

6 juillet 2020

**Séance plénière  
du Conseil départemental**

**Budget  
supplémentaire 2020**

**PROCÈS-VERBAL**



# SOMMAIRE

<b>Approbation des procès-verbaux des séances des 6 et 7 février 2020 et du 30 avril 2020</b>	<b>5</b>
---	----------

## **Commission Finances, Ressources, Administration générale**

<b>1</b>	<b>Compte administratif de l'exercice 2019 - Budget général</b>	<b>10</b>
<b>2</b>	<b>Bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2019 Annexes du compte administratif 2019</b>	<b>10</b>
<b>3</b>	<b>Compte administratif de l'exercice 2019 - Foyer de l'Enfance</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>Compte administratif de l'exercice 2019 - Parc départemental</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Compte de gestion 2019</b>	<b>10</b>

## **Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	<b>37</b>
<b>6</b>	<b>Solidarité - Plan de relance</b>	<b>37</b>
<b>7</b>	<b>Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées</b>	<b>46</b>

## **Commission Insertion et Logement**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	<b>47</b>
<b>8</b>	<b>Insertion et Logement – Plan de relance</b>	<b>47</b>
<b>9</b>	<b>Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA</b>	<b>50</b>

## **Commission Développement Numérique et Réseaux électriques**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	<b>35</b>
<b>10</b>	<b>Développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques : Budget Supplémentaire 2020</b>	<b>35</b>
<b>11</b>	<b>Moderniser les réseaux électriques et favoriser la transition énergétique</b>	<b>36</b>

## **Commission Réussite éducative et Citoyenneté**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	<b>24</b>
<b>12</b>	<b>Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens</b>	<b>24</b>

---

## **Commission Infrastructures routières**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	28
<b>13</b>	<b>Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements</b>	28

---

## **Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	57
<b>14</b>	<b>Soutenir les acteurs des territoires dans le cadre de la crise sanitaire Covid19</b>	57

---

## **Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	52
<b>15</b>	<b>Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur</b>	52
<b>16</b>	<b>Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques</b>	55

---

## **Commission Finances, Ressources et Administration générale**

	<b>Point d'étape du mandat</b>	61
<b>17</b>	<b>108 métiers au service des Sarthois</b>	61
<b>18</b>	<b>Révision des durées d'amortissement concernant la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, de Pierre-Gilles de Gennes, au Mans et de Noyen-sur-Sarthe et concernant la numérisation des stocks de dossiers individuels usagers</b>	62
<b>19</b>	<b>Optimiser les moyens généraux</b>	63
<b>20</b>	<b>Habilitation pour agir en justice - Compte-rendu de la délégation</b>	64
<b>21</b>	<b>Protéger l'équilibre financier du Département</b>	66
<b>22</b>	<b>Budget supplémentaire 2020</b>	67

*La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.*

Secrétaire de séance : M. Véronique Rivron.

*Il est procédé à l'appel.*

Sont excusés Mme Brosset qui donne pouvoir à Mme Leroux, M. Samuel Chevallier qui donne pouvoir à Mme Rivron, Mme Debost qui donne pouvoir à M. Leproust, Mme Lemeunier qui donne pouvoir à Mme Elshoud et Mme Delahaye qui donne pouvoir à M. Franco.

Le quorum est atteint.

**M. Le PRÉSIDENT.** La séance est ouverte.

Je voudrais commencer la séance en saluant M. Patrice Vernhettes, nouveau Conseiller départemental, en remplacement de M. Christophe Chaudun. (*Applaudissements.*) Bienvenue à nos travaux.

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 6 ET 7 FÉVRIER ET DU 30 AVRIL 2020**

**M. Le PRÉSIDENT.** L'ordre du jour appelle l'approbation du procès-verbal des séances du 6 et 7 février 2020 et du 30 avril 2020.

Je les mets aux voix. (*Adoptés à l'unanimité.*)

## DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**M. Le PRÉSIDENT.** Mes chers collègues, au mois de février dernier, nous avons voté, dans une certaine euphorie, un budget alliant gestion responsable et maintien d'un investissement soutenu. Cela nous semble aujourd'hui bien loin, tant nos vies et notre quotidien ont été bouleversés par la crise sanitaire.

Alors que le déconfinement touche à sa fin, notre pays entre dans une période de convalescence, et les perspectives économiques restent « incertaines » pour employer un euphémisme. Mais, en réalité, rarement dans cette assemblée, nous avons eu à siéger avec des perspectives aussi sombres, des perspectives économiques nationales rendues publiques le 30 juin dernier par la Cour des Comptes, chargée d'évaluer l'état des finances publiques après la crise sanitaire. Un rapport que certains médias n'ont pas hésité à qualifier « d'apocalyptique »... Un déficit public déjà estimé à 50 milliards avant la crise, crevant le plafond à 250 milliards, une chute massive des recettes publiques d'environ 135 milliards d'euros, sans parler de la dette qui dépassent désormais les 120 % du PIB.

Cette dette représenterait l'équivalent de presque 40 000 euros par Français selon la Cour des comptes.

L'institution financière décline cette sortie de crise en trois scénarios de reprise potentiels. Mais même le plus optimiste d'entre eux ne prévoit pas un retour au niveau d'endettement d'avant la crise d'ici à 2030. « Le choc subi par les finances publiques est massif » et « exceptionnel ». Le seul retour de la croissance ne permettra pas de réduire le déficit et de maîtriser cette dette qui ne sera pas sans conséquences sur nos finances locales.

Cette crise sanitaire sans précédent sera donc suivie, s'il restait un doute à ce sujet, d'une crise économique sévère. La perte d'activité et de revenus affecte les entreprises qui, en conséquence, revoient à la baisse leurs projets d'investissement, d'embauche ou de maintien d'activité.

La Banque de France prédit une hausse historique du chômage pour 2021, avec un pic supérieur à 11,5 % prévu pour la moitié de l'année prochaine. Cette hausse du chômage ne sera évidemment pas sans impact sur les finances départementales : hausse des dépenses sociales, baisse des recettes, notamment à la suite de la récente réforme fiscale. Le tristement célèbre « effet ciseaux » reviendra très rapidement trancher dans le vif des finances départementales.

Le Conseil départemental de la Sarthe, malgré ces perspectives financières sans précédent et fort d'une gestion sincère, maîtrisée et maintes fois saluée, a choisi d'agir. Je vous propose, mes chers collègues, d'être les acteurs de la relance sur notre territoire. Par le biais de ce budget supplémentaire, je vous propose d'investir plus de 18 millions d'euros dans l'économie sarthoise, au plus près des besoins de tous et ainsi d'affirmer le rôle incontournable de proximité de notre collectivité, au plus près des réalités des Sarthois, au plus près des Sarthois en matière de solidarité, d'emploi, d'investissements et de grands projets, nécessaires à cette relance. De la même façon que nous avons connu l'urgence sanitaire, nous connaissons désormais l'urgence économique et sociale.

Notre gestion financière proactive et raisonnée, dont nous avons souhaité faire notre ligne de conduite depuis 2015, trouve ici tout son sens. Avec maîtrise et détermination, le Conseil départemental entreprend donc d'impulser une dynamique de relance.

Ce sont ces efforts quotidiens que consacre par ailleurs aujourd'hui le compte administratif qui vous sera présenté, avec 95 % des prévisions budgétaires qui ont été réalisées en 2019. Ce bilan annuel des dépenses et des recettes de notre collectivité est le révélateur de nos choix budgétaires et de leur pertinence. Il démontre la stabilité de nos dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 473 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 1,1 % à périmètre constant.

Je précise qu'au titre du pacte financier, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement analysée par les services de l'État n'est que de 0,9 %. Depuis 2017, cela représente une augmentation annuelle moyenne de 0,5 %, qui est, bien évidemment, largement inférieure au seuil de moyen de 1,2 % qui avait été contractualisé avec l'État.

Mes chers collègues, Nous nous étions engagés à limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement de notre collectivité et pour la cinquième année consécutive, cet engagement a donc été tenu.

Il est la preuve que les collectivités et les administrations territoriales sont capables de se réformer Et qu'elles sont en capacité de le faire sans porter atteinte à la qualité de leurs services, lorsque cette démarche résulte d'une réelle volonté politique concertée. Nous en attendons désormais « autant » des services de l'État et de

ses satellites. Dans cet esprit, je souhaite que nous prêtions la plus grande attention à l'annonce de la poursuite des réformes territoriales, qui devront tirer les leçons de la crise.

De même, pour notre compte administratif, la section de fonctionnement présente des taux de réalisation très proches de 100 %, soulignant la sincérité de nos engagements budgétaires et l'efficacité apportée à leur exécution par les services départementaux, ce qui doit faire envie à beaucoup d'autres collectivités.

Le taux d'épargne brute, c'est-à-dire la proportion de recettes de fonctionnement contribuant au financement des investissements, s'établit à 13,2 %. Plus encore, nos dépenses d'investissement se sont élevées à 119,60 M€ en 2019, de sorte que ce sont plus de 500 millions d'euros qui ont été réalisés en cinq ans, conformément à notre plan stratégique départemental défini en début de mandat.

Enfin, malgré l'intégration comptable de la dette relative au contrat de partenariat public-privé pour la réalisation de nos collèges, notre politique nous a permis de limiter notre stock de dette à 236,8 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit un montant nettement inférieur aux objectifs fixés en début de mandat. Comparée aux autorisations budgétaires, la section d'investissement présente des taux de réalisation également remarquables, avec près de 90 % au titre des dépenses. Là encore, cela est à comparer aux taux moyens des autres collectivités.

Ce compte administratif est donc un motif de satisfaction et la preuve par « le résultat » que notre Conseil départemental a su faire des arbitrages financiers et budgétaires efficaces au moment le plus opportun. Ces choix nous permettent d'aborder avec raison – et détermination – la période particulièrement difficile qui s'ouvre désormais devant nous.

Assurément, un certain nombre de leçons de cette crise sanitaire et de modifications des comportements qu'elle a pu induire, seront au cœur de notre quotidien, comme les notions d'entraide, de solidarité et de proximité, qui sont au cœur de nos compétences. Pour autant, cette période qui s'ouvre nous conduira à affronter d'importants contrecoups dans les domaines économiques et sociaux.

Comme dans le reste du monde, notre pays, notre région, notre Département, nos communes ne feront pas exception. En sa qualité de chef de file de l'action sociale, le Département sera en première ligne, au cœur de l'action afin de juguler la crise économique qui s'annonce et surtout d'en atténuer ses effets pour tous nos concitoyens.

Dès les premiers jours de la crise, notre collectivité a su faire preuve de réactivité en multipliant les initiatives et en s'associant en tant que de besoin aux autres acteurs départementaux et régionaux pour démultiplier l'impact de nos actions.

Je tiens une nouvelle fois à féliciter l'ensemble de nos services départementaux pour leur réactivité, leur disponibilité, leurs propositions innovantes ou encore, en d'autres termes, leurs sens du service public, qui étaient nécessaires au bon fonctionnement de notre action départementale.

À présent et depuis plusieurs semaines, nous facilitons la reprise d'activité partout en Sarthe, en soutenant les foyers les plus touchés par la crise sanitaire et en aidant les entreprises et leurs salariés. C'est ainsi que plus de 400 artisans, commerçants, petits entrepreneurs ou entrepreneurs individuels ont reçu l'aide du fonds de soutien d'urgence que nous avons créé.

Au total, lors de notre précédente session, notre assemblée a adopté un plan d'urgence de près de 20 M€ pour accompagner les secteurs sanitaires, sociaux et économiques et apporter un soutien solidaire auprès des usagers et des acteurs du territoire. Mes chers collègues, ces actions seront aujourd'hui prolongées par la mise en œuvre d'un vaste plan de relance couvrant l'ensemble des domaines de compétences de notre collectivité. C'est là que je voudrais appeler tout particulièrement votre attention.

Les efforts importants que nous avons déployés ces dernières années pour améliorer la situation financière de notre Département n'auront pas été vains. Au contraire, ce sont ces efforts qui vont nous permettre de mettre en œuvre des dispositifs destinés à préserver la pérennité de nos structures partenaires et à renforcer l'accompagnement des plus fragiles sur notre territoire.

Ainsi, en premier lieu, notre Département entend renforcer la mobilisation en faveur des territoires, à travers trois grands axes.

D'une part, nous allons créer un fonds territorial de relance doté de 12 M€ pour les trois prochaines années. Le Département entend soutenir toutes les communes sarthoises et les Communautés de communes par l'octroi de crédits destinés à financer en urgence des projets d'investissement dans les domaines de la culture, des sports, des loisirs, de la vie sociale ou de l'aménagement. Dans ce cadre, je propose qu'un contrat

de relance soit signé, avant la fin de l'année, entre les communes et le Département intitulé « Contrat des Territoires ».

D'autre part, je souhaite que notre collectivité s'engage en faveur de la reprise d'activité des commerces des centres bourgs, par le biais d'un dispositif spécifique de soutien au commerce de proximité qui sera doté pour cette année de 400 000 euros.

Enfin, afin de favoriser l'attractivité de notre territoire, nous avons initié une stratégie de communication ciblant plusieurs types de publics avec différents objectifs.

Nous allons d'abord, profiter de la conjoncture et des vacances « en proximité » – dont l'été 2020 sera synonyme – pour agir massivement sur l'attractivité touristique de notre Département et promouvoir la destination « Sarthe ». Tel est le sens de la campagne de communication *Sarthe Explorer* lancée il y a quelques semaines. Cette démarche sera pilotée avec le Département en lien étroit avec Sarthe Tourisme et ses partenaires du tourisme traditionnels.

Par la suite, à la fin de l'été, Nous mettrons en avant la qualité de vie et le potentiel de notre Département. Nous le ferons à destination du public parisien, ces Français chez qui le confinement et le télétravail ont fait naître des envies de nature et d'un environnement aussi bien préservé que connecté. La Sarthe dispose, de ce point de vue, de nombreux atouts et de splendides exemples de réussites personnelles et professionnelles que nous allons donc mettre en avant.

Mes chers collègues, vous le savez, le Conseil départemental a été en première ligne durant toute la crise sanitaire en sa qualité d'acteur numéro 1 dans le domaine de la solidarité. Eh bien, nous allons poursuivre notre action dans le cadre du plan de relance.

Dans le domaine social, cela se traduira par la poursuite de notre action en direction des établissements et services sociaux et médicosociaux, avec la création d'un fonds de soutien spécifique de 2 M€. Celui-ci aura pour vocation de venir en aide à nos partenaires en proie à des difficultés structurelles pour renforcer l'attractivité des métiers d'aide à la personne.

Nous renforcerons également le soutien apporté aux assistants familiaux salariés du Département de la Sarthe. Acteurs à part entière du dispositif de protection de l'enfance, ils se sont vus particulièrement sollicités par la présence quotidienne des enfants à leur domicile.

Enfin, je tiens également à saluer le travail essentiel effectué par les associations caritatives dans le cadre de cette crise. Nous savons que ces associations ont été amenées à engager des dépenses imprévues, notamment au titre de l'aide alimentaire ou de l'aide au maintien à domicile. Ces associations ont déjà bénéficié d'un versement accéléré de leurs subventions au titre de 2020. Elles obtiendront également un financement complémentaire de 70 000 euros.

En matière d'insertion et de logement, la loi d'urgence sanitaire nous a permis de faciliter le traitement du RSA et de mettre en œuvre des mesures spécifiques au profit des entreprises agricoles, notamment. Ce plan de relance nous permettra d'intervenir en faveur des structures d'insertion qui connaîtraient des difficultés. Leur recensement, conjugué à la mise en place d'un fonds d'urgence dédié, devra leur permettre de faire face aux difficultés liées à la conjoncture.

Cependant, au titre des inquiétudes, la revalorisation du RSA et la hausse du nombre d'allocataires nous imposent un ajustement important des lignes budgétaires qui lui sont allouées, avec une augmentation vraiment importante de 5,8 millions d'euros. Il est à craindre que la crise sanitaire ne renforce, malheureusement, cette tendance.

À l'instar de la solidarité et de l'insertion, la réussite éducative constitue, vous le savez, l'un des cœurs d'activité de notre collectivité parmi l'un des plus impactés par la crise sanitaire et la période de confinement. Appliquant les mêmes principes que dans le domaine social, nous avons entrepris des démarches proactives destinées à préparer à la réouverture des collèges sarthois et à organiser la reprise progressive des activités en lien avec les responsables des collèges sarthois.

Un bilan financier sera dressé au cours de l'été avec les établissements afin de mesurer d'éventuelles difficultés de trésorerie induites par les dépenses imprévues liées au confinement et à la reprise.

Parallèlement, un plan d'action, spécifique à l'activité « bâtiment » du Département, a été déployé pour s'assurer des bonnes conditions de la reprise, notamment de la poursuite de notre programme Collège performant tout en faisant face aux nouvelles contraintes qui s'imposent désormais aux maîtres d'ouvrage.

Enfin, au moment de conclure ce vaste tour d'horizon de nos actions de soutien et de relance, comment ne pas revenir sur nos initiatives directes en faveur des acteurs du territoire pendant la pandémie ?



Vous vous souvenez, dès le mois de mars 2020, le Département a organisé deux commandes groupées de masques jetables et « grand public » aux communes et aux différents acteurs départementaux de la solidarité. Deux opérations qui ont conduit à la commande et à la livraison d'un volume considérable de 1 210 000 masques jetables ou en tissu, ont ainsi permis de pallier la pénurie et d'anticiper la reprise.

La fonction logistique du Conseil départemental est ainsi apparue comme une fonction clé dans la gestion de cette crise. Ses qualités de réactivité, d'anticipation et d'organisation ont été reconnues par tous, en premier lieu par les services de l'État et de l'ARS. À de nombreuses reprises, ceux-ci ont eu recours à nos services pour répondre à des besoins impérieux auxquels ils n'étaient pas nécessairement en capacité de répondre. Au-delà, l'adaptation des locaux départementaux aux consignes sanitaires a engendré de nombreux achats dans le but de préparer la reprise de l'activité dans des conditions alliant sécurité, confort et efficacité.

Ce surcroît nécessaire d'équipements a revêtu un coût non négligeable, puisqu'il représente à lui seul 3,20 M€.

Mes chers collègues, vous le constatez, cette crise va peser lourd en termes humains mais aussi en termes financiers.

Depuis le début de la mandature, nous avons permis à notre Département de retrouver une bonne santé financière après 2015, tout en continuant d'agir au quotidien pour les Sarthois et de préparer l'avenir en investissant dans tous les territoires. Nous avons fait preuve d'anticipation, en nous ménageant des marges de manœuvre destinées à faire face, en tant que de besoin, à des secousses conjoncturelles. L'actualité nous démontre que nous avons eu raison, nous avons eu raison d'adopter cette politique volontaire et d'agir en ce sens.

Après avoir assumé pleinement nos responsabilités au plus proche des Sarthois durant la crise, il nous revient de faire en sorte que notre Département sorte plus fort de ces épreuves.

« L'Homme n'a de ressources que dans sa propre volonté », écrivait Alain. De la volonté, en Sarthe, nous n'en manquons pas ! Et ce projet de budget supplémentaire qui vous est soumis en est la preuve. Il nous appartient désormais d'agir, tous ensemble, pour atteindre cet objectif.

Chacun connaît la célèbre phrase de Churchill « Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ».

Mes chers collègues, je sais pouvoir compter sur vous, sur votre esprit d'initiative, sur votre dynamisme et sur votre sens du dialogue. Soyons donc optimistes ! Je vous remercie de votre attention.

## COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET GÉNÉRAL

(Rapport n° 1)

**M. LORNE**, rapporteur général. Mes chers collègues, comme chaque année, à l'occasion du budget supplémentaire, il vous est proposé d'approuver les résultats du compte administratif de l'exercice passé.

Le compte administratif 2019 en 3 chiffres :

- . 13 % d'épargne brute ;
- . Un investissement portant à 500 M€ les investissements réalisés en 5 ans en y intégrant le PPP Collèges ;
- . Un stock de dette maîtrisé, de 237 M€ au 31 décembre, intégrant le PPP Collèges, inférieur au plafond fixé dans le cadre financier de début de mandat.

Entrons maintenant plus dans le détail, en portant le focus sur l'épargne, plus précisément sur le niveau d'épargne brute, différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

L'évolution comparée entre les dépenses et les recettes est favorable à l'évolution de l'épargne brute de la collectivité avec :

- des recettes de fonctionnement de 546 M€ sur l'exercice 2019, en hausse de 1,4 %, à périmètre constant.
- Et des dépenses de fonctionnement de 473 M€, en hausse de 1,1 %, à périmètre constant.

Après la dégradation observée en début de période, en 2018, le Département s'est mobilisé pour préserver son niveau d'épargne par des efforts de gestion importants. Ainsi, depuis 2018, le niveau d'épargne est stabilisé à 13 %, au-dessus du seuil critique de 8 % que nous nous étions fixé. Cette stabilisation résulte d'une évolution plus favorable des recettes que des dépenses de fonctionnement similaires : 1,4 % pour les RRF et 1,1 % pour les DRF. Les autres années, nous constatons plutôt l'inverse sous la forme d'une évolution plus rapide des dépenses que des recettes.

Il s'agit d'un bon niveau d'épargne. Il convient de rappeler que l'épargne brute départementale est très sensible à l'évolution des droits de mutation en recettes et des allocations individuelles de solidarité en dépenses, en particulier des allocations RSA. Sans l'évolution des DMTO en 2019 (+ 4,4 M€), l'épargne brute aurait été en baisse. Il est important de le souligner. Certes, nous nous félicitons du niveau élevé des DMTO, mais ces recettes étant conjoncturelles, l'avenir peut nous réserver des surprises désagréables.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les volumes se répartissent de la manière suivante :

- . 31 % de fiscalité directe avec un montant de 169 M€ correspondant au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties – et ce pour le dernier exercice, puisque nous ne percevons plus cette recette en 2020 – et au produit de la cotisation sur la valeur ajoutée ;
- . 37 % d'autres recettes fiscales avec 79 M€ de fiscalité indirecte et 120 M€ de fiscalité transférée telles que les droits de mutation, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe spéciale sur les contrats d'assurance.
- . 27 % de dotations pour 130,50 M€ – en baisse, en lien avec le cycle FSE et après une contribution exceptionnelle pour les mineurs non accompagnés en 2018 – et de fonds de péréquation pour 18 M€, en hausse en recettes mais également en dépenses, avec un solde en baisse défavorable pour le Département. D'année en année, le solde de péréquation entre ce que nous percevons et ce que nous recevons diminue, ce qui constitue une source d'inquiétude.

À noter que 60 % de la hausse des recettes de fonctionnement résulte de l'accroissement du produit des droits de mutation qui est passé de 56,60 M€ en 2018 à 61,30 M€ en 2019, soit + 8,3 %. Jamais le Département n'avait atteint un niveau de DMTO aussi élevé depuis qu'il en perçoit. Cet indicateur reflète l'impact de l'évolution des DMTO sur les équilibres financiers du Département et alerte sur les perspectives à venir d'un poids plus important encore de la fiscalité de nature conjoncturelle.

D'ici à 2020, le Département ne bénéficiera plus des recettes sur le foncier bâti. Cette amputation sera compensée par une quote-part de TVA qui sera versée par l'État. Or, les recettes de TVA sont, par nature,

très conjoncturelles. Qu'en résultera-t-il pour notre collectivité ? Il est aujourd'hui très difficile de répondre à cette interrogation.

Les dépenses de fonctionnement sont composées pour plus de 70 % de dépenses d'intervention dont les dépenses d'allocations et d'hébergement et 20 % de dépenses de personnel.

Les facteurs d'évolution se concentrent sur ces deux types de dépenses :

. 5 M€ pour les dépenses d'intervention, dont près de la moitié pour les dépenses RSA qui repartent à la hausse. Nous le verrons aussi au titre du budget supplémentaire pour l'exercice 2020.

. - 1,7 M€ pour les dépenses de personnel sous le double effet de la maîtrise de gestion RH et des difficultés de recrutement d'assistants familiaux. La contraction de la masse salariale des assistants familiaux représente 1,1 M€, soit 65 % de la baisse de l'ensemble de la masse salariale. Mme Leroux y reviendra, mais je voulais dire d'ores et déjà qu'une politique de recrutement intensive a été menée qui commence à porter ses fruits. Je souligne la difficulté que nous avons rencontrée pendant plusieurs années à recruter des assistants familiaux.

Par ailleurs, il convient de noter la hausse des prélèvements s'agissant des fonds de péréquation de + 1,3 M€, dégradant notre bénéfice au titre de la péréquation interdépartementale comme évoqué sur le volet recettes. C'est là une source de préoccupation, car le Département de la Sarthe est loin d'être un Département favorisé.

Enfin, pour finir sur la section de fonctionnement, la collectivité a respecté l'évolution du pacte financier imposé par l'État, avec une évolution, sur le périmètre de dépenses du Pacte, de + 0,9 % pour 2019, soit avec l'évolution de 2018, une évolution moyenne annuelle par rapport à l'exercice de référence de + 0,5 %. Le plafond à ne pas dépasser a été fixé à 1,2 % en moyenne sur cinq ans.

La section d'investissement regroupe les opérations d'équipement de la collectivité en lien essentiellement avec ses projets structurants (routes, collèges, aménagement numérique, électrification, soutien aux communes et intercommunalités) et les recettes d'investissement associées (dotations d'équipement, FCTVA, subventions d'équipement) ainsi que les opérations de dette (remboursement et emprunt).

Les volumes de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante :

. Hors mouvements de dette, 31,2 M€ de recettes et 86,4 M€ de dépenses d'équipement ;

. Pour les mouvements de dette, 33,20 M€ de remboursement de capital dont 8,50 M€ par anticipation et 10,70 M€ d'emprunt mobilisé. À périmètre constant, nous constatons un désendettement de 22,50 M€ sur l'exercice 2019. Si l'on intègre le PPP, le niveau de la dette augmente, ainsi que prévu.

Les principaux points à relever sont :

. Des dépenses d'équipement en hausse de 2,2 % par rapport à 2018, hausse essentiellement liée au calendrier de réalisation des opérations de voirie avec 13,90 M€ après 8,90 M€ en 2018. Parmi, les volumes d'investissement importants, citons 23,20 M€ au titre des collèges, 17,70 M€ au titre de l'électrification, 6,70 M€ au titre des bâtiments

. Des dépenses de subvention en hausse de 6,5 % avec des évolutions marquées dans le domaine des aménagements routiers et de l'enseignement supérieur notamment.

Monsieur le Président, vous avez évoqué les taux de réalisation budgétaire dans votre propos liminaire. C'est avec fierté que je présente des taux aussi élevés. Ainsi que vous l'avez souligné, cela montre la sincérité de notre budget primitif, augmenté du budget supplémentaire et des DM. Bien des collectivités n'atteignent pas ces niveaux de réalisation budgétaire, notamment au titre des investissements. Lors de la présentation de leur budget, on peut se demander s'il n'y a pas eu d'effets d'annonce. Pour notre part, nous disons ce que nous allons faire mais surtout nous faisons ce que nous avons déclaré que nous ferions. C'est ainsi que la réalisation budgétaire sur l'exercice 2019 est fidèle au budget voté par l'assemblée départementale et que les dépenses autorisées ont été exécutées à hauteur de 97 % en fonctionnement et 90 % en investissement.

Le taux de réalisation en recettes d'investissement s'explique par une sous-réalisation des autorisations budgétaires en matière de dette.

Les dépenses d'investissement sont financées :

- . D'une part, par les recettes propres d'investissement,
- . D'autre part, par l'épargne brute.

L'épargne brute est supérieure aux recettes propres d'investissement. En 2019, ainsi que c'était le cas en 2018 et en 2012, l'épargne brute importante a permis des recettes d'investissement supérieures aux dépenses d'investissement et nous a permis de nous désendetter. Sur l'exercice, les dépenses de remboursement s'élèvent à 33,20 M€ et la recette d'emprunt à 10,70 M€, soit un solde de - 22,50 M€ sur le stock de dette.

Quelle est l'évolution de la dette ?

Au-delà des flux de l'exercice 2019, en remboursement et en emprunt, l'exercice 2019 constate, avec la livraison des collèges réalisés en contrat de partenariat, une dette associée, d'un montant de 70,3 M€ qu'il convient de comptabiliser au sein du stock de dette départementale.

Cette évolution a été anticipée dans le cadre de la stratégie financière élaborée pour le mandat par un désendettement continu depuis 2015. Le niveau de dette maîtrisée au 31 décembre 2019 s'élève à 237 M€. Les capacités d'investissement de la collectivité sont ainsi préservées, notamment pour faire face à ce nouveau contexte de crise économique. La capacité de désendettement de la collectivité s'élève à 3,3 ans. Il s'agit du nombre d'années d'épargne brute à consacrer pour rembourser l'intégralité de la dette de notre collectivité. Cette capacité est très favorable. On considère qu'à partir de dix années, une collectivité se trouve en grande difficulté. Ce n'est pas le cas pour nous, loin s'en faut !

Voilà pour la présentation du compte administratif.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous propose d'ouvrir un premier débat sur le contexte et le compte administratif.

**M. PETIT-LASSAY.** Monsieur le Président, mes chers collègues, je commencerai mon propos en saluant l'arrivée parmi nous de notre collègue Patrice Vernhettes, maire de Saint-Mars-la-Brière qui remplace M. Chaudun, parti sous d'autres cieux. Sa première séance est particulière, puisqu'elle se déroule en période de déconfinement de la pandémie de Covid-19.

Au nom de l'ensemble du groupe, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre décision de tenir cette séance du budget supplémentaire 2020 en présentiel et non en visioconférence. Je remercie également les services du Département pour le travail d'aménagement de la salle des séances.

La crise de la Covid-19 a mis en lumière les lourdeurs de l'État central quand les élus locaux ont fait la démonstration de leur réactivité, de leur adaptabilité et de leur inventivité. Les difficultés demeurent, la complexification des notes de gouvernance locale, les nouveaux rapports au territoire induit par une société du déplacement perpétuel.

Au vu des contraintes financières, des normes, des responsabilités des élus locaux ou encore des exigences toujours plus fortes des citoyens, il est plus que jamais nécessaire de changer notre manière d'appréhender la décentralisation. Nous sommes à la fin d'un cycle et des solutions inédites doivent voir le jour. Le principe est simple : ce qui relève de la proximité et du quotidien doit revenir aux collectivités territoriales qui assument le service public auprès des citoyens. Il convient d'ajuster les compétences des collectivités en réaffirmant le rôle social des Départements. La façon dont les collectivités travaillent ensemble doit également être repensée.

Cette nouvelle articulation doit passer par l'élaboration de pactes interterritoriaux à l'échelle départementale ou interdépartementale. Ils sont la condition de l'affirmation d'une nouvelle justice spatiale devant allier les ruralités françaises aux zones urbaines en difficulté. Ainsi, l'articulation de la compétence économique entre le Département et la Région pourrait être aménagée au cas par cas. Le Département est pertinent pour l'action locale des territoires. Redonner vie aux territoires ruraux suppose de renforcer le Département et de le déconcentrer.

Les deux crises majeures, celles des Gilets jaunes et de la Covid-19, ont mis en avant la demande de retour à la proximité. Cette période mouvementée rappelle le rôle incontournable des élus locaux comme garants du lien social. Nous le savons tous ici, l'État ne remplit pas correctement son rôle et se défait en permanence financièrement sur les collectivités locales. Le jacobinisme parisien, cette verticalisation des décisions va à l'encontre de la proximité nécessaire au bon fonctionnement de nos territoires. L'organisation territoriale est le cœur de cible de la réduction de la dépense publique. Or, il faut desserrer les taux financiers qui contraignent les collectivités territoriales.

L'action des élus de terrain pendant la crise sanitaire a été unanimement saluée. Ils ont réagi avec efficacité et agilité alors que les directives de l'État se faisaient attendre – quand elles ne s'exprimaient pas par des injonctions contradictoires.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons demandé l'abandon du pacte léonin de Cahors, véritable carcan budgétaire.

L'instauration d'une loi de financement des collectivités territoriales, adossée aux lois de finances, qui mettrait fin aux incertitudes des collectivités serait gage de transparence. Nous renouvelons cette demande aujourd'hui.

La suppression de la taxe d'habitation accentue la dépendance financière des collectivités aux décisions de l'État. Nous demandons la suppression de la réforme fiscale et l'instauration d'un ratio d'autonomie fiscale. L'État doit intégralement compenser les transferts de charges ainsi que l'impact financier des normes imposées aux collectivités locales.

Il serait judicieux de déterritorialiser la fiscalité économique et d'instaurer un système de prélèvement-redistribution à l'échelle d'une zone d'emploi pour favoriser la coopération en lien et place de la concurrence entre territoires. Les appels à projets devraient encadrer, voire supprimer.

Enfin, le futur cadre financier devra prendre en compte l'impératif de la transition. L'État ne pourra se passer de la connaissance du terrain des collectivités territoriales. C'est à l'échelle des territoires que se jouent les enjeux de la mobilité et de la rénovation énergétique.

Tous les défis d'avenir de notre Département – transition énergétique et écologique, nouveaux modèles agricoles, réindustrialisation, plus grande association des citoyens – supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est en ce sens que nous avons demandé la création d'un budget participatif départemental voilà quelques mois.

Notre Département a logiquement augmenté les montants des frais d'entretien pour les assistants familiaux. La prime de cent euros a été versée en juin – cent euros, quel que soit le nombre d'enfants. Nous souhaitons que cette prime soit indexée au prorata du nombre d'enfants pris en charge par les assistants familiaux. Certains Départements annoncent le versement de primes non en compensation, mais en reconnaissance du travail effectué pendant le confinement et la période de déconfinement.

Les assistants familiaux ont assuré leurs missions, parfois même au-delà, car ils ont été infirmiers, psychologues, médiateurs avec les parents, les interventions auprès des enfants ayant été reportées. Les assistants familiaux ont suppléé la fermeture des IME et pris en charge 24 heures sur 24 et sept jours sur sept les enfants handicapés confinés.

Cette demande de reconnaissance est tout à fait justifiée. Notre Département peut-il aller en ce sens ?

Nous demandons que la question de la prime pour les personnels des EHPAD et les aides à domicile soit étudiée. Certes, une fois de plus, l'État se défait sur les collectivités territoriales ; ce n'est pas une raison pour que les agents qui font face à la pandémie due à la Covid-19 en fassent les frais.

En matière d'insertion, nous demandons la levée de la période des 24 mois non reconductible compte tenu du contexte social difficile que nous vivons actuellement.

Il y a nécessité d'assouplir certaines règles à titre exceptionnel. Nous pensons nécessaire serait de créer des chantiers pour répondre aux demandes que nous observons à la suite de la période Covid 19. Nous sommes très inquiets de la possible disparition de petites structures ou d'associations d'insertion.

Le Plan de relance reprend les demandes réitérées de notre groupe lors de la DM1 2019 et du DOB 2020 relatif aux aides financières en direction des communes et intercommunalités, des commerçants et des agriculteurs. Lors de la DM 2019, nous avons précisé notre volonté de soutenir l'aide financière aux communes au titre des aménagements urbains, de l'artisanat et du commerce. Nous avons déclaré être tout à fait en phase avec cette démarche visant à maintenir la vie au sein de ces collectivités et nous avons ajouté que nous souhaiterions que soit créée une autre rubrique d'aide aux communes et intercommunalités, celle concernant les mobilités. Nous avons également suggéré la création d'aides financières du Conseil départemental visant à la diversification des moyens de transport non polluants entre communes et intercommunalités, ce qui permettrait de baisser l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels ou personnels. Votre réponse avait été : « Cela permettra à des communes de bénéficier de ces fonds qui, pour cette année, ne sont pas utilisés en totalité. » Voyons aujourd'hui ce qu'il en est.

Concernant l'artisanat et le commerce, il est proposé de voter une autorisation de programme supplémentaire de 55 000 euros pour permettre l'examen total de sept dossiers contre trois initialement envisagés, portant ainsi l'autorisation de programmation à 160 000 euros. Ces chiffres ont aujourd'hui explosé.

Quelques remarques à présent sur le bilan de mandat qui aurait pu être mis en annexe du budget supplémentaire, car cela aurait facilité la lecture du document ; le bilan est imbriqué dans les rapports des commissions.

Ce bilan traduit une grande autosatisfaction de la majorité ; c'est compréhensible. Notre groupe vous appelle à la prudence car si des choses sont bien faites, d'autres, selon nous, ne le sont pas. Il s'agit du bilan d'une politique de gestion. Le Conseil départemental de la Sarthe est insuffisamment acteur de transformations, d'innovations et de progrès social. C'est une politique de continuité au coup par coup, sans anticipation, qui ne répond pas aux mutations rapides de notre société, aux besoins de nos concitoyens, aux transitions écologiques, énergétiques et sociales.

Vous avez présenté ce budget selon deux axes : l'un sous la forme d'un plan de relance en réponse aux effets dévastateurs de la Covid-19 sur la vie des Sarthois ; l'autre sous la forme d'un budget supplémentaire traditionnel intégrant des mesures de réajustements financiers liés aux évolutions des recettes et des dépenses.

Oui, le plan de relance est nécessaire. Nos concitoyens ont besoin de cette aide financière pour affronter la crise sociale et économique sans précédent. Non, ce budget supplémentaire n'est pas à la hauteur de ce que les Sarthois peuvent attendre des élus départementaux pour les aider à franchir le mieux possible cette même crise sociale et économique.

L'ampleur des difficultés que les entreprises, les commerces et les associations à caractère social, culturel et sportif commencent à rencontrer sera catastrophique. L'ensemble du tissu social de notre Département sera

touché. La liste des licenciements, des liquidations pour faillite, des demandeurs d'aide s'allonge. La crise sanitaire a été brutale et, hélas ! mortelle pour de nombreuses personnes. Et elle n'est pas finie ! La crise sociale et économique sera dramatique aussi pour nos concitoyens et risque d'être longue et durable. C'est pourquoi ce budget supplémentaire d'importance est primordial en cette période trouble et incertaine.

Votre majorité est, dans ses propositions de budget supplémentaire, d'un conservatisme sans prise sur la fatalité sociale.

Les Sarthois attendent plus des élus et surtout des innovations et des progrès. Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas ce budget supplémentaire et nous nous abstenons pour le compte de gestion.

**M. GRELIER.** Je souhaite, à mon tour, la bienvenue à notre collègue avec qui j'ai eu plaisir à travailler quelques années au sein du pays du Perche sarthois. Je ne doute pas qu'il s'insérera rapidement au fonctionnement de notre assemblée.

Monsieur le Président, vous avez eu la riche idée de nous réunir aujourd'hui dans le dortoir des moines en présentiel. Même si c'est de manière un peu exceptionnelle, nous n'avons jamais été aussi éloignés physiquement les uns des autres. J'aurais souhaité que M. Petit-Lassay nous dise que, face à la situation de crise que traversent notre pays et notre Département, n'avons jamais été aussi proches les uns des autres.

Comme vous l'avez dit, mon cher collègue, la situation de crise que connaîtra notre pays dans les semaines et les mois qui viennent ira bien au-delà de ce qu'imaginent nos compatriotes. Le Président de la République a évoqué une rentrée difficile au mois de septembre. Nous risquons de connaître une rentrée apocalyptique. L'assurance maladie présentait un déficit de 52 milliards d'euros fin juin contre 2,4 milliards d'euros prévus. L'Unedic envisage un doublement du nombre des chômeurs de catégorie A avant le 31 décembre de cette année.

Le déficit public de la France représentera 120 % de sa production annuelle de richesse, vraisemblablement au 31 décembre. Je pourrais ainsi poursuivre la liste. Si les Départements, comme le fait la Sarthe aujourd'hui, et comme cela vous est présenté dans ce plan de relance ne sont pas à la manœuvre, au plus près de nos communes et de nos concitoyens, nous risquons une rentrée apocalyptique.

Vous n'apporterez pas vos suffrages à ce plan de relance. Je le regrette, car nos compatriotes attendent que nous soyons unis et rassemblés par-delà les discours, les postures et les prises de position pré-électorales. Sur ce plan de relance qui comporte des moyens et affiche de l'audace, il aurait été intéressant que les élus du Conseil départemental dans leur ensemble se retrouvent et se rassemblent. Plus que jamais, notre pays a besoin d'union, de rassemblement et de proximité. Il est regrettable que, partageant les constats, nous ne puissions pas partager, au moins en partie, les solutions proposées. Sans vantardise aucune, elles sont la résultante de la gestion sérieuse du budget départemental depuis quelques années, ce qui n'a pas empêché l'audace, l'imagination et l'inventivité. C'est cette situation que nous devons présenter aux Sarthoises et aux Sarthois qui attendent de nous, en ces moments de crise, que nous soyons les accompagnateurs, les premiers interlocuteurs des collectivités locales comme le Département l'a toujours été. Y compris localement, la situation sera difficile.

Les entreprises de sous-traitance de l'aéronautique connaissent actuellement une baisse d'activité de 70 %. Sont concernés Souriau à Champagné, à La Ferté-Bernard, Omet à Saint-Cosme-en-Vairais. Les inquiétudes qui pèsent sur le reste du tissu industriel, mais aussi artisanal et commercial de notre Département, ne cesseront pas de peser dans les semaines à venir.

Une fois encore, on peut y répondre en adoptant une posture, des comportements électoraux ; on peut aussi répondre par de la solidarité, de l'unité. C'est ce qu'attendent les Sarthois, c'est ce que visiblement vous ne leur offrirez pas aujourd'hui. Pour ma part, je le regrette ! (*Applaudissements des élus de la majorité départementale.*)

**M. Le PRÉSIDENT.** On peut toujours changer d'avis en cours de séance, les débats sont faits pour cela.

**M. BEAUCHEF.** Je me réjouis de la bonne santé financière du Département. Je félicite M. Lorne et l'ensemble des membres de la commission de sa gestion rigoureuse. Il est important de démarrer sur la base d'une situation saine. Nous sommes confrontés à une situation économique, sociale et sanitaire très compliquée et je pense que le budget supplémentaire qui nous est proposé est offensif et réactif. Il n'y aurait rien de pire que d'attendre avant d'investir. L'accompagnement proposé est réel. C'est un très beau travail qui a été réalisé. Je me tourne vers M. Boussard et Mme Nicolas-Liberge : les propositions avancées par votre commission sont très adaptées. Douze millions d'euros sont fléchés vers les collectivités.

Nous venons de participer au renouvellement des 354 conseils municipaux et bientôt des 16 intercommunalités. Nos projets sont prêts, nous en avons débattu, pour notre part, au moment des élections avec nos concitoyens car c'est là aussi un budget participatif. Il n'y a pas de meilleur budget participatif que d'accorder 12 millions d'euros aux communes. Les conseils municipaux pourront délibérer des projets qui sont prêts, selon une répartition adaptée des aides. Les communes feront travailler les entreprises locales, les artisans et les autres acteurs économiques dont le besoin est réel aujourd'hui.

Encore une fois, ce budget est particulièrement adapté. Merci de nous proposer ce plan d'aide aux communes et aux intercommunalités. Dès 2020, il permettra de booster les économies locales. C'est concret.

Notre collègue Petit-Lassay a parlé de politique spatiale. Je ne sais ce que cela signifie. Peut-être est-ce avoir la tête dans les étoiles ! En l'occurrence, il n'y a pas que des paroles, mais des actes concrets dirigés vers les collectivités, les commerces en milieu rural qui profiteront d'un dispositif cousu main, immédiatement mobilisable. Des actes également en direction des EHPAD qui attendent ces interventions. Les aides sont extrêmement concrètes. Lorsque les collectivités délibéreront pour bénéficier des aides départementales, ne passez pas à côté parce que vous n'aurez pas voté ce plan : près de 20 millions d'euros sont déployés, 12 millions à destination de nos collectivités. C'est là un message fort.

Merci de ce budget supplémentaire ambitieux qui donne les moyens d'agir concrètement.

**M. ROUILLON.** Monsieur Grelier, vous avez débuté votre intervention en décrivant une vision apocalyptique du monde et terminé par une vision optimiste. J'aimerais garder la fin de votre intervention et ne pas céder au catastrophisme. Nous siégeons dans un lieu religieux. L'apocalypse était une théorie des premiers chrétiens qui voyaient la fin du monde arriver suite à une catastrophe imminente conduisant à la destruction de l'humanité. Je ne crois pas que nous en soyons là.

Nous connaissons d'autres événements semblables. La pandémie est, certes, un événement grave mais nous sommes capables de surmonter ce genre de bouleversement sans ajouter de l'inquiétude et du pessimisme qui ne conduiront qu'à amplifier le mal et à encourager les comportements de repli et de tétanie qui sont graves. Hier, je suis allé au cinéma voir un film au centre-ville du Mans. J'étais seul dans la salle avec ma femme et mon fils. Je crois qu'il faut inciter les gens à aller au restaurant, à faire des courses, à mener une vie et une activité normales et ne pas inquiéter les citoyens au-delà du raisonnable. Tenons un discours optimiste. Churchill n'a pas parlé d'apocalypse pendant la Seconde Guerre mondiale, il a continué à agir et à trouver des solutions, ce que nous pouvons faire si nous nous y mettons ensemble.

Une crise est toujours l'occasion pour les plus débrouillards, les plus réactifs de rebondir et d'aller plus loin. Dans notre Département, il est nécessaire de réfléchir à ce que sera un monde différent, notamment en finançant massivement la transition énergétique, les nouveaux modes de déplacement, en incitant les entreprises à se diversifier, pas simplement en produisant des masques ou des solutions hydroalcooliques mais en s'associant à des projets en lien avec les nouvelles sources d'énergie, par exemple, en développant l'hydrogène propre, un réseau de voitures électriques, en lien également à une économie articulée entre des systèmes davantage numérisés. Il nous faut également relocaliser pour augmenter notre souveraineté dans les secteurs de l'industrie, de l'automobile, du médicament, aujourd'hui stratégiques, dans la mesure où nous



avons compris que des approvisionnements dans des pays lointains peuvent avoir des conséquences graves en période de crise.

Je propose un budget de relance du Département en incitant financièrement toutes les communes, intercommunalités, y compris la métropole car je ne comprends pas l'inégalité et l'injustice de traitement qui excluent la Communauté urbaine du Mans des subventions départementales et du plan de relance pour la période 2020. Pourquoi les villes de Trangé, Rouillon, Yvré-l'Évêque ou Coulaines sont-elles exclues de ce dispositif ? Leurs habitants payent des impôts dans le Département au même titre que les autres contribuables. Pourquoi les communes de Le Mans Métropole ne pourraient-elles pas bénéficier – page 210 du document – du plan de relance de 12 millions d'euros ?

Il faut aujourd'hui isoler les bâtiments, développer les pistes cyclables. Les gens ont pris de nouvelles habitudes pendant la période de la Covid-19. C'est aujourd'hui que le Département doit faire sa révolution culturelle pour accéder à un nouveau mode de développement et une nouvelle façon de vivre. Je souhaiterais donc un budget équitable, un véritable budget de relance, et que l'on tienne des discours optimistes plutôt qu'apocalyptiques.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je ne sais si Churchill a évoqué le terme « apocalypse », en tout cas, il disait « du sang et des larmes », ce qui n'est pas non plus adapté.

S'agissant de la prétendue inégalité introduite par le plan de relance, je précise que les communes de la Communauté urbaine bénéficieront des mêmes avantages que les autres. Il n'y a aucune ambiguïté, n'en créez donc pas. Les 354 communes du Département bénéficieront du plan de relance selon les mêmes critères. J'ignore où vous avez été cherché vos données. En tout cas, elles ne sont pas exactes.

**M. LEPROUST.** Monsieur Grelier, j'ai souri gentiment en vous écoutant. Vous me rappeliez les interventions que j'ai entendues ces derniers temps, y compris de personnes que l'on situe plutôt dans le macronisme. Je me demandais si vous attendiez un coup de fil, dans la mesure où un gouvernement est en train de se constituer. Je vous sentais sur l'offensive. Voilà pour le clin d'œil !

Plus sérieusement, je voudrais répondre à M. Grelier et à M. Beauchef. Nous sommes différents, nos engagements sont différents, cela ne nous empêche pas de nous retrouver sur certains dossiers dans l'intérêt des Sarthoises et des Sarthois. On peut aussi avoir des avis différents sur telle ou telle question. En prenant en compte les axes et le travail de la majorité du Conseil départemental, nous aurions pu aller plus loin.

Mes premiers mots iront aux Sarthoises et aux Sarthois qui, quels que soient les territoires, ont été remarquables en cette période difficile. Si vous le permettez, j'aurai un mot particulier pour les habitants des quartiers et villes populaires car si le confinement a été difficile pour tout le monde, il l'a été davantage encore pour celles et ceux qui vivent dans l'habitat vertical. À Allonnes, des familles ne sortaient qu'une fois par semaine. Vivre dans un T 4 avec trois ou quatre enfants a été dur. Je voulais le souligner.

Certains ont découvert ou redécouvert l'utilité du service public ce dont je me félicite car j'y suis très attaché ; j'ai d'ailleurs parfois été brocardé à ce sujet. Heureusement que le service public local, celui de nos communes, de nos intercommunalités, du Conseil départemental ont été là car les services de l'État dans les Départements ont été dépecés au cours de ces deux dernières décennies par les différents gouvernements. Les seuls acteurs qui ont pu relever le défi de l'accès à des services nécessaires ont été nos collectivités.

Monsieur le Président, dans votre intervention, vous vous êtes félicité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Oui, bien sûr, en tant qu'élu, il convient d'y être attentif. Mais il ne faut pas que la maîtrise de ces dépenses se traduise par une pression trop forte sur la partie concernant les personnels. Le service public ne peut fonctionner correctement que si des hommes et des femmes, répartis sur l'ensemble du territoire, exercent leur travail en complémentarité, que ce soit dans une commune, une intercommunalité, un Département, voire une région. Dans les mois et années à venir, nos budgets doivent y être attentifs. Il

n'est pas un crime d'augmenter la part de personnel dans les budgets de fonctionnement même, si je le reconnais, que ce n'est pas toujours facile au vu de la politique nationale de réduction des dotations aux collectivités. Il n'en reste pas moins que nous devons faire preuve d'une grande attention sur ce sujet dans les budgets à venir.

Je n'épiloguerai pas sur la question de la prime, mais je crois que le Gouvernement devrait prendre en compte le travail remarquable qui a été réalisé par les personnels territoriaux. Depuis dix ans, le point d'indice n'a pas été augmenté et beaucoup de personnels, notamment de nos collectivités, gagnent très peu d'argent alors qu'ils ont effectué un travail remarquable dans des conditions souvent difficiles, ce dont je veux les féliciter vivement.

Le plan de relance évoque l'accompagnement des collectivités du Département. Je m'en félicite car des défis sont à relever. Il nous faut soutenir le secteur du bâtiment et du BTP qui doivent, en effet, être accompagnés pour lancer des projets. Plus nombreux seront les financements dits « croisés » ou complémentaires, plus nous pourrons accélérer le lancement des opérations et en accentuer d'autres. Aujourd'hui, un premier pas nous est proposé. Peut-être pourrions-nous aller plus vite dans les mois à venir.

Les dépenses sociales constituent une part lourde des charges de notre Département. Nous sommes à la veille d'une situation sociale difficile, quelles que soient les entreprises, notamment les TPE et PME, qui ignorent de quoi demain sera fait, alors que ce sont dans la Sarthe les plus gros employeurs. Le budget supplémentaire les prend en compte, mais je crois qu'il faut aller plus loin et être attentifs à la façon dont ces femmes et ces hommes qui se retrouveront au chômage pourront faire vivre leur famille. Il faudra les accompagner sous des formes diverses, notamment sur le plan de l'insertion afin qu'ils retrouvent un emploi.

Sur le plan national, certains ont redécouvert que les inégalités étaient plus fortes dans certains territoires. Dans les mois et les années à venir, nos collectivités devront y attacher une grande importance, le Département en particulier. Aux côtés des interventions des collectivités, je prône la nécessité d'exiger que l'État soit particulièrement présent dans ces territoires vulnérables. Je pense aussi bien à des secteurs ruraux qu'à des quartiers populaires qui abritent des habitants fragiles. Les politiques publiques doivent être plus fortement ancrées dans ces territoires pour relever les défis, notamment celui de l'égalité, qui permet de faire République. En tant qu'élus de la République, nous devons y être très attentifs.

La période que nous traversons demande beaucoup d'engagement et d'humilité. Il faut gommer le plus possible tous les débats politiques, sans gommer, pour autant, tout débat politique puisque la vision de chacun sur la conception de la société engendre parfois des propositions et des votes différents.

**M. COUNIL.** J'interviendrai également dans le cadre du débat général sur le compte administratif, le budget supplémentaire et le plan de relance.

Décidément, les sessions se suivent et ne se ressemblent pas ! Les sessions du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif sont loin derrière nous. Lorsque nous avons débattu, animés d'une forme d'optimisme, du budget de l'année 2020, nous ne pensions pas vivre la situation exceptionnelle à laquelle nous avons été confrontés.

Force est de constater que les jours qui viennent ne seront pas forcément des jours heureux, dans la mesure où nous pressentons que les difficultés sont devant nous, notamment économiques et sociales, qui s'accroîtront probablement. Nos concitoyens manifesteront sans nul doute une attente très forte vis-à-vis des pouvoirs publics et des institutions telles que la nôtre. Le Conseil départemental a un rôle à y jouer.

L'expérience du confinement face à la pandémie a montré que les Départements, les communes, les communautés de communes avaient un rôle majeur de proximité à jouer : proximité de l'action, proximité des femmes et des hommes qui y vivent. À cet égard, il convient de saluer l'engagement des services. Nous avons constaté que nous étions des échelons adaptés pour mener des politiques de réactivité et de proximité

face à un État qui reste encore tentaculaire et parfois lourd à mettre en action. La crise que nous venons de vivre l'a très bien montré.

Oui, le Département peut être un moyen d'action efficace. Que ce soit sur les bancs de la majorité comme de la minorité, la volonté ne manque pas, j'en suis persuadé, mais nous devons nous poser la question des moyens afin d'agir sereinement au service des Sarthoises et des Sarthois. Si la santé financière de notre collectivité est plutôt saine, en tout cas meilleure qu'il y a quelques années, force est de constater que nos marges de manœuvre restent malgré tout limitées. Elles le sont d'abord parce que nous ne maîtrisons pas nos recettes, en raison des différentes réformes fiscales qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années, elles le sont parce que nous ne maîtrisons pas une partie de nos dépenses, notamment dans le domaine social.

Le Gouvernement envisage un nouvel acte de la décentralisation. Méfions-nous que l'acte III ne vire pas à la tragédie. Des élus réclament plus de compétences pour être probablement plus efficaces, mais je me méfie des lendemains qui pourraient déchanter. Nous avons déjà vécu une série de transferts de compétences. Nous avons vu, année après année, que c'était un marché de dupes. Cela le restera d'autant que nous sommes et que nous restons liés à l'État par le pacte financier dont nous ignorons ce qu'il adviendra. Peut-être l'État aura-t-il la volonté de rendre ce pacte financier efficace en maintenant les moyens des collectivités locales ou peut-être, au contraire, les réduira-t-il. Sur cette question, nous restons dans le flou.

Il ne faut pas souhaiter un nouveau big-bang territorial des compétences ; en revanche, je pense qu'il faut réclamer plus de clarté, plus de cohérence. Poser ce débat sereinement revient à l'ADF, car c'est ce dont nous aurons besoin dans les mois et les années qui viennent pour savoir où nous allons, pour savoir quoi faire, avec qui et avec quels moyens. Cela fait des années que je pose ces questions régulièrement. Année après année, nous perdons la capacité à nous projeter dans l'avenir.

Je reviens aux propos échangés ce matin, en premier lieu sur ceux de M. Grelier suite à l'intervention de M. Petit-Lassay. Je voudrais à cette occasion rappeler le rôle d'une opposition dans une assemblée démocratique comme la nôtre. Je pense que nous ne sommes pas là pour assurer le service après-vente de la politique départementale. Tel n'est pas notre rôle, même si nous sommes régulièrement amenés à saluer des actions que nous considérons aller dans le bon sens.

La minorité est dans son rôle lorsqu'elle émet des propositions, lorsqu'elles soulèvent des manques ou marquent des insuffisances. À cet égard, je souscris totalement aux propos du président du Groupe des élus de gauche et républicains.

Je terminerai en abordant un point qui a été soulevé par M. Rouillon, à savoir le soutien aux acteurs des territoires dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 traité par le rapport n° 14.

Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur le Président, ce rapport revient encore une fois au traitement inégalitaire et inéquitable des citoyens du Département. Dans les tableaux des pages 231 à 238, nous voyons que toutes les communes seront soutenues par le Conseil départemental, mais pas toutes à la même hauteur. Si j'ai bien compris, chaque collectivité pourrait bénéficier d'un fonds équivalent à 18 euros par habitant – toutes les communes, excepté celle que je représente au sein de cette assemblée et dont je suis l'élu, la ville du Mans. Le plafonnement de la subvention se monte à 500 000 euros. Nous sommes très loin des 18 euros par habitant dont pourront bénéficier les autres Sarthoises et Sarthois. Je constate que les Mancelles et les Manceaux ne sont décidément jamais considérés comme les autres par cette assemblée.

De même, à la page 239, le tableau affiche le soutien aux établissements publics de coopération intercommunale. La liste de 16 EPCI est fournie. J'ai eu beau la parcourir, je n'y ai pas trouvé Le Mans Métropole. On constate que les territoires ne sont pas tous traités de la même façon. C'est l'un des éléments qui fait que nous ne pouvons pas – en tout cas, en ce qui me concerne – soutenir ce plan de relance aujourd'hui.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je répondrai d'un mot à propos de l'équité. Quatre collèges ont été totalement reconstruits dans le Département, dont trois sur la Communauté urbaine pour un montant de l'ordre de 50 millions d'euros. Est-ce discriminatoire pour le reste du Département ?

Vous parlez de Le Mans Métropole. Or, Le Mans n'est pas une métropole, elle ne figure d'ailleurs pas parmi les métropoles, c'est une communauté urbaine qui dispose de moyens non négligeables, ce qui ne signifie pas que nous ne considérons pas importante la réalisation du plan de relance de la Communauté urbaine, puisque l'ensemble de ses communes bénéficieront d'une aide directe. Je comprends mal votre raisonnement. Suis-je discriminatoire en déclarant que 60 % des bénéficiaires du RSA sont du Mans ? Est-ce anormal pour les autres bénéficiaires ? Je n'arrive pas à vous suivre. Il y a là une vraie différence de raisonnement.

Quoi qu'il en soit, une aide est prévue pour la ville du Mans comme pour les autres communes de la Communauté urbaine. Il me semble important de le signaler. Nous ne faisons aucune discrimination ni pour l'implantation des collèges ni pour les investissements sur les rocades réalisées en totalité par le Département, ni non plus pour le reste.

**M. LORNE,** rapporteur général. Je répondrai en premier lieu à M. Counil. Pendant un moment, j'ai cru qu'il était devenu le président de la commission des finances tant les propos qu'il a tenus auraient pu être les miens, en tout cas sur le plan de la prudence et sur la nécessité d'anticiper l'avenir qui ne sera pas très lumineux. De même, il a souligné qu'avant de demander de nouvelles compétences, il fallait être sûr de pouvoir les assumer. Comme quoi, on peut être de sensibilités différentes et se rejoindre sur l'analyse.

En revanche, je ne peux souscrire aux propos qui ont été tenus concernant l'inégalité de traitement entre les habitants. Le Président a parfaitement répondu sur ce point.

Le mot « solidarité » est le maître-mot de votre sensibilité politique. Il me semble, qu'en la circonstance, il convient que nous marquions notre solidarité envers les territoires ruraux plutôt qu'envers la CUM qui dispose de ressources financières que n'ont pas certaines communes et communautés de communes qui, en conséquence, doivent être davantage aidées. Il s'agit tout simplement du B-A / BA de la solidarité. Il serait anormal de donner davantage à ceux qui ont déjà pas mal au détriment de ceux qui ont moins.

Monsieur Rouillon, il me semble que vous ayez confondu deux objectifs. Reprendre le cours de la vie la plus normale possible suite à la pandémie et faire preuve d'un certain optimisme sont du devoir de chacun. Mais les pays où les principes de précaution ont été abandonnés trop rapidement sont en train d'en payer le prix fort. Je conçois que nous ayons un devoir de consommer, d'aller au cinéma et au restaurant, mais on ne peut s'affranchir des gestes responsables qui consistent à ne pas mettre en danger sa vie et celle des autres. On voit bien aux États-Unis à quel point des comportements irresponsables peuvent avoir des conséquences dommageables pour tous.

Vous avez évoqué le lieu où nous siégeons en évoquant l'apocalypse. Je vous répondrai qu'il ne faut pas tomber dans la béatitude en évoquant notre avenir économique. Être conscients que le pire est à venir est un principe de réalisme et de responsabilité des élus. Sur le plan économique, sans doute connaissons-nous des moments très difficiles. Notre responsabilité d'élus est précisément d'anticiper les difficultés, même si nous ferons ce qu'il est possible à l'échelle départementale, mais nous devons rester prudents en ne faisant pas croire que nous pourrions faire tout et n'importe quoi – en raison notamment de nos moyens financiers limités. Je rejoins à cet égard le propos de M. Counil.

Je vous ai dit que nous ne bénéficierions plus de la taxe sur le foncier bâti à partir de 2020. Je répare une erreur : ce sera à partir de 2021. Au titre du budget 2021, nous dépendrons uniquement de la bonne volonté de l'État. Ce sera une situation nouvelle. Nous n'étions pas de fervents partisans de l'augmentation des impôts locaux, mais, en cas de coups durs, nous avons la possibilité de revoir le taux du foncier bâti, ce qui ne sera plus possible dorénavant.

M. Petit-Lassay regrette que nous n'ayons pas davantage aidé les personnels des EHPAD. Je peux le rejoindre sur le fond, mais non sur la forme, car c'est à l'État qu'incombe cet effort. Nous sommes tous d'accord sur l'effort produit en faveur des personnels soignants dans les hôpitaux, mais les personnels des EHPAD sont aussi des personnels soignants et auraient pu avoir droit à cette aide. Il n'appartient pas au Département de le faire ; s'il l'avait fait, il aurait dû verser trois millions d'euros de dépenses de fonctionnement, soit trois millions d'euros de dépenses d'investissement en moins. Nous avons prévu de les consacrer à l'activité économique du Département, car lancer des programmes de travaux revient à donner du travail aux entreprises et aux Sarthois qui y travaillent.

La loi Notre nous empêche d'intervenir dans le domaine économique. Pourtant, nous avons abondé le Fonds résilience organisé par la Région à hauteur de 1,2 million d'euros. Certes, il s'agit d'une aide remboursable, mais elle permettra à des entreprises de redémarrer. Nous apporterons ainsi notre contribution. Par ailleurs, nous avons instauré une aide, non économique à proprement parler, mais une aide sociale pour les très petites entreprises, pour les artisans, les commerçants et les agriculteurs. Cette aide est très bien perçue et a permis aux artisans, aux commerçants, et aux dirigeants de très petites entreprises de faire des courses pour se nourrir car ces personnes n'avaient pas droit aux aides sociales, telles que le chômage partiel. Lorsqu'un salon de coiffure est fermé, son gérant n'a pas de rentrées d'argent. Grâce à l'aide décidée par le Département, ces personnes, qui ont vécu des moments très difficiles, ont pu faire face à l'essentiel.

Encore une fois, le Département, grâce à sa gestion sérieuse et raisonnable a pu dégager des marges de manœuvre pour faire face à la crise sanitaire, avec des moyens, certes limités, mais ce qu'elle fait, elle essaye de le faire bien et juste. C'est tout à fait honorable. Je ne suis pas loin de penser que majorité et minorité sont globalement d'accord, même si vous souhaiteriez que nous fassions davantage. Mais, comme je vous l'expliquais, ce ne serait pas raisonnable, nous sommes tenus à des équilibres budgétaires, nous n'avons plus aucune possibilité d'augmenter les ressources de la collectivité et nous sommes tenus de faire avec ce que nous avons.

**M. Le PRÉSIDENT.** S'agissant des compétences départementales, nous avons accepté de participer au Fonds régional d'avance remboursable après avoir reçu des assurances sur notre participation. La semaine dernière, à l'instar de mes collègues des autres Départements, j'ai reçu une lettre d'observation du Préfet nous demandant, aux termes de circulaires ministérielles, de retirer cette délibération dans la mesure où le Département n'a pas la compétence économique. On nous enjoint à participer à un fonds utile dans les circonstances que nous traversons, mais nous serons sans doute amenés à reconsidérer notre décision car le Préfet saisira le tribunal administratif si nous ne donnons pas satisfaction.

J'espère que les questions de cet ordre seront abordées à l'occasion des prochains débats qui doivent se tenir sur la nouvelle étape de la réforme de la décentralisation. Comme le disait M. Counil, il est à espérer que ce troisième acte ne se transforme pas en catastrophe. En attendant, je souhaitais vous faire part de cette nouvelle, car elle vient ébranler les actions que nous avons mises en œuvre, quand bien même il ne s'agissait que d'une avance. Le seul fait de participer à ce fonds d'avance est remis en cause aujourd'hui.

**M. BOUSSARD.** Mes chers collègues, Monsieur le Président, c'est avec plaisir que nous nous retrouvons en présentiel, un point positif dans la période que nous vivons.

Avant de présenter mes observations, je souligne le travail professionnel et consensuel mené depuis trois ans dans la gestion du budget du Conseil départemental de la Sarthe. Cela nous permet aujourd'hui d'avoir des perspectives plus positives, notamment en faveur du secteur économique. Même si les services de l'État nous adressent des observations des services de l'État, nous avons la capacité financière de rebondir et de lancer un plan de relance parallèlement au plan de soutien.

Ce plan de relance s'adresse à l'ensemble des acteurs, qu'ils soient sans emploi aujourd'hui ou dans quelques semaines, voire quelques mois. Ces acteurs sont des auto-entrepreneurs, des entrepreneurs individuels, des TPE, des moyennes entreprises, des grandes entreprises. L'ensemble des acteurs pourront en bénéficier.

Monsieur le Président, je vous félicite de permettre au Département d'être un soutien et un levier fort sur le plan de la relance économique. Un euro injecté par le Département permettra d'investir localement quatre à cinq euros, voire six euros en direction de nos commerces et de nos artisans. Notre Département apportera son soutien, une fois les collectivités consultées – quelle que soit leur taille, elles sont toutes concernées. J'invite M. Rouillon à se reporter à la page 234 et non la page 210 du rapport. La commune de Coulaines y figure, mais peut-être ne souhaite-t-il pas consommer la somme inscrite de 136 566 euros pour les remettre au fonds commun, ce dont nous le remercions par avance !

Toujours est-il que notre volonté est de travailler équitablement pour le territoire, d'être un acteur levier, essentiel, de proximité. Je me réjouis que cela puisse se faire en débloquant 12 millions d'euros et je me réjouis qu'une très large majorité les validera. Je déplore les éventuelles abstentions. Nous mettons en place un levier qui n'a jamais pu voir le jour jusqu'à maintenant, mais qui est rendu possible grâce à la bonne gestion antérieure.

Ma vision est plutôt positive et j'invite chacun à mener personnellement cette réflexion. Nous avons fait preuve de solidarité comme jamais pendant la période de confinement envers les commerçants que nous étions bien contents de trouver à nos portes, envers les artisans qui pouvaient nous dépanner ponctuellement lorsque nous n'avions ni eau chaude ni chauffage et envers le monde agricole. Il fallait bien manger et trouver de la nourriture de qualité à proximité.

L'élément positif est de garder à l'esprit le souci d'entreprendre et de consommer local, que ce soit des denrées alimentaires, des services. J'invite chacun à voter. Nous sommes élus locaux. Je n'ai pas la même vision que M. Counil. Lorsque je siége à l'assemblée départementale, je suis le Conseiller départemental du canton du Lude, je ne représente pas la commune de Mansigné. Je suis bien présent en tant que Conseiller départemental et à ce titre j'invite chacun à poursuivre les élans de solidarité à l'œuvre depuis quelques mois, à soutenir l'économie locale, à consommer local, à vivre local, à participer local et surtout à valoriser la Sarthe ainsi que l'a très justement souhaité le Président. Mettre la destination de la Sarthe en avant est le seul moyen de préserver l'économie locale. Rien de tel que le local qui présente un caractère durable.

**M. HUBERT.** La situation que nous venons de vivre suscite chez moi deux mots. Le premier est « humilité ». Nous avons subi une situation inédite, nous avons fait ce que nous avons pu à la place qui était la nôtre. Aussi bien les acteurs locaux que les élus ont essayé de répondre aux besoins de nos populations. Nous avons fait ce que nous avons pu avec les moyens dont nous disposions à l'échelon municipal, communautaire et départemental. De ce point de vue, je me garderai de donner quelque leçon que ce soit à qui que ce soit, y compris au niveau national. La difficulté de gestion de la situation était réelle. Cela dit, nous pouvons peut-être en tirer une conclusion : le lien de proximité a sans doute mieux fonctionné dans cette gestion de crise.

Je retiens par ailleurs le terme d'ambition, car il nous faut maintenant afficher une ambition. Humilité et ambition peuvent sembler difficiles à marier. Et pourtant, l'ambition est bien la réponse que nous devons apporter. Nous sommes tous convaincus que notre territoire présente bien des atouts. La crise peut se reproduire, c'est une possibilité, nous avons des arguments à avancer, auxquels vous avez fait allusion, Monsieur le Président. Dans ce cadre, la réponse que nous apportons aujourd'hui est un premier pas, mais j'attendais qu'il soit plus ambitieux et plus audacieux.

Le président de la commission des finances nous incite à la prudence. J'ai l'habitude d'être prudent. Il me semble pourtant qu'une prise de risque plus large s'impose afin d'éviter des résultats en demi-teinte. M. Boussard l'a dit : demain, des emplois seront menacés, des familles fragilisées. Notre réponse doit être à la hauteur des enjeux avec deux objectifs majeurs : l'emploi et l'attractivité du Département.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je suis un peu déçu de la position de vote de certains sur le plan de relance et des différents commentaires car je pense que les Sarthois attendent des élus qu'ils fassent abstraction de leurs étiquettes politiques d'opposition, opposition qui pourrait paraître systématique sur un tel sujet.

J'ai commencé mon propos en expliquant que la situation était exceptionnelle et grave. Il nous faut l'apprécier à sa juste valeur. Le rôle des élus consiste à se projeter. Nous sommes là pour gérer le quotidien et la proximité, mais aussi pour porter un regard sur l'avenir. Le Président n'a pas été seul à dresser des perspectives. Nous avons retenu les avis des organismes qui font référence en la matière et surtout nous avons retenu les indicateurs que les entreprises et le secteur économique nous envoient et dont il faut tenir compte.

Le plan de relance est fondé sur l'idée de faire confiance aux élus des territoires : aux maires qui sont présents sur l'ensemble du Département, auxquels nous donnerons des moyens supplémentaires d'investir, car l'investissement sous-tend l'emploi très majoritairement au cœur des entreprises locales. Il nous a semblé intelligent de mettre à disposition des élus des moyens supplémentaires pour qu'ils puissent investir. Nous le faisons sur l'ensemble du territoire, pour l'ensemble des communes, grâce à des moyens importants. Le premier plan de soutien et le plan de relance représentent chacun près de 20 millions d'euros. Les ordres de grandeur sont à rapprocher des difficultés que nous sommes susceptibles de connaître au cours des prochains mois.

Qu'en sera-t-il des recettes ? M. Counil l'a très bien indiqué, nous sommes dans la plus grande incertitude. Les dotations de l'État ne resteront sans doute pas au même niveau et nos autres recettes diminueront également. Bien sûr, nous avons pris en compte les dépenses sociales qui s'élèvent d'ores et déjà à 5,8 millions d'euros et auxquelles il faudra sans doute ajouter une somme équivalente à notre charge cette année. Il convient d'avoir ces éléments à l'esprit. Si l'on ne nous avait pas retiré la dernière part de taxe foncière, une progression de près de 12 % aurait dû être envisagée, ne serait-ce que pour compenser la hausse du RSA. Soyons réalistes et pragmatiques. La situation, mes chers collègues, est celle d'une collectivité qui va bien mais qui sait aussi que les prochains mois seront extrêmement difficiles et compliqués. Une telle situation mérite des efforts, mais des efforts raisonnés. Aujourd'hui, nous sommes capables d'inscrire près de 40 millions d'euros. S'agissant du plan de relance, je vais comparer avec ce que font la Ville du Mans et la Communauté urbaine du Mans. Nous comparerons les investissements et nous déterminerons qui aura fait le plus ou le mieux pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je mets aux voix le compte de gestion. *(Adopté par 29 voix pour et 13 abstentions.)*

J'appelle la vice-présidente pour mettre aux voix le compte administratif.

*Mme Pavy-Morançais, Vice-Présidente de l'assemblée départementale, remplace M. Le Mèner au fauteuil de la présidence.*

**Mme PAVY-MORANÇAIS,** Vice-Présidente. Après que lecture vous a été faite du compte administratif, je le mets aux voix. *(Adopté, par 25 voix pour, 13 contre et 3 abstentions.)*

Je mets aux voix le compte administratif du Foyer de l'enfance. *(Adopté par 28 voix pour et 13 abstentions.)*

Je mets aux voix le compte administratif du Parc départemental. *(Adopté, par 28 voix pour et 13. abstentions.)*

*M. Le Mèner reprend le fauteuil de la présidence.*

## Commission Réussite éducative et Citoyenneté

### **POINT D'ÉTAPE DU MANDAT DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS**

(Rapport n° 12)

**M. VALLIENNE**, rapporteur. Je voudrais dire toute ma fierté de présenter un bilan très élogieux, n'ayons pas peur des mots ! En effet, au cours de la période 2015-2019, nous avons très largement réalisé nos objectifs. Rappelons que le contrat Collège performant, voté en décembre 2013, fixait trois périodes de cinq ans. Ce contrat affichait un budget de 330 millions d'euros.

Le bilan de cette première phase de cinq ans, prévue à 110 millions, atteint quasiment 140 millions d'euros, au-delà des objectifs fixés. Des opérations lourdes ont été réalisées : la rénovation de quatre collèges en PPP, à laquelle s'ajoutent la livraison de treize opérations et six constructions et restructurations en cours.

Je reviens au débat général. Les relations entre la Communauté urbaine du Mans et le reste du Département relèvent de la zizanie. Je remarque que M. Counil et M. Rouillon ne m'écoutent pas mais ce sont eux qui déclaraient que le Département n'était pas très sensible à la Communauté urbaine. En l'occurrence, nous avons pu démontrer que l'ensemble des collèges rénovés ont été réalisés sur le territoire de la Communauté urbaine du Mans. Notre commission ne s'est pas préoccupée de savoir si le collège se situait dans un canton de la minorité ou de la majorité ; nous sommes intervenus là où il existait des besoins. Je me souviens d'ailleurs que le Plan Collège performant voté en 2013 à la quasi-unanimité a fait l'objet d'une voix contre, celle de M. Counil. Malgré son vote contre, je ne pense pas qu'il ait été desservi, bien au contraire, puisque deux collèges PPP de son canton ont été rénovés et que le collège des Sources fait partie de la prochaine opération. Cessons cette zizanie entre la Communauté urbaine du Mans et le reste du Département. Nous sommes des élus départementaux et nous faisons tout pour le bien-être des collégiens qui sont des collégiens et des collégiennes sarthois.

Le bilan rappelle qu'il existe 56 collèges, dont 44 ont bénéficié du Plan Collège numérique. Nous avons rénové près de 300 salles de cours, distribué 42 000 chèquiers « chèque collège » en l'espace de cinq ans, qui ont été consommés à 70 %. Nous aurions pu espérer mieux mais c'est là déjà une avancée intéressante. Ils représentent un surplus de pouvoir d'achat pour les familles sarthoises.

J'ajoute qu'au titre du renforcement de la sécurité, 32 opérations d'aménagement de clôture ont été effectuées ainsi que des installations de visiophonie, le tout pour 3 millions d'euros.

Le bilan est important et mérite des éloges. Je précise que les 13 opérations de restructurations lourdes concernent le collège Reverdy à Sablé-sur-Sarthe pour 4 millions d'euros, Guillaume Apollinaire à Bouloire pour 6 millions d'euros, la restauration scolaire du collège des Alpes mancelles à Moulins-le-Carbonel pour 1,8 million, la rénovation du gymnase et le remplacement des menuiseries du collège Vercel pour 700 000 euros, le collège Gabriel Goussault à Vibraye pour 4,3 millions d'euros, la restauration scolaire du collège Paul Chevallier, qui m'est très cher, pour 1,5 million d'euros, le collège Simone Veil à Sablé pour 14 millions d'euros, le collège Alexandre Mauboussin, le plus beau collège de la Sarthe selon M. Beauchef qui se plaît à le répéter, pour un montant de 21 millions d'euros avec la participation de la Région de 3,8 millions d'euros, le collège de Bercé à Montval-sur-Loir pour 14 millions d'euros et les quatre collèges en PPP : Henri Lefevre à Arnage, le collège Jean-Cocteau à Coulaines, le collège Pierre-Gille de Genne au Mans et le collège Marcel-Pagnol à Noyen-sur-Sarthe, qui sont de magnifiques vitrines des collèges sarthois. Personne aujourd'hui ne conteste la beauté architecturale ni la réussite de ces différentes opérations.



Six opérations lourdes de restructuration sont en cours. Il s'agit du collège des Sources au Mans pour 4,4 millions d'euros, la demi-pension du collège du Vieux-Chêne à La Flèche pour 3,5 millions, la demi-pension au collège Kennedy à Allonnes pour 4,5 millions, la demi-pension à Fresnay-sur-Sarthe pour 4,4 millions d'euros, la restructuration partielle de Cérans-Foulloutourte pour 4,5 millions qui sera suivie plus tard d'une seconde opération et la rénovation thermique du collège Georges Desnos à La Ferté-Bernard pour 1,7 million d'euros.

Le bilan présente les différents chiffrages du contrat de partenariat, le coût de restructuration, le prix de financement assorti des intérêts, les frais d'exploitation sur vingt ans, la société Bouygues s'engageant à assumer l'exploitation pendant cette période.

Les installations de sûreté ont été aménagées dans 45 collèges et nous avons modernisé le Plan numérique Collège. À ce titre, 16 millions d'euros ont été engagés pour permettre à l'ensemble des collégiens d'en bénéficier.

La crise sanitaire a été complexe à gérer. Je salue tout particulièrement nos services qui ont été sur le pont dès le début de la crise et les félicite.

Au début, nous ne disposions pas d'informations sur le protocole du ministère de l'Éducation nationale. Lorsque la commission Réussite éducative s'est réunie au mois d'avril, nous ne disposions d'aucun élément. Les services ont alors retenu deux collèges, de configuration totalement différente – Kennedy à Allonnes et le Vieux-Colombier au Mans –, pour élaborer un protocole et une procédure. Nous avons réfléchi à la manière dont nous allions imaginer ce protocole pour ensuite le diffuser dans l'ensemble des collèges. Nous ignorions comment nos agents allaient pouvoir travailler et comment les personnes de l'Éducation nationale allaient s'organiser. Lorsque nous avons reçu le protocole de l'Éducation nationale, nous avons constaté que nous étions sur la bonne voie et que nous avons œuvré dans le bon sens.

Un groupe de cinq gestionnaires et de cinq principaux se réunit régulièrement pour discuter avec nos services. Il s'est réuni pendant la crise sanitaire de manière virtuelle ou en présentiel toutes les semaines. Il a déployé tous ses efforts pour que la reprise des cours se déroule dans de bonnes conditions. Rappelez-vous, nous éprouvions tous de l'appréhension à la rentrée des classes de sixième et de cinquième le 11 mai. Il faut se rappeler l'inquiétude, je dirai même la grande inquiétude des parents. Il nous fallait rassurer les familles, les élèves, les personnels de l'Éducation nationale et les personnels départementaux travaillant dans les établissements. Grâce au travail effectué en amont, la rentrée s'est bien déroulée.

Il nous faut penser à la suite, aux travaux, à la relance des travaux publics. Nous terminons un test au collège Pasteur à Yvré-l'Évêque sur l'accessibilité des handicapés. Ce chantier test permet de déterminer les moyens dont nous nous organiserons s'agissant des différents autres chantiers, car les entreprises sont inquiètes. Les personnels sont inquiets pour leur sécurité. Nous avons fait en sorte que les travaux puissent s'organiser efficacement.

Pendant la période de confinement, nos services ont travaillé sur des projets à venir. C'est ainsi que dès la rentrée, des consultations de travaux publics seront lancées ainsi que le prévoit le code des marchés publics. Ces différentes opérations de restructuration de nos collèges pourront alors être engagées.

Repoussées, les élections municipales ont retardé la mise en place de certains conseils municipaux qui ont à régler des procédures administratives avant d'engager des projets. Des communes attendront donc quelques mois. Nous serons les premiers à lancer des marchés. Cela rassurera les entreprises et les poussera à pratiquer les meilleurs prix car elles souhaitent conserver leur personnel, même en cette période de crise. N'oublions pas que cinq ans sont nécessaires pour former un bon professionnel. Ils feront donc tout pour obtenir les marchés fin 2020 et début 2021 et nous pourrons ainsi espérer des prix attractifs.

Dans le cadre du budget supplémentaire, le rapport représente un crédit d'investissement de 1,36 million d'euros, qui avait été inscrit en 2019, et que nous reportons sur l'exercice 2020. Nous ajoutons une

autorisation de programme de 160 000 euros pour le collège de Bercé et le collège Mauboussin. Ce sont les seuls crédits inscrits au titre du budget supplémentaire.

Je reste à votre disposition pour toute question éventuelle.

**M. COUNIL.** Je voudrais répondre d'un mot à M. Vallienne sur les collèges du canton Le Mans 6.

Ne vous inquiétez pas, Mme Cozic-Guillaume et moi-même sommes très reconnaissants des travaux engagés dans ces collèges. Ainsi que vous l'avez rappelé, deux collèges ont été reconstruits, un troisième connaîtra un plan de restructuration très important. Il ne s'agit pas, pour autant, d'une faveur accordée aux Conseillers départementaux. Du tout ! C'est le juste retour des choses s'agissant de collèges qui connaissaient une situation particulièrement dégradée. Le Département n'a pas fait le choix de reconstruire ces deux collèges pour nous faire plaisir, mais parce que c'était plus que nécessaire au vu de l'état de dégradation, de vétusté et de dangerosité de ces établissements dit « Pailleron améliorés », mais qui n'en restaient pas moins des structures Pailleron.

Ne vous inquiétez donc pas. En tout cas, dans notre bilan de mandat, ces travaux seront mis en évidence. J'ajoute que si nos collèges ont fait l'objet de nombreux travaux, nous sommes les deux seuls Conseillers départementaux à avoir assisté à la fermeture, sur leur canton, de l'un de leur collège.

**M. ROUILLON.** J'interviendrai dans le même sens. Nous sommes très heureux de la reconstruction du collège Jean Cocteau à Coulaines. Nous en avons tiré une première récompense : en effet, à la rentrée de septembre, le collège comptera cinquante élèves supplémentaires, soit l'équivalent de deux classes. Les collèges deviennent attractifs lorsque les locaux sont modernes. Pour preuve, les collèges implantés dans des quartiers de mixité sociale redeviennent attractifs. Cela dit, il ne s'agit pas d'un cadeau fait spécialement au Conseiller départemental, maire de Coulaines. C'est le résultat de mobilisations depuis quinze ans. Je vous ai alerté tout ce temps ! Ce collège Pailleron amélioré était devenu dangereux et il était urgent de le rénover. La réalisation s'est opérée dans de très bonnes conditions, ce dont nous ne pouvons que nous satisfaire, mais il ne s'agit nullement d'une politique de favoritisme envers un Conseiller départemental ou un autre. Telle n'est nullement la réalité des choses.

Au-delà de cette rénovation en PPP, des travaux classiques doivent intervenir. Peut-être faut-il profiter des opportunités de financement régionales, nationales et européennes et passer la vitesse supérieure pour entreprendre l'isolation énergétique des bâtiments. Je pense en particulier au collège Joseph Weismann. Le plan de relance européen s'élève à 740 milliards d'euros ; le Comité européen des régions reversera 38 milliards à la France pour que les collectivités locales, quelle que soit leur taille – je plaide pour que tous les Départements puissent en bénéficier – aient la possibilité d'être cofinancées. Il conviendra sans doute d'accélérer les programmes de rénovation en se dotant d'instruments et d'assistance – dans l'hypothèse où les services départementaux ne seraient pas en mesure de faire face – pour que, dans les deux ou trois années à venir, nous profitions des milliards qui tomberont du ciel. C'est aussi la chance de l'Europe ! Nous pourrions engager ces rénovations qui sont indispensables, notamment au collège Joseph Weismann.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je le confirme, il ne s'agit nullement de faire des cadeaux, que ce soit à des Conseillers de la majorité ou de l'opposition, il convient de répondre à des besoins d'investissement. En l'occurrence, les chiffres cités par le Président de la commission montrent que les niveaux d'investissement sont élevés, quel que soit le lieu dans le Département.

Quant aux fonds européens, nous y sommes très attentifs. Pour preuve, la possibilité que nous avons eue de créer un réseau d'initiative publique dans le domaine du numérique, au titre duquel nous avons recherché tous les fonds européens possibles, comme nous le faisons, du reste, pour l'ensemble des dossiers. Une mission est à l'affût de toutes les opportunités. Je vous confirme donc que nous portons la vigilance nécessaire à ces fonds. Je regrette toutefois qu'ils mettent plusieurs années avant de pouvoir être utilisés. Très souvent, les conditions de réalisation des dossiers sont lourdes, mais nous finissons par récupérer quelques crédits, même si des contrôles ultérieurs viennent perturber leur versement. Nous y sommes très attentifs.

J'aime à comparer notre Département, car cela nous donne une indication utile. Regardons autour de nous et ce que font les autres. Comparez avec les autres Départements. Il ne s'agit pas d'autosatisfaction, c'est la réalité de ce qu'il fait dans ce domaine et des résultats que nous obtenons. À ceux qui éprouvent des doutes, je leur conseille de se comparer. Comparez les critères d'investissement, et vous verrez que notre Département est bien placé, ce qui nous permettra de faire un peu plus dans le cadre du plan de relance au cours de la période difficile qui s'annonce.

**M. VALLIENNE**, rapporteur. Je vous rassure, Monsieur Council, nous ne faisons pas de faveurs. En réunion de commission, nous sommes avant tout guidés par l'intérêt général ; nous ne cherchons pas à vous pénaliser parce que vous avez été seul à ne pas voter le Plan Collège performant. Dans les cantons où c'était nécessaire, rénover a été une priorité, à tel point que nos collègues, aujourd'hui, connaissent un succès. La directrice académique des services de l'Éducation nationale a annoncé, à notre très grande surprise, l'inscription de 200 élèves supplémentaires à la rentrée de septembre. C'est un bel événement dans la mesure où les effectifs régresaient régulièrement. Peut-être la rénovation des collèges y est-elle pour quelque chose. Il est vrai que certains collèges, comme celui de Coulaines, avaient besoin de travaux, ce que nous avons fait dans l'intérêt public et dans l'intérêt général.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je mets aux voix le rapport n° 12. *(Adopté par 42 voix pour.)*

**POINT D'ÉTAPE DU MANDAT**

**INVESTIR DANS LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL POUR FACILITER LES DÉPLACEMENTS**

(Rapport n° 13)

**M. BEAUCHEF**, rapporteur. Le point d'étape fait état des évolutions entre 2015 et 2019. Il porte sur les 108 kilomètres d'enrobés, les 1 360 kilomètres d'enduits superficiels, les 1 785 kilomètres de fossés. Les 4 659 kilomètres de marquage ont fait l'objet d'un travail remarquable de l'ensemble des agents du Département, que je souhaite remercier pour leur mobilisation et la qualité de leur travail.

Les montants, certes, n'atteignent pas celui des collègues. Cela dit, il ne s'agit pas d'un concours de dépenses. Ils sont à la mesure des besoins de nos routes, à hauteur de 94 millions d'euros sur la période 2015-2019. Il est rappelé que sur les principales opérations, 5 sont réalisées et 5 sont en cours. Quant aux opérations structurantes et de sécurité, 39 ont été livrées et 2 sont en cours de réalisation. Elles portent sur les tapis d'enrobés, les enduits, etc.

La ventilation a été réalisée par canton, commune par commune. Le Département intervient sur l'ensemble du territoire par des opérations structurantes et de sécurité. Les montants sont significatifs. Parfois, on ne se rend compte que de manière approximative des masses financières que peuvent induire les travaux sur une petite portion de route. Les sommes montent rapidement. Vous en trouverez le détail dans le rapport.

J'en viens à l'organisation de la direction des routes. Le Département a eu la capacité de s'adapter à la fois aux contraintes budgétaires et à une organisation datée qui nécessitait d'être réorganisée et modernisée.

La viabilité hivernale a dû être adaptée à la réalité du changement climatique. Notre service public est en capacité de s'adapter, de muter pour répondre à des hivers doux. Depuis plusieurs années, la veille hivernale ne nécessite pas deux agents dans les véhicules car nous connaissons de moins en moins de phénomènes exceptionnels et de verglas. Lorsqu'ils se produisent, ils sont marqués. Il convient donc de toujours garder cette capacité d'assurer la viabilité hivernale afin d'être en mesure de la réactiver. Nous l'avons contrebalancée par une veille qualifiée. Nous nous rendons compte que les accidents climatiques se produisent tout au long de l'année. Certains ont en mémoire des périodes d'inondation et des phénomènes plus brusques.

La réorganisation a fait l'objet d'une formation des agents, dans le respect de leur évolution de carrière. Des patrouilles sont engagées et des agents, tout au long de l'année, 24 h /24, 7 jours/7 veillent à la sécurité des routes sarthoises.

La déviation de Saint-Calais est notre première éco-route, conséquence du changement climatique ; elle fait suite à la prise en compte par les collectivités de la responsabilité environnementale. Il ne s'agit pas d'un « virage », cela fait longtemps qu'il est pris. En effet, mon illustre prédécesseur à la commission des routes avait engagé le fauchage raisonnable et la gestion différenciée. Nombre d'emprises, de bas-côtés, longent la route. Nous sommes un acteur essentiel du maintien de la biodiversité, avec en point d'orgue une opération exemplaire destinée à être reproduite. Je pense aux réalisations effectuées à l'occasion de la déviation de Saint-Calais. Il ne s'agit pas seulement de la plantation d'un verger, c'est aussi une mare et d'une vraie prise en compte environnementale.

Voilà pour le bilan.

**M. Le PRÉSIDENT.** Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ... Je vois que tout le monde est convaincu par le passage à 90 km/h !

**Mme ELSHOUD.** Je voulais dire l'importance de ce dispositif pour que le Département puisse donner des suites favorables aux communes qui, avant le passage aux 80 km/h, avaient demandé à réduire la vitesse sur certains tronçons. Les demandes avaient été suspendues ; elles portaient notamment sur des routes plus étroites, où les habitations se sont développées et les débouchés aussi.

Il convient d'être attentifs au fait que le coût des panneaux à la charge des communes ne soit pas un obstacle à l'instauration de ce dispositif de sécurité routière. À cette condition, je serai favorable au retour à 90 km/h.

**M. Le PRÉSIDENT.** Les demandes des élus relatives à la réduction de la vitesse, comme nous le faisons depuis 2015, sont étudiées au vu de conditions techniques. Bien évidemment, le point de vue des élus du territoire reste prioritaire pour nous. Dans la très grande majorité des cas, nous donnons un avis favorable à l'abaissement de la vitesse à 70 ou à 50 km/h. Parfois, nous suggérons de déplacer les panneaux d'entrée d'agglomération pour limiter la vitesse car nous avons le souci de la lisibilité du réseau départemental et de la sécurité routière. Lorsque les demandes de réduction sont justifiées, comme c'est très souvent le cas, nous donnons satisfaction aux élus.

**M. COUNIL.** Je ne pense pas que l'on puisse dire que nous sommes tous favorables au retour aux 90 km/h. Personnellement, j'ai déjà eu l'occasion de dire dans cette assemblée que j'y étais défavorable. Je vais probablement être taxé d'élu urbain au détriment du monde rural mais je l'assumerai totalement car, selon moi, la sécurité routière doit primer. J'y suis d'autant plus opposé que l'avis défavorable livré la semaine dernière par la commission départementale vient renforcer mon point de vue. Il faut nous préparer. Lorsque des accidents mortels se produiront sur ces routes parce que nous aurons pris la responsabilité de les faire passer à 90 km/h, c'est vers le Département que les parents ou les amis des victimes se retourneront. Je pense que le Gouvernement ne rend pas service aux territoires en leur laissant la liberté de fixer la vitesse. D'une certaine façon, cela se traduira par un transfert d'impopularité. Si nous ne repassons pas à 90 km/h, la situation sera difficile à gérer sur le territoire et elle le sera davantage demain en cas d'accident si nous relevons la vitesse à 90 km/h. Je reste donc hostile à cette disposition. Je tenais à le dire pour qu'on ne laisse pas penser que l'ensemble des élus de cette assemblée y est favorable.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je rappelle que vous aviez tous voté contre la suppression des 90 km/h. On a le droit d'évoluer, certes ; quant à nous, nous sommes toujours animés par une forme de cohérence.

**M. BEAUCHEF,** rapporteur. Je partage, Monsieur le Président, votre sentiment sur le besoin de cohérence. Nous avons tous voté contre l'imposition unilatérale et brutale du passage de 90 km/h à 80 km/h. Aujourd'hui, certains demandent à ne pas repasser à 90 km/h. Qu'aurait-il fallu faire ? Instaurer une vitesse à 85 km/h ? Quelle est la cohérence : être favorable aux 90 km/h et contre les 80 km/h ? Cela n'a aucune cohérence. On ne peut, il y a deux ans, être favorable à une mesure et deux ans après en prendre le contre-pied.

Il y a deux ans, nous avons tous été choqués par la manière dont le Gouvernement avait fait fi des libertés locales. Il s'agit bien de nos routes départementales. À l'époque, le Gouvernement avait décidé de manière unilatérale, sans concertation, d'abaisser la vitesse à 80 km/h – pour des raisons de sécurité routière qui sont louables. Nous voulons tous sauvegarder des vies, bien évidemment ! Nous mobilisons une part importante du budget de l'action des élus et des agents départementaux pour ce faire. Cela dit, force est de constater que le passage à 80 km/h n'a pas produit les effets escomptés, j'ai même tendance à penser qu'il a produit l'effet inverse.

Année après année, nous avons réussi, par des politiques publiques de sécurité routière à faire comprendre aux automobilistes la nécessité de respecter les consignes de sécurité routière. Le passage à 80 km/h a engendré un divorce flagrant chez de nombreux automobilistes d'avec les politiques publiques de sécurité

routière. La mesure a détourné nos concitoyens de la nécessité de respecter les règles sur la route. Peu importe la règle, peu importe que l'on soit à 80 ou à 90 km/h, ce qui importe, c'est de comprendre la règle et de la respecter. Or, il y a deux ans, la décision prise a rendu inintelligibles les politiques publiques de sécurité routière. Si nous voulons réconcilier nos concitoyens avec la sécurité routière, il nous faut prendre des mesures adaptées, revenir à 90 km/h sur des axes structurants qui ont été conçus pour rouler à cette vitesse. Au fil du temps, nous avons délibéré pour réaliser des aménagements, concevoir des routes adaptées. Il n'en reste pas moins qu'il y a encore trop d'accidents sur beaucoup de nos routes départementales.

Sur les 4 300 kilomètres de réseau, seuls 900 kilomètres d'itinéraires repasseront à 90 km/h, la grande majorité des petites routes départementales sinueuses restant à 80 km/h. Le Département est tout à fait ouvert, comme l'a rappelé le Président, pour abaisser la vitesse sur certains tronçons à 70 km/h, voire à 50 km/h.

Lorsque les vitesses sont excessives aux entrées et aux sorties des communes, je suis favorable à des agrandissements pour tempérer la circulation aux endroits critiques. En revanche, sur les axes essentiels, vitaux pour notre économie et l'aménagement du territoire, il est indispensable, en lien avec les départements voisins qui, pour beaucoup, ont fait ce même choix, de s'assurer que les communes distantes du Mans n'en soient pas de plus en plus éloignées.

L'abaissement de la vitesse a engendré une perte de temps mesurable sur le plan économique. Le temps perdu par les Sarthois pendant deux ans dans leur voiture représente 41 millions d'euros. Ce ne sont pas 41 millions d'euros qu'on retire de leur poche. Ce temps perdu aurait pu être concevable si nous avions sauvé des vies grâce au passage à 80 km/h. Or, le résultat n'a pas été à la hauteur des études réalisées par le Comité national de la sécurité routière. Il faut être pragmatique. Une mesure qui n'atteint pas son objectif, qui n'obtient pas de résultats, qui éloigne la population de la sécurité routière, n'est pas destinée à s'inscrire dans le temps. Le retour partiel et raisonnable d'une vitesse à 90 km/h sur certaines voies de circulation est donc une mesure adaptée.

À l'occasion du passage à 90 km/h, nous rappelons qu'il faut rouler à la vitesse indiquée sur le panneau. Mme Leroux m'a dit venant du Luart, elle avait pu rouler à 90 km/h. Venant de Mamers, ce n'est pas mon cas. Les panneaux n'ont pas encore été posés. Respectons les panneaux, c'est la seule exigence de sécurité routière.

Je finirai sur ce sujet par le vote de la Commission départementale de sécurité routière composée de 16 membres. Une instruction du cabinet du Premier ministre incitait aux huit représentants de l'État de voter contre le retour à 90 km/h. Parmi la seconde moitié, une personne a voté pour le maintien à 80 km/h ; les autres représentants ont voté pour un retour à 90 km/h, dont deux représentants du Département ; le troisième, le représentant de la minorité, n'était pas présent. Il faut être cohérent et avoir le courage de ses convictions. On ne peut pas pratiquer la politique de la chaise vide en se disant que d'autres décideront pour nous. Nous avons pris nos responsabilités, nous les assumerons, mais nous ne les assumerons pas comme on joue à la roulette russe, nous les assumerons en modernisant et en sécurisant les routes. Tous les travaux que nous engageons comportent une dimension liée à la sécurité routière.

Nous réalisons une déviation à Saint-Calais, nous entreprenons des modernisations de réseau, des opérations de sécurité, des tourne-à-gauche, un rond-point à la sortie du zoo à La Flèche. Encore aujourd'hui, nous étudions avec les services de l'agglomération des sécurisations de tourne-à-gauche. L'essentiel des crédits sont bel et bien inscrits sur des opérations de sécurité routière. Nous pourrions faire autant d'aménagements que l'on veut, si des automobilistes ne comprennent pas qu'il ne faut pas rouler avec deux grammes d'alcool dans le sang à 130 km/h ou en regardant leur téléphone, parfois même des vidéos, on n'y arrivera pas.

Il ne faut pas lâcher sur la nécessité d'engager des opérations de sécurité, il faut le marteler, réaliser des équipements, mais rappeler également que le comportement individuel est à l'origine de la plupart des

accidents, qui sont souvent plurifactoriels ; l'accident est rarement dû à une seule cause. Comme le rappelait le préfet, les accidents sont la conséquence de la vitesse, de l'utilisation du téléphone, parfois de la consommation d'alcool ou de drogue. Martelons les messages de sécurité routière. La route n'est pas un circuit, mais nos routes peuvent, sans difficulté, supporter un retour à 90 km/h, elles l'ont été pendant de nombreuses années.

**M. Le PRÉSIDENT.** C'est d'autant plus vrai que la lisibilité d'un abaissement de vitesse de 10 km/h – entre 70, 80 et 90 km/h, les étagements sont difficiles à suivre – n'a pas apporté cette lisibilité. Revenir à 90 km/h sur le réseau départemental rend de la lisibilité.

S'agissant du vote de la Commission, les 8 voix favorables au maintien à 80 km/h étaient celles des représentants de l'État. On sait bien que le Premier ministre a donné des indications à ses services en leur demandant de voter contre par principe. Les 8 autres voix étaient celles des élus, des usagers, des assureurs. La composition de la commission n'était pas faite pour que se dégage une majorité.

**M. MARCHAND.** Dans le passage de 80 à 90 km/h, ce ne sont pas les 10 km/h qui posent problème. Je suis d'accord avec vos propos sur la lisibilité : il est plus lisible de fixer une limitation à 70 km/h et à 90 km/h. Davantage que relever la vitesse de 10 km/h, la vraie problématique réside dans le respect des vitesses, dans le fait de ne pas utiliser le téléphone, de ne pas boire ou de ne pas s'injecter des produits illicites. À partir du moment où chaque route est étudiée, portion par portion, pour déterminer à quelle vitesse il convient de rouler, la problématique est bien davantage liée à d'autres facteurs.

Je suis l'écu de la minorité qui n'a pas assisté à la réunion de la Commission, j'ai eu un empêchement de dernière minute. Jusqu'à mercredi soir, il était prévu que je sois présent.

**M. Le PRÉSIDENT.** En quelque sorte, vous venez de nous donner l'avis favorable qui a manqué à la Commission puisque vous auriez voté pour. Il est dommage que l'on ne puisse prendre en compte votre avis, mais je vais le signaler au préfet.

**M. BEAUCHEF,** rapporteur. Je vous livre certains critères qui ont conduit les représentants de l'État à livrer un avis négatif : la présence d'engins agricoles sur nos routes. Y a-t-il un kilomètre de route départementale dans la Sarthe qu'il faudrait interdire aux engins agricoles ? Dans notre Département rural, aucun élu ne peut l'imaginer.

Autre critère : la présence d'arrêts de transports scolaires et de transports en commun. Il ne fallait pas non plus d'intersection de routes, un ensemble d'éléments qui ont conduit les représentants de l'État, sur la base d'une grille d'analyse qui leur était propre, à voter contre le retour aux 90 km/h. Nos routes sont essentielles à la structuration et au développement économique départemental. Parmi les critères, figurait la nécessité que le nombre de poids lourds passant par jour sur la route concernée ne dépasse pas 155. C'est ce que supportent nos plus petites routes ! Ces critères très restrictifs ont conduit les représentants des services de l'État à voter contre le retour à 90 km/h. Encore heureux qu'ils suivent les instructions, ce dont je ne leur en fais pas grief, mais l'ensemble des participants ont trouvé cela déraisonnable ; la proposition du Département, *a contrario*, a paru raisonnable puisqu'elle est limitée, calibrée et adaptée aux axes qui supportent le passage à 90 km/h. Cela dit, nous n'allons pas refaire le match. Le Président a pris acte de la décision et pris les arrêtés pour rouvrir progressivement les voies à 90 km/h. La mesure interviendra assez rapidement. Jusqu'au début août, les panneaux à 90 km/h seront posés qui permettront aux automobilistes de revenir à la vitesse qu'ils connaissaient sur ces axes structurants.

**M. LEPROUST.** Je fais partie de ceux qui, il y a deux ans, avaient été choqués par la manière de faire du Gouvernement qui a imposé cette mesure par le haut. Sur le fond, les évaluations sur la réduction de la vitesse à 80 km/h sont peu nombreuses. C'est le problème des politiques publiques : on change les règles du jeu sans avoir d'estimations et d'appréciations, ce qui est un peu dommage.

Comme M. Council, je suis un urbain mais je me déplace aussi dans le Département et circule avec ma voiture – et pas uniquement dans le Département d’ailleurs. J’aurais été favorable à conserver la vitesse de 80 km/h.

Je ne sais ce qu’il en est dans vos petites et grandes communes, mais, au cours de mes visites de quartier, j’entends une demande générale : les gens considèrent que les voitures roulent trop vite et souhaiteraient que la vitesse passe à 50 km/h, voire à 30 km/h. Les tronçons à 30 km/h se multiplient. Dans les mois et les années à venir, une ville comme Allonnes adoptera des limitations de vitesse selon les lieux pour des raisons environnementales et de sécurité.

Lorsque j’étais gamin, je me rendais à Malicorne, chez mes grands-parents maternels, non pas en voiture, mais en train. Des batailles restent à mener pour développer les transports collectifs afin d’allier sécurité et environnement. Il ne s’agit pas d’une compétence directe, mais nous n’en sommes pas loin. Il faudrait que chacun s’interroge sur l’aménagement du territoire.

**M. ROUILLON.** Une aspiration à la sécurité se fait jour, notamment en fonction du contexte local. Je remercie le Président d’avoir accepté d’abaisser la vitesse à 50 km/h sur les virages à l’entrée de la route de Ballon, avant d’accéder à la prison des Croisettes. L’endroit, en effet, est dangereux. Nous avons procédé par étapes : dans un premier temps, nous avons réduit la vitesse à 70 km/h et nous allons passer à 50 km/h. Cela répondra à l’attente des usagers et sera bénéfique pour la sécurité car trois accidents graves se sont déjà produits.

Ces coups d’accordéon et ces changements permanents des décisions publiques m’inquiètent un peu : un coup, on abaisse la vitesse sans concertation, un autre, on la relève, sans avis conforme de l’État. Cela ne donne pas une image très positive des décideurs publics. Au surplus, on se retrouvera avec un patchwork de réglementations, on ne saura plus où l’on en est et les conducteurs un peu distraits dont je fais partie, même si on aime bien rouler lentement, finiront par se faire piéger parce qu’il faut rouler à 80 km/h, puis à 90 km/h ou encore à 50 km/h. Il aurait été préférable de conserver une continuité même si cela change un peu les habitudes.

Quant aux 40 millions d’euros, ce sont des calculs purement théoriques. Évidemment, si l’on ajoute toutes les heures perdues au tarif du Smic ou plus, on atteint des montants aberrants. Mais que vaut une vie humaine ? Est-il préférable d’arriver plus vite ou vivant ? C’est aussi vrai dans le monde rural qu’urbain. Nous avons pris des décisions difficiles dans le monde urbain. Lorsque je suis devenu maire, on roulait à 50 km/h dans la ville ; aujourd’hui, la vitesse a été abaissée à 30 km/h. Les conducteurs râlent un peu parce qu’ils mettent plus de temps, et puis ils finissent par s’habituer. Cela modifie les habitudes et permet le développement d’autres modes de déplacement car plus le trajet en voiture est rapide, plus on hésite à utiliser un vélo, une trottinette électrique ou d’autres moyens de transport. Cela rend plus difficile la transition vers un autre mode de déplacement. Fabien Lorne s’était moqué de moi il y a quelques années parce que j’avais dit que l’on pouvait se rendre à vélo de Neuville, où j’étais Conseiller départemental, au Mans. Il m’avait fait remarquer que j’avais des chances d’arriver en retard au travail. Peut-être, mais, aujourd’hui, les gens me disent qu’entre Neuville et la cathédrale, le temps de parcours est le même qu’entre le pôle santé sud et le centre-ville du Mans.

Il faut que nous réfléchissions aux alternatives de déplacement, telles que le vélo. La métropole a réalisé un schéma directeur en fixant de grands axes et des corridors. Je souhaite que nous travaillions également en liaison avec le Département. Dans le cadre du Pays du Mans, dans un bassin de vie, il nous faut réfléchir à des pistes cyclables sécurisées, prendre des décisions audacieuses de diminution de la vitesse, de réaménagement du partage de la voirie entre la voiture et le vélo et couvrir les bas-côtés de pistes cyclables.

Le confinement nous a habitués à plus de silence et à entendre les oiseaux. La vitesse c’est davantage de bruit, plus d’émissions de particules fines par l’abrasion des pneus, du système de freinage, etc. Nous devons également devenir autonomes par rapport aux pays producteurs de pétrole. Ne se pose pas uniquement la question de la vitesse, du plaisir à aller vite ou de gagner dix minutes, il convient de prendre en compte un contexte global. Je ne veux pas être plus écologiste que les écologistes sans quoi Mme Debost, absente, m’en



voudrait. Quand on est trop écolo, on n'est pas bien vu non plus ! Mais j'aimerais envoyer un discours différent et commencer par réfléchir à des alternatives. Bref, il faut que nous réfléchissions à des actions plus volontaristes. Le passage à 80 km/h a sans doute été une occasion manquée.

**Mme PAINEAU.** En tant que conseillère départementale de Loué travaillant au Mans, je voudrais apporter mon témoignage. Tous les jours, je vois la différence. J'en ai largement discuté avec des personnes qui habitent à une trentaine de minutes du Mans, nous voyons la différence et nous ne nous sommes pas habitués aux 80 km/h. Depuis un certain temps, tout le monde réclame le retour à 90 km/h. Si l'on peut envisager d'utiliser une trottinette électrique ou un vélo électrique lorsque l'on habite en ville ou à proximité de la ville, pourquoi pas, mais pour les personnes qui habitent à trente minutes de route, cela semble moins facile.

Lorsque l'on analyse les motifs des accidents, les causes sont liées à l'inattention, à l'utilisation du téléphone, à la grande vitesse, bien davantage qu'à la vitesse de 90 km/h, et à la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Je regrette le manque de concertation entre l'État et les Départements. Bien avant la prise de décision finale de l'État, le Département avait proposé de se mettre autour de la table afin que chacun détermine les routes qui seraient susceptibles d'être concernées. Nous sommes passés à la vitesse de 80 km/h contraints et forcés et nous nous apercevons que l'on revient à 90 km/h. La limitation restera à 80 km/h sur des routes qui, de toute façon, en règle générale, ne permettent pas de rouler à 90 km/h pour des raisons évidentes de sécurité. Les personnes qui les empruntaient ne roulaient pas à cette vitesse-là et ne remettront pas en question la décision.

Ce matin, en venant, j'ai constaté que la route reliant Loué au Mans n'est pas encore à 90 km/h. Je suis persuadée que cela fera une différence quand elle le sera et j'ai hâte qu'elle le soit !

**M. HUBERT.** Je voudrais prendre ma casquette d'élu rural. Pour nous, la voiture reste un outil essentiel. Le message qui avait été envoyé de façon jacobine sur le passage aux 80 km/h a été mal vécu dans nos campagnes, non pour une raison de sécurité routière, mais parce que notre quotidien était impacté. Le passage à 90 km/h sur certaines voies est un juste retour des choses.

Les routes dangereuses resteront à 80 km/h et, finalement, nous parviendrons à un certain équilibre. Cela dit, le monde rural a besoin d'autres modes de déplacement et le vélo ne doit pas rester un usage exclusivement urbain. Cela se fait au niveau des voies vertes. Je l'appelle de mes vœux sur les tronçons La Flèche/La Suze pour les mois à venir. Il convient toutefois de s'interroger, là où nous pouvons introduire des déplacements à vélo. Des points du réseau départemental sont à étudier.

J'ai lu attentivement les rapports. La liste des principales opérations de tapis d'enrobés fait l'objet d'un méli-mélo dans les communes et les cantons. Nous avons été heureux de voir que notre canton avait absorbé Bouloire !

**M. Le PRÉSIDENT.** Vous avez eu l'œil ! Nous avons demandé que les erreurs soient corrigées. Cela peut arriver, soyons cléments envers ceux qui ont établi cette liste, car ce n'est pas toujours facile.

**M. HUBERT.** Ma commune est la bonne, mais pas mon canton !

**M. Le PRÉSIDENT.** En principe, nous préférons que la commune soit située sur son canton !

**M. HUBERT.** Mansigné n'est pas du tout dans le canton de Saint-Calais. Il faut rassurer François Boussard ! J'étais inquiet pour lui.

**M. Le PRÉSIDENT.** C'est une tentative d'annexion manquée !

**Mme RIVRON.** J'ai apprécié l'intervention de M. Hubert, car le Département s'est engagé sur les voies vertes qui formeront un réseau de 400 kilomètres auxquels 100 kilomètres viendront s'ajouter. Je salue M. Desmazières qui s'en occupe de façon exemplaire.

Monsieur Rouillon, vous donnez des leçons de moral, mais balayer devant sa porte serait tout aussi nécessaire ! J'ai été élue pendant trois mandats à la ville du Mans – je ne le suis plus aujourd'hui. En 2018, 800 000 euros ont été inscrits pour réaliser la voie verte de la ville, « Le boulevard nature » ; zéro centime a été dépensé. Aujourd'hui, on pourra sans doute se rendre de la Suze à La Flèche, mais certainement pas de La Suze au Mans.

Il s'agit d'un dossier que nous défendons depuis longtemps et nous pourrions rêver de profiter de voies douces pour aller travailler à vélo. Il a été dit que Neuville n'était pas plus éloigné du centre-ville que du Pôle santé sud ; cela pourrait être le cas d'autres endroits. Mais il faut que chaque collectivité consente les efforts nécessaires parce que le Département ne pourra agir qu'avec les communautés de communes. Il faut entreprendre un travail conjoint. La commission fonctionne très bien, le Président en a la volonté, d'autres communautés de communes ou de communes s'en préoccupent. Ensemble, nous y parviendrons.

**M. BEAUCHEF,** rapporteur. Je sais que M. Leproust, est sensible aux colères populaires, ce que les gens expriment avec leurs tripes. Le passage aux 80 km/h a été un déclencheur du mouvement des Gilets jaunes. C'est la raison pour laquelle il n'a pas vraiment été dressé de bilan du passage à 80 km/h. Nombre de personnes ont brûlé et cassé des radars. Il ne s'agissait pas uniquement de Gilets jaunes, ce n'est pas ce que je voulais dire, mais le passage à 80 km/h a suscité un mouvement de ras-le-bol qui a coïncidé avec l'augmentation des taxes sur le carburant. Tout cela a enflammé notre société. Il fallait refuser les décisions qui venaient d'en haut parce qu'elles nous ont été imposées. Nous avons voulu présenter à l'État, dans le cadre d'un dialogue, un plan progressif en remettant une partie de notre réseau routier à 90 km/h. Mais il faut aussi savoir que toutes ces mesures ont enflammé les esprits.

Je veux bien que l'on critique les pneus, mais ils sortent des usines de La Roche-sur-Yon, je veux bien que l'on critique les voitures mais ce sont aussi des usines au Mans. Tant que notre outil industriel français perdurera, il faudra le défendre. Nous ne devons pas être systématiquement antivoitures et faire preuve d'une écologie mal placée. Je ne serai pas plus long car si je veux prendre mon vélo et être ce soir à Mamers, il faut que je parte maintenant !

**M. Le PRÉSIDENT.** Au moins maintenant !

Je mets aux voix le rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

**POINT D'ÉTAPE DU MANDAT**

**DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE DANS L'EXERCICE  
DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES**

(Rapport n° 10)

**Mme CRNKOVIC**, rapporteur. La crise a fortement sollicité les services. À l'instar de mes collègues, je les remercie vivement car ils ont été d'une efficacité et d'une réactivité assez rares. En un peu plus d'une semaine et demie, huit agents de nos services étaient en télétravail. C'est remarquable.

Au cours de toute la période de confinement, nous avons poursuivi nos travaux : nous avons organisé une réunion plénière, des CEA, une permanence, grâce aux services qui ont fait de la formation individuelle par visioconférence des élus et des agents.

Par ailleurs, sur le plan de la continuité pédagogique, le Plan numérique a continué de déployer tous les équipements nécessaires et à travailler sur l'EMT de sorte que les classes virtuelles se poursuivent sans rupture entre les enseignants et nos collégiens.

Au cours de la crise, nous avons mis 180 PC ou tablettes à disposition des collégiens qui ne disposaient pas de ce matériel à leur domicile, ce qui les a grandement aidés. Nous avons également mis à disposition cinquante postes de travail et quelques tablettes issues des commissions d'appels d'offres dont nous ne nous servons plus aujourd'hui auprès des établissements d'accueil et de protection de l'enfance. Cela nous a semblé important ; le geste a été grandement apprécié.

S'agissant de l'espace numérique de travail, nous avons fait en sorte qu'il soit le plus fluide possible, même si cela n'était pas si simple parce qu'un nombre élevé de personnes se connectaient au même moment.

S'agissant du Plan numérique, le rythme de déploiement initialement prévu sera tenu, à quelques mois près. À terme, ce seront 16 millions d'euros que nous aurons investis. La liste des dix collèges qui seront déployés entre le 3 juin et le 20 janvier 2021 vous est présentée dans le rapport. Nous avons repoussé de trois mois le déploiement, une durée équivalente à celle du confinement.

Sur le plan de la stratégie de la collectivité, la situation sanitaire a eu un impact fort sur l'activité, mais la mise en place de la dématérialisation dans nos services, que nous avons anticipée, nous a permis de continuer à gérer la chaîne comptable et les dossiers d'APA, de MDPH ou l'ouverture des services en ligne. Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir eu l'idée d'anticiper.

Il en va de même pour le télétravail. Nous nous sommes rendu compte que c'était un fait nécessaire. Pour le rendre le plus efficace possible, nous vous demandons d'inscrire une autorisation de programme de 50 000 euros et un crédit de paiement de 40 000 euros. Nous avons anticipé mais il faut racheter du matériel qui soit mobile.

Concernant la sécurisation des infrastructures, nous ajouterons 400 000 euros pour moderniser le parc informatique et 308 000 euros pour tout ce qui relève des plateformes.

Par ailleurs, nous changerons nos copieurs pour un montant de 200 000 euros.

**M. Le PRÉSIDENT.** Quitte à passer pour quelqu'un de très satisfait de ce qu'il fait avec une collectivité qui fonctionne bien, je rappelle que la Sarthe est le premier Département des Pays de la Loire en nombre de communes raccordées, soit 230 communes, et en nombre de prises raccordées. Bien plus tôt que les autres, il y a deux ans, nous avons fait le choix de raccorder tous nos collèges et mis en place un plan numérique. Encore une fois, comparons avec les autres Départements ; cela nous fournit quelques indicateurs qui nous font plaisir.

Je mets aux voix le rapport n° 10. *(Adopté à l'unanimité.)*

Merci, Madame Crnkovic de votre investissement dans cette commission « réseaux » à la fois électriques et numériques avec une dominante forte. Vous allez maintenant nous parler de l'électricité.

**MODERNISER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES  
ET FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**  
(Rapport n° 11)

**Mme CRNKOVIC**, rapporteur. Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont de :  
+ 1 600 € en dépenses de fonctionnement correspondant à un trop-perçu d'Enedis.  
+ 60 000 € en dépenses d'investissement au titre de la transition énergétique afin d'acquérir des bornes de recharge électrique pour les véhicules des services départementaux.

**M. Le PRÉSIDENT**. Je mets aux voix le rapport n° 11. *(Adopté à l'unanimité.)*  
Quelle belle unanimité ce matin !

Je vous propose de suspendre la séance.

*La séance est suspendue à 12 heures 50.*

*La séance est reprise à 14 heures 35 sous la présidence de M. Le Mèner, Président de l'Assemblée départementale de la Sarthe.*

Secrétaire de séance : M. Véronique Rivron.

**M. Le PRÉSIDENT.** La séance est reprise.

### Commission Solidarité : Autonomie – Démographie médicale

#### **POINT D'ÉTAPE DU MANDAT**

#### **SOLIDARITÉ - PLAN DE RELANCE**

(Rapport n° 6)

**Mme LEROUX**, rapporteur. L'action du Département se concrétise par :  
Le soutien aux familles, notamment les plus fragiles.  
Une prévention la plus précoce possible en matière de petite enfance.  
Un soutien aux jeunes en difficulté.

Un tableau inséré au rapport présente les indicateurs qui illustrent l'action départementale. Il met en évidence :

La progression du nombre des visites de PMI, en lien avec la prévention la plus précoce possible.  
La diminution du nombre des assistants maternels agréés et la forte croissance de la capacité d'accueil dans les maisons d'assistants maternels.  
L'augmentation des actions éducatives à domicile, exercées par les services départementaux.  
La hausse du nombre d'allocations mensuelles.  
Une stabilisation des contrats Jeunes majeurs.

Le bilan est dressé du nombre de places d'accueil avec financement accordé par le Département depuis 2012. Vous trouverez également la cartographie des 46 maisons d'assistants maternels dans la Sarthe. Nous observons une répartition homogène sur le Département, excepté dans le sud de la Sarthe où la population est plus âgée.

En 2017, le Département a fait évoluer son guide départemental en permettant une délégation d'accueil en cas d'absence temporaire de l'assistant maternel et des remplacements.

De nouveaux aménagements du référentiel entrent en vigueur en 2020, à savoir :  
La possibilité de prise en charge des enfants avec un seul assistant maternel présent,  
L'anticipation de l'évaluation de la candidature de l'assistant maternel au début du projet,  
La délivrance d'un agrément « assistant maternel remplaçant en MAM ».  
Une action phare porte sur le dépistage précoce pour mettre l'accent sur la prévention et le dépistage le plus précoce possible, en s'appuyant sur les dispositifs Prado et Panjo qui, lancés à titre expérimental, seront pérennisés. Le travail réalisé dans le cadre de ces dispositifs a des effets bénéfiques sur l'accompagnement. Citons encore le dépistage des troubles moteurs, mentaux et sensoriels avec les professionnels de la PMI. Je rappelle que, l'an dernier, la Commission permanente, a voté de nouveaux équipements pour les professionnels concernés.

Au titre du soutien aux jeunes majeurs, il convient de distinguer les contrats Jeunes majeurs destinés à garantir la poursuite du financement du service intervenu durant la minorité afin d'aider le jeune à terminer son projet d'insertion professionnelle ou sociale.

Le deuxième dispositif concerne la mission du Département visant à protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcées. Chef de file de la politique départementale de la protection de l'enfance, le Département garantit la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et s'engage à intervenir le plus précocement possible avant que les situations ne se dégradent.

Le rapport vous présente les indicateurs qui illustrent l'action départementale et les évolutions entre 2015 et 2019.

L'évolution en chiffres est en progression. La prise en compte des signalements est bien meilleure. En outre, la Cellule de recueil d'informations s'occupe tout à la fois des dossiers des enfants, des adultes et des personnes vulnérables.

On note également :

Une progression du nombre d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, hors MNA Commission Insertion et Logement.

L'augmentation de 197 %, du pourcentage des MNA. La progression peut paraître élevée, mais en 2015, le nombre des mineurs non accompagnés était faible.

La baisse du nombre des assistants familiaux salariés du Département. Elle est liée en premier lieu à la démographie, une partie d'entre eux arrivant à l'âge de la retraite. Au mois de novembre, nous avons lancé une campagne de recrutement. À la faveur du vote du budget, j'ai eu l'occasion de vous informer de ses effets positifs. La crise sanitaire est venue tempérer ce travail, même s'il s'est poursuivi sous une autre forme.

Un tableau vous présente les capacités d'accueil des établissements et des services, ainsi que de placements à domicile, hors MNA, et les mesures d'accompagnement à domicile.

Il est rappelé dans quelles conditions les MNA arrivent dans le Département. Ces jeunes sont entrés sur le territoire français sans être accompagnés d'un adulte et sont privés temporairement ou définitivement de la protection de sa famille, soit encore ils sont laissés seuls sur le territoire français.

Je vous rappelle le renforcement du dispositif d'évaluation par le Conseil départemental en janvier 2017, 9 agents étant dédiés à cette équipe. À la date d'aujourd'hui, 80 MNA sont hébergés par les Apprentis d'Auteuil, 39 sont pris en charge par l'Association Nelson Mandela. Trente places conventionnées ont été ouvertes avec cette même association pour un accueil au sein de la résidence sociale Le foyer Arc-en-Ciel au Mans. Ce travail s'est réalisé au cours des dernières années.

Le Département a également œuvré pour que l'offre d'accueil des mineurs en difficulté soit élargie et différenciée. Le bilan du mandat 2015-2019 fait état de 16 places de lieux de vie supplémentaires, du renforcement des mesures de placement éducatif à domicile, à hauteur de 60 mesures.

Le projet expérimental Passerelle propose 9 places pour des enfants en situation de handicap. Il est confié à l'association ADAPEI, en remplacement du dispositif interne géré par le foyer de l'enfance.

À partir de 2019 jusqu'en 2020, le renforcement de ce dispositif d'accueil d'urgence se caractérise par une externalisation confiée à des associations de la protection de l'enfance : 6 places à Roézé, 6 places à Montfort-le-Gesnois et 4 places en famille d'accueil en cours de recrutement, une mission confiée à Inalta. Il était prévu de confier 24 places en 2020 à des associations et de restructurer le Foyer de l'enfance.

Ces dernières actions sont quelque peu retardées. Elles auraient dû être finalisées au mois de septembre ; elles interviendront plutôt en fin d'année en raison de la crise sanitaire qui n'était pas prévue.

Je me suis rendue au conseil de surveillance du Foyer de l'enfance il y a quinze jours. Il est recentré sur un accueil de 8 à 10 places à 30 enfants, des placements étant intervenus pendant la période de la crise. Je l'ai indiqué lors de la réunion de la commission Solidarité, ce temps au Foyer de l'enfance pendant la gestion de la crise s'est plutôt bien passé.

Il a été procédé à des embauches complémentaires d'éducateurs alors que l'an dernier nous déplorions le manque de candidatures d'éducateurs. Les contrats des personnels embauchés ont pu être renouvelés sans difficulté jusqu'à la fin septembre. La structure fonctionnera pendant tout l'été pour faire face à ces situations. J'ai fait état de la campagne pour valoriser le métier d'assistants familiaux. N'oublions pas non plus les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie. Il s'agit d'un dispositif mis en place en 2016, qui a été pérennisé les années suivantes. Ce sont quatre assistantes sociales qui interviennent dans le cadre du dispositif « gendarmerie » ou « police » à la ville du Mans.

Le 17 juin dernier, j'ai participé à la réunion du comité local d'aide aux victimes, coprésidé par le Préfet, Mme la Procureure de la République et où je représentais le Président du Conseil départemental. Cette réunion avait pour objet de faire le point sur les événements intervenus pendant la période de confinement et sur les violences intrafamiliales.

Tout le monde s'est félicité de la présence de la dizaine d'associations qui œuvrent en ce domaine. Le colonel de gendarmerie et le représentant de la police nous ont ensuite fait part de leurs constatations. Ils ont rencontré des situations conflictuelles. Au cours de la période de confinement, 25 placements provisoires ont été prononcés par les juges et les services départementaux ont été en mesure d'accueillir ces enfants. Les associations qui ne travaillaient pas toujours en partenariat se sont épaulées et, à la faveur de la crise sanitaire, ont toutes œuvré en excellente collaboration. Que ce soit le préfet, Mme la Procureure ou les représentants de la DDCS, etc., tous étaient d'accord pour établir un bilan de la gestion de la crise pendant le confinement. Des process ont été mis en place qu'il convient de faire perdurer.

On a assisté à moins de violences sur la voie publique, mais les violences ont été intrafamiliales. Tous craignent de voir émerger des problèmes dans les mois à venir, les enfants n'allant plus à l'école, qui est un lieu de repérage des difficultés des enfants.

Je poursuis par les personnes âgées et porteuses de handicap.

Les indicateurs Insee nous informent que la population du Département continue de vieillir. La population sarthoise est âgée de plus de soixante ans.

Au titre des missions du Département, le nombre des bénéficiaires APA à domicile se stabilise contrairement au nombre des bénéficiaires de la prestation compensation du handicap qui progresse. Le nombre de places en établissement pour les personnes âgées est de 7 148 places en 2019. Les dernières ouvertures sont intervenues à Saint-Saturnin en 2019, soit 100 places, dont 25 pour les personnes handicapées vieillissantes, et à Bonnières qui a connu une extension.

Les places en établissement pour les personnes porteuses de handicap, entre 2015 et 2019, ont progressé de 61 places, dont 30 places au titre du dispositif expérimental 2 A (amendement Creton).

Le bilan fait également état des décisions prises par le Département au titre des investissements en faveur des EHPAD. Au cours de la période 2015-2019, sur les 83 EHPAD que compte le Département, 24 ont profité de travaux de rénovation, financés par le Département. En 2019, ce dernier a renforcé son dispositif d'aide en faveur des EHPAD, en l'étendant au secteur des personnes handicapées et aidé au renouvellement des petits équipements et aux travaux de mise aux normes : hygiène, sécurité et accessibilité. C'est là une décision du Département qui est fort appréciée par les structures, notamment sur le plan de la sécurité. J'ai siégé la semaine dernière au CA d'un EHPAD qui était dans l'obligation de renouveler le système de sécurité de l'établissement. Le Département en a été remercié car, sans cet apport financier complété par celui de l'ARS, il n'aurait pu être envisagé.

Le dispositif 2A qui était expérimental sera pérennisé. Situé au Mans, le projet a permis la sortie de 17 jeunes issus d'IME et de foyers de vie. Suite à une manifestation d'intérêt sur l'habitat inclusif qui avait été lancé conjointement par le Département et l'ARS, l'appel à manifestation a été retenu et le dispositif de l'ARS sur un forfait habitat inclusif d'un montant annuel de 48 000 euros permettra l'animation du projet de vie sociale en complément des 600 400 euros versés par le Département.

Les élus qui siègent au sein de la Maison départementale du handicap ont suivi l'avancée de la réponse accompagnée pour tous. L'année 2019 a été marquée par la signature du contrat partenarial avec l'ensemble des institutions qui sont responsables de la prise en charge des personnes en situation de handicap. Le contrat a été signé par le Département, l'ARS, l'Éducation nationale, la direction diocésaine de l'enseignement catholique, la CAF, la CPAM, la MSA. Auparavant, chacun donnait son avis sur le dossier. Dorénavant, les acteurs débattent des situations afin de trouver une solution. En 2019, ce ne sont pas moins de 76 situations – 34 enfants et 42 adultes – qui ont donné lieu à l'intervention de la réponse accompagnée pour tous.

L'expérimentation de la Technicothèque qui a bénéficié au début aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA se pérennisera et concernera les personnes handicapées. Elles bénéficieront de la mise à disposition de ces équipements. Le dispositif accompagne les personnes depuis l'évaluation de leurs besoins jusqu'au suivi de l'usage de l'aide technique. Il préfinance l'acquisition de l'aide pour une mise à disposition de l'utilisateur qui doit s'engager à restituer lorsqu'il n'en a plus besoin. Cette démarche s'inscrit dans le principe de l'économie circulaire. En 2019, lors de la DM, nous avons abondé les crédits en raison de la montée en charge des personnes porteuses de handicap faisant appel à la Technicothèque.

Le rapport fait état de la répartition des aides techniques en faveur des bénéficiaires de l'APA et des personnes porteuses de handicap.

L'action départementale est également très importante s'agissant des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Le taux d'évolution minimum de soutien financier du Département progresse de plus 1 % tous les ans depuis 2015. Les tarifs ont été revalorisés en raison de l'augmentation des interventions de courte durée – heures du dimanche, jours fériés et frais de déplacement.

La convention 2017-2018 relative au fonds d'appui aux bonnes pratiques dans le champ de l'aide à domicile a été signée avec la CNSA.

Par ailleurs, plusieurs services à domicile ont contractualisé avec le Département des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Les six services les plus importants sur le Département représentent 60 % des heures proposées au cours de l'année 2019.

Dans le cadre du CPOM, l'accompagnement financier permet un rapprochement progressif entre les coûts de revient net et les tarifs pratiqués par le Département.

Le rapport rappelle l'expérimentation entre les services d'aide à domicile et les soins infirmiers à domicile.

Pour mémoire, le Département a été précurseur dans la mise en place de la conférence des financeurs en juillet 2015. Lorsque la loi d'adaptation au vieillissement a demandé que la conférence des financeurs soit installée dans le Département, le Département de la Sarthe l'a installée dès le 6 juin 2016.

En matière de prévention, les aides sont fléchées vers les différents acteurs. Réparties sur l'ensemble du territoire, les actions de prévention s'adressent à des personnes de soixante ans et plus. Un financement a été fléché vers les 41 anciens foyers logements, devenus « résidences autonomie » par la loi du 28 décembre 2015. En 2019, 36 résidences autonomie ont pu bénéficier de ces financements. Les tableaux qui figurent au rapport indiquent le type d'action mis en œuvre et le nombre de bénéficiaires, ainsi que les actions lancées par les autres associations, la répartition par thématique de ces actions financées par la conférence des financeurs et la prévention.

S'agissant du soutien aux EHPAD, le Département a intégré la réforme de la tarification de la dépendance en appliquant le principe de convergence des moyens tout en s'adaptant aux spécificités des établissements sarthois, notamment l'octroi de crédits supplémentaires, orientés vers les structures qui ont développé des solutions de répit, des places d'hébergement temporaire, l'accueil de jour, l'accueil des personnes handicapées vieillissantes et les personnes âgées, atteintes de problèmes psychiques et gériatopsychiatriques. Des tableaux vous informent de l'augmentation des budgets des structures d'hébergement. Cette courbe est identique à la progression de la dépendance. Le fait a été rappelé à tous



les élus qui siègent dans les conseils d'administration des EHPAD. Page 80, une cartographie fait apparaître une répartition assez homogène des structures pour personnes âgées sur le Département.

Je laisse la parole à Mme Cantin sur l'offre de soins et de secours.

**Mme CANTIN**, rapporteur. Je vous présente le bilan de la démographie médicale. Le Département mène une politique indéniablement volontariste que je conjuguerais avec les termes d'humilité et d'ambition.

La politique de démographie médicale se caractérise par son action auprès des professionnels de santé, étudiants ou professionnels en installation, auprès des collectivités et par deux actions phares en matière de communication et de soutien à des projets innovants.

Vous avez pris connaissance du rapport et des différentes palettes de nos actions en faveur des étudiants et des professionnels de santé, aussi bien les indemnités de stage en médecine générale, les contrats d'engagement en médecine générale, les contrats d'engagement en endodontologie et en masso-kinésithérapie.

Pas moins de 466 internes ont été indemnisés. Nous recensons 80 contrats actifs d'engagement « médecine générale », dont 16 installés et 2 en phase de l'être, 53 contrats actifs « entodontologie » et 14 contrats actifs « kinésithérapie ».

Ce sont là des éléments modestes au regard de la photographie de la situation de la démographie médicale. La Sarthe, comme vous le savez, est fortement impactée avec une densité de 5,7 médecins pour 10 000 habitants contre 7,9 sur le plan national et un peu moins sur le plan régional.

Le Département travaille. Le maillage se tisse un peu plus chaque jour. En effet, des réunions sont encore prévues cette semaine avec les collectivités. Le maillage s'est matérialisé par l'aide à la première pierre et l'aide à la construction des maisons de santé pluriprofessionnelles.

Depuis la mise en place du dispositif, 29 professionnels de santé ont bénéficié de cette aide à la première installation.

Enfin, les 15 maisons de santé pluridisciplinaire sont largement occupées et leur maillage couvre quasiment l'ensemble du territoire.

Les actions en matière de communication porte sur le lancement de la nouvelle campagne de communication autour de la démographie médicale « Bons soins-sur-Sarthe », la mise en place d'un numéro unique qui a pour vertu d'accompagner les professionnels de santé, aussi bien s'agissant de leur installation que pour ce qui concerne leur famille, leurs conjoints. C'est un levier que nous avons mobilisé avec les réseaux que nous avons nourris préalablement dans le cadre de Sarthe Développement, avec des bailleurs sociaux et des agents immobiliers.

En matière de projets innovants, notre objectif vise à conforter un plateau technique attractif, même si notre action a été circonscrite aux médecins de premier recours. Nous savons que l'attractivité attirerait des professionnels spécialisés. C'est ainsi que nous avons contribué au financement du cyberknife, au développement de l'application smokecheck, mais aussi à la mise en place très prochainement du centre hospitalodentaire et au déploiement de la télémédecine.

Garantir une offre de soins et de proximité aux Sarthois est une action auprès du SDIS. Le Département contribue à son fonctionnement et à l'investissement, notamment au centre de secours de Le Mans Sud-Métropole.

La démographie médicale ne fait pas l'objet d'un rapport. La pandémie et le confinement ont empêché la poursuite du protocole ainsi que les tables rondes et les auditions que nous avons lancées pour préparer le futur plan de démographie médicale. Nous serons à pied d'œuvre très prochainement pour procéder à la

synthèse des premières tables rondes et tirer ensemble les conclusions de ces réunions qui ont suscité un grand intérêt et attiré beaucoup de monde. Nous dresserons, en outre, le constat de ce qui s'est passé pendant la pandémie sur la base d'expériences et d'innovation qu'il faudra suivre avec intérêt.

Je peux vous annoncer dès maintenant des chiffres extrêmement parlants sur la téléconsultation. En février 2020, nous enregistrons, selon les chiffres fournis par la CPAM, 52 téléconsultations de médecine générale pour des assurés sarthois. De 52, nous sommes passés à 3 382 consultations en mars 2020, à 8 691 en mai 2020 pour revenir au mois de juin à 5 137, dont 80 % ont été assurées par des médecins sarthois. C'est une première expertise que nous aurons à décliner.

Pendant cette période, la pandémie a mis dans l'obligation de faire appel à d'autres professionnels de santé. L'exercice regroupé sera donc à suivre avec intérêt, sans compter tout ce qui ESP (équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient (ESP CLAP) et des communautés professionnelles de santé (CPTS).

Telles sont les perspectives pour l'avenir.

**M. Le PRÉSIDENT.** Le débat est ouvert.

**M. PETIT-LASSAY.** Je souhaiterais alerter les élus de cette assemblée sur deux points qu'il me semble important d'évoquer.

Au travers du bilan présenté par Mme Leroux, des sujets nous interpellent. Il s'agit de la baisse du nombre d'assistants maternels et des capacités d'accueil, qui sont une réelle difficulté. Il s'agit également de l'augmentation des AEMO et des allocations mensuelles, du nombre d'informations « enfance en danger », soit plus de 78 % en cinq ans, du nombre des signalements de majeurs vulnérables, du nombre des interventions des services sociaux en gendarmerie, du nombre d'enfants confiés à l'ASE et de la baisse du nombre des assistants familiaux, qui se traduit par une baisse de cent places en cinq ans. La responsabilité n'en incombe pas forcément au Conseil départemental, je vous rassure, mais nous devons être vigilants et attentifs.

Ces éléments traduisent, selon moi, un malaise et une évolution des dysfonctionnements au sein des familles. Quelque chose se joue à proximité de nous, auquel nous devons tenter d'apporter des réponses. Certes, nous le faisons déjà, mais ces faits, que je qualifierai de dangereux, marquent l'évolution de notre société. En outre, nous savons que ce sont souvent les femmes et les enfants qui sont plus les touchés par ces dysfonctionnements et ces malaises.

Une information a fait la une des journaux récemment. Il s'agit de l'hôtel du Sporting, où certains de nos jeunes sont hébergés. Le Département n'est pas responsable de la qualité d'accueil qui est discutable, de même que les élus départementaux ne sont pas responsables de l'hygiène qui n'est pas très bonne – on a relevé la présence de punaises de lit. Il n'en reste pas moins que notre collectivité doit porter un regard sur ces lieux qui accueillent des publics dont nous avons la charge. C'est important. Nous disposons de solutions de recours, certes, mais elles n'ont pas pu toujours être mises en place en temps voulu en raison du confinement.

Je sais qu'il est très difficile de trouver des solutions de secours pour pallier les difficultés qui s'attachent à ces hébergements qui ne sont pas de qualité. Il est de notre responsabilité d'y veiller et de faire attention à ces jeunes qui sont hébergés dans ces hôtels.

**Mme ELSHOUD.** Je reviens sur un sentiment que nous avons partagé en réunion de commission. En général, à la sortie d'une crise, on constate qu'elle a contribué soit à renforcer les relations sociales, soit à les distendre. Nous nous sommes réjouis que, dans un certain nombre de structures d'accueil et de familles, le confinement ait contribué à apaiser et à approfondir les relations, notamment avec les enfants pris en charge. Tel est le constat qui a été dressé autour du foyer de l'enfance.

Nous avons également relevé que des agents ont nourri un sentiment de délaissement soit en raison de l'autorisation spéciale d'absence, les référents habituels n'étant plus joignables. Certaines situations, déjà complexes, sont encore compliquées par le confinement. Soit encore parce que les agents étaient en attente, ils manquaient, selon eux, d'informations et d'accompagnement dans l'adaptation locale des protocoles sanitaires dans la Sarthe.

Nous souhaiterions que l'expérience départementale puisse nourrir des idées pour la suite afin d'adapter nos services, surtout si ce type de situation devait se reproduire.

Nous vous remercions du dialogue qui a été lancé, en particulier avec les EHPAD suite aux discussions que nous avons eues sur les difficultés financières rencontrées, notamment après le confinement.

**M. Le PRÉSIDENT.** J'ai visité plusieurs communes dernièrement. Je vois fleurir l'installation de cabines de vidéodiagnostic dans les pharmacies. Pourrions-nous avoir quelques informations sur ce sujet ?

**Mme CANTIN,** rapporteur. Je ne dispose pas du bilan chiffré. J'ai appris vendredi dernier qu'une nouvelle cabine avait été installée chez un pharmacien à La Suze. Nous allons dresser un inventaire, rencontrer les opérateurs et les maîtres d'ouvrage pour connaître leurs motivations et déterminer ce qu'elles pallient. J'ai annoncé les chiffres en progression importante des téléconsultations, mais elles ont porté notamment sur des renouvellements d'ordonnances s'agissant de pathologies avérées. Nous ne pourrions pas faire l'économie de cette analyse plus précise.

**M. Le PRÉSIDENT.** Dans le cadre de la rénovation de leurs officines, j'ai noté que les pharmaciens engageaient des travaux pour installer ces cabines de vidéodiagnostic. Je pense qu'elles sont complémentaires des différentes actions lancées. Mais il serait intéressant de prendre lien avec l'Ordre des pharmaciens afin qu'il nous livre des informations.

**Mme COZIC-GUILLAUME.** La Mutuelle départementale qui devait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> mars a été repoussée au 1<sup>er</sup> avril, ce que je comprends bien compte tenu de la situation sanitaire. Une nouvelle date est-elle prévue ?

**M. Le PRÉSIDENT.** Oui, elle est fixée. Nous allons vous répondre.

**Mme LEROUX,** rapporteur. Le Département s'est appuyé sur les chiffres portant sur la période 2015-2018 pour diversifier sa réponse par la création de nouveaux lieux et de nouvelles structures. La pandémie a retardé la mise en œuvre de certaines d'entre elles. Tous les services et tous les professionnels sur le terrain ont essayé de gérer au mieux la crise sanitaire.

Nous devons rester humbles et modestes. Nous avons fonctionné téléphoniquement puisque nous ne pouvions plus nous rencontrer.

Les difficultés de certains accueillants familiaux ont été évoquées. Certains ont vécu difficilement la présence permanente des enfants chez eux.

Au vu des renseignements que j'ai pu recevoir, je note la différence entre ceux qui sont très à l'aise avec la technologie, avec le portable, et ceux qui, en l'absence de vis-à-vis, ont rencontré des difficultés à régler les problèmes. Parfois, ils avaient quelqu'un au téléphone mais ce n'était pas le référent habituel et il ne connaissait pas toujours le dossier. Nous devons tirer des enseignements de la gestion de la crise, l'absence de présentiel ayant ajouté aux difficultés.

La progression du nombre d'actions éducatives à domiciles est logique. Nous faisons en sorte de réduire les placements. Les différentes analyses démontrent, en effet, que le placement des enfants n'est pas toujours la solution et que l'aide éducative à domicile dans le milieu du jeune peut, dans certains cas, résoudre les problèmes. Là aussi, la pandémie s'est invitée, complexifiant les contextes.

Pour avoir participé récemment à différents conseils d'administration dans des EHPAD, nous pouvons saluer le travail réalisé. Nous sommes informés des difficultés, qu'ils ont fait remonter auprès du Département. Je crains que dans les six mois qui viennent, nous prenions la mesure des conséquences financières. Des EHPAD pratiquaient des accueils de jour et des hébergements temporaires. Pour les EHPAD qui ont eu à déplorer des décès et n'ont pas connu d'entrées, la situation sera compliquée.

En outre, la loi sur le grand âge fait obligation aux établissements de verser une prime aux personnels en charge des personnes très âgées dès maintenant. Ils attendent la dotation « soins » de l'Agence régionale de la santé. Au cours des différents conseils d'administration auxquels j'ai assisté cette semaine, les responsables regrettaient de ne l'avoir pas encore reçue.

Les structures n'ont pu accueillir toutes les personnes qu'elles reçoivent habituellement. En revanche, cela a permis un moindre recours à des embauches supplémentaires, leur personnel ayant été majoritairement présent.

Nous pouvons procéder à un état des lieux à la date d'aujourd'hui, mais les semaines et les mois qui viennent risquent d'être encore compliqués.

S'agissant de la mutuelle, la structure a été fermée pendant le confinement, ce qui explique le décalage. Elle sera lancée le 31 octobre prochain. Le travail de paramétrage en cours n'a pu être poursuivi ; il reprend aujourd'hui, suscitant un décalage dans le temps. Nous espérons que nous ne connaissons pas un nouveau confinement. Soyons tous prudents afin que la mutuelle soit effective fin octobre.

**M. Le PRÉSIDENT.** Nous serons le seul Département cette année à lancer cette mutuelle ; la mise en œuvre de ces dispositifs suscite bien des difficultés. L'association qui en est chargée est désolée, mais elle n'est pas en mesure de le faire dès maintenant ; nous attendrons donc qu'elle soit en mesure de la mettre en œuvre.

Nous abordons le rapport n° 6.

**Mme LEROUX**, rapporteur. Dans le plan de soutien voté le 30 avril dernier, le Département a voté le maintien de ses dotations aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, sans tenir compte de leur activité. Le Département renforce le soutien aux assistants familiaux salariés du Département de la Sarthe. Il prend des mesures complémentaires pour accompagner les acteurs locaux et apporte son soutien significatif aux associations.

Afin de compléter notre intervention au vu des constats réalisés des dispositions prises par l'État, le plan de relance s'articule autour de trois mesures :

. La poursuite du soutien aux établissements et services sociaux et médico-sociaux par la création d'un fonds de soutien de 2 M€ afin de compenser une partie des impacts financiers négatifs. Ce fonds aura pour vocation à intervenir pour pallier les difficultés structurelles des partenaires en fonction des dispositions produites par l'État.

. Le renforcement du soutien aux assistants familiaux salariés du Département de la Sarthe au titre du mois de mai, dans la mesure où un soutien a été déjà apporté pour les mois de mars et d'avril. Dans le cadre du plan de soutien, nous proposons une majoration de l'indemnité d'entretien, par assistant familial, à hauteur de 100 € pour les mois de mars et d'avril, ainsi que l'attribution d'une compensation de 200 € euros par mois pour la même période pour chaque assistant familial ayant accueilli, par dérogation, un ou des enfants supplémentaires.

. Le soutien exceptionnel aux associations caritatives. En complément de notre soutien actuel, il est proposé une enveloppe globale exceptionnelle de 70 000 € par redéploiement de crédits, au titre de leur engagement dans le cadre de l'aide alimentaire en complément du soutien annuel versé.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je mets aux voix le rapport n° 6. *(Adopté, par 25 voix pour et 16 abstentions)*  
Vous n'êtes pas satisfaite, Madame la Présidente ?

**Mme LEROUX**, rapporteure. Non, je ne suis pas contente, je l'ai déjà dit en commission Solidarité ; je le dis aux autres membres aujourd'hui !

## PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES PAR UNE PRÉVENTION ET UNE PROTECTION RENFORCÉES

(Rapport n° 7)

**Mme LEROUX**, rapporteur. Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire ont été réalisés par redéploiements existants entre actions. Afin de répondre aux besoins d'accueil des mineurs en grande difficulté, les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont de -200 000 € en dépenses de fonctionnement.

S'agissant de la mise en œuvre de l'accueil d'urgence par les associations habilitées, nous avons assisté au gel des admissions des accueils des 13-18 ans dans les structures INALTA en raison des difficultés de recrutement de personnels. Par ailleurs, la mise en œuvre de ces réponses associatives prévues au deuxième trimestre de cette année est reportée à septembre prochain.

Pour l'Unité d'accueil d'urgence/centre Maternel, il est proposé une dotation complémentaire de 67 000 €. Le conseil de surveillance s'est prononcé favorablement. Le compte administratif 2009 présentait un excédent à hauteur de 186 457 euros, auxquels nous ajouterions cette dotation complémentaire, soit un montant de 253 457 euros en fonctionnement.

En investissement, le budget supplémentaire est de 349 956 € par intégration des résultats de 2019.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je mets aux voix le rapport n° 7 (*Adopté par 42 voix pour.*)

Merci, Madame la Présidente, de votre investissement. On ne peut pas avoir l'unanimité à tous les rapports. N'en soyez pas marrie !

La parole est à M. Desmazières, Vice-président et rapporteur de la Commission Insertion et Logement.

**POINT D'ÉTAPE DU MANDAT  
INSERTION ET LOGEMENT - PLAN DE RELANCE**

(Rapport n° 8)

**M. DESMAZIÈRES**, rapporteur. Le point d'étape du mandat portera sur les deux thématiques qui constituent notre commission.

Premièrement l'insertion. Notre objectif vise à renforcer notre dispositif d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA.

Les temps forts sont la mise en place des plans d'action permettant le parcours d'insertion et l'accès au retour à l'emploi. La période que nous traversons fait peser des incertitudes sur l'avenir. Mais il est important de positiver tout ce qui a été réalisé au cours des cinq dernières années.

Nous enregistrons une baisse de 3 % du nombre de foyers d'allocataires du RSA en cinq ans.

Des dispositifs de placement ont permis une maîtrise du nombre de foyers allocataires du RSA. Cette politique volontariste se concrétise par un budget de 8 millions d'euros, soit 12 % du montant de l'allocation du RSA.

Nous avons engagé une politique de contrôle permettant de verser un droit juste, équitable. 7 492 contrôles ont été réalisés sur cinq ans et ont généré 40 % de mises à jour de situations de régularisation.

La politique départementale d'insertion, au travers du PDI, vise à favoriser l'accès et le retour durable à l'emploi. Telle est notre préoccupation majeure.

Le bilan cumulé de 2015 à 2019 affiche 9 409 personnes accompagnées dans les actions d'insertion ; 5 804 personnes ne sont plus allocataires du RSA et 1 597 ont repris un emploi directement.

Les clauses sociales d'insertion dans les marchés publics nous ont permis d'allouer un nombre d'heures de travail élevé, même si l'année 2019 connaît une petite baisse, d'ordre cyclique.

L'accès et le retour à l'emploi concernent 3 003 bénéficiaires du RSA. Ils ont trouvé un emploi dans le cadre de l'accompagnement proposé par le Département.

Le programme départemental d'insertion propose 9 types d'accompagnement, 58 actions ont été réalisées, 45 organisations concernées et 3 495 places proposées. Il existe 190 points d'accueil : 72 dans le nord de la Sarthe, 61 dans le sud de la Sarthe, 57 dans le centre et la couronne mancelle.

Le pacte territorial pour l'insertion est une réponse concertée qui a favorisé l'autonomie et l'insertion des personnes les plus fragiles autour de trois axes stratégiques et un PTI signé par 28 partenaires.

Le Forum de l'insertion a été le premier qui s'est tenu à l'Abbaye royale de l'Épau le 4 avril 2019. C'est un véritable succès qui a réuni 330 professionnels du RSA.

Le deuxième volet porte sur le logement avec pour objectif de faciliter l'accès et de favoriser le développement d'un habitat de qualité par un soutien financier à la construction, à la réhabilitation et en favorisant le maintien dans le logement par des dispositifs d'aide auprès des personnes. Ont été financés la construction de 776 logements et la réhabilitation de 3 500 logements. L'impact de la réforme sur le logement, qui a généré une baisse des financements, n'est pas à négliger. Dans ce contexte, le nombre de logements de particuliers rénovés s'élève à 2 608 entre 2015 et 2019 ; le financement de l'adaptation au vieillissement et au handicap a concerné 664 logements.

Quelques chiffres sur les aides apportées : 2 919 aides ont été accordées pour des impayés de loyer ; 8 686 garanties ont été accordées pour l'accès au logement ; 8 456 aides ont été accordées pour des impayés de facture d'eau et 7 421 aides pour des impayés de facture d'énergie.

J'en viens aux actions phares conduites par la commission pendant le mandat.

Nous avons travaillé sur le plan départemental de l'habitat mais aussi sur le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : le PDALHPD qui a été un véritable succès et qui a recueilli le consensus de l'ensemble des partenaires.

Le Département a été retenu au titre des territoires expérimentaux pour mettre en œuvre le plan national pour le Logement d'abord, programme d'action pour les plus démunis, pour les jeunes et pour les populations vieillissantes.

Le Département a renouvelé la convention de soutien à Sarthe Habitat et a soutenu le déploiement par les EPCI d'opérations d'amélioration de l'habitat privé. Il a pris la maîtrise d'ouvrage dans le dispositif de lutte contre l'habitat indigne, très dégradé, voire indécents.

Je fais un zoom maintenant sur une action phare : le nouveau règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement, adopté en avril 2019. Cette démarche a été menée en concertation avec nos partenaires et un nouveau règlement a été validé. Il permet, en particulier pour l'accès au logement, une garantie de paiement du loyer et des aides financières ainsi que le maintien dans le logement, notamment par des aides financières pour les loyers impayés, les factures d'énergie, d'eau, de téléphone et d'internet impayés.

Cet ensemble de mesures a été appliqué au cours du mandat.

Je voudrais maintenant rappeler les mesures de soutien au logement et à l'insertion, votées le 30 avril 2020 :

- . Le maintien du droit au RSA pour les personnes qui ne pouvaient pas fournir leur dernière déclaration trimestrielle de ressources.

- . La suspension des contrôles et des sanctions du 15 mars au 15 juin.

- . La possibilité de cumuler à taux plein le RSA et le revenu d'activité sur le secteur agricole pendant une période de reprise d'activité de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020.

- . Le soutien aux bailleurs sociaux par la mobilisation du FSL face au risque d'augmentation des impayés.

Le plan de soutien en matière d'insertion et de logement a été concrétisé par différentes mesures gouvernementales. Certaines ont impacté le traitement du RSA avec le maintien des droits d'allocations pour les personnes qui n'avaient pas fourni leur dernière déclaration.

Une étude est en cours pour un éventuel soutien aux bailleurs sociaux qui pourraient être confrontés à une augmentation des impayés de loyers. Dans le contexte que nous vivons, il est probable que l'hypothèse se vérifie.

En complément de ces actions, deux mesures significatives en direction des structures de l'insertion sont proposées dans le plan de relance compte tenu de leur absence d'activité pendant la période du confinement. Par ailleurs, une enveloppe financière de soutien serait réservée aux acteurs dont les situations sont les plus fragiles. Ils seraient accompagnés dans le cadre du dispositif de soutien à l'économie sociale et solidaire, actions que je détaillerai dans le cadre du plan départemental de relance.

Quant au soutien aux structures d'insertion, 81 % des structures avaient repris, partiellement ou totalement, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de manière distancielle ou physique au 13 mai 2020. Certaines pourraient rencontrer des difficultés ou nécessiteraient un besoin d'accompagnement. À cet égard, il est proposé un certain nombre de mesures :

- . La neutralisation de la période du confinement pour l'ensemble des structures du PDI, soit deux mois, sur la base d'un paiement à 100 %.

- . Le recensement des structures en difficulté ou souhaitant être aidées et un accompagnement au diagnostic de la situation via des audits menés en juin et juillet 2020.

- . La mise en place et la gestion d'un fonds d'urgence à hauteur de 80 000 € dans le cadre des crédits « aide exceptionnelle » inscrits au BP 2020 pour les structures.

- . L'accompagnement individuel de consolidation, en lien avec l'État et le PLIE Le Mans Métropole, pour les organismes rencontrant des difficultés structurelles.

Ce premier rapport de la Commission propose deux axes forts :



La neutralisation de la période du confinement pour l'ensemble des structures financées dans le cadre du Plan départemental d'insertion, soit 2 mois, avec un paiement à 100 % et une évaluation des actions sur les 10 mois restants de 2020.

La mise en place et la gestion d'un fonds d'urgence à hauteur de 80 000 € dans le cadre des crédits « aide exceptionnelle » inscrit au BP 2020 pour les structures d'insertion (PDI) en difficultés, à l'appui du dispositif local d'accompagnement (DLA).

**M. Le PRÉSIDENT.** Le débat est ouvert.

**Mme HAMOUNOU-BOIROUX.** Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'accompagnement des structures car cette disposition sera bénéfique aussi bien aux salariés qu'aux bénéficiaires. Cependant, nous souhaiterions que l'accompagnement des bénéficiaires soit renforcé. En effet, les difficultés risquent de se multiplier suite à la crise du Covid. Elles auront des effets dévastateurs – nous l'avons souligné tout au long de la séance. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'avec la nouvelle disposition de l'assurance chômage qui entrera en vigueur – qui est déjà entrée en vigueur pour certains –, de plus en plus de demandeurs d'emploi seront basculés dans le RSA plus rapidement que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant, puisque les droits au chômage seront diminués, voire ne seront pas rouverts pour certains.

J'aimerais que nous portions un regard attentif sur les bénéficiaires du RSA car nous savons que plus vite un demandeur d'emploi est accompagné, plus rapidement il retourne à l'emploi. C'est bénéfique pour lui et pour notre économie.

**M. DESMAZIÈRES,** rapporteur. Le Département mettra en place très prochainement un programme d'accompagnement des bénéficiaires du RSA au cours des trois premiers jours pour mieux les connaître et les accompagner.

**M. Le PRÉSIDENT.** Je mets aux voix le rapport n° 8. *(Adopté à l'unanimité.)*

## RENFORCER NOS DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

(Rapport n° 9)

**M. DESMAZIÈRES**, rapporteur. L'ajustement proposé au budget supplémentaire est de +5,80 M€ en dépenses de fonctionnement, soit une variation de +7,5 % par rapport au budget voté.

Lors du vote du budget primitif 2020, le montant global au titre de l'allocation RSA a été estimé à 69,60 M€, ce montant étant réparti de la manière suivante :

- 68,50 M€ pour l'allocation du RSA.
- 0,50 M€ relatif aux diverses opérations comptables liées à l'allocation.
- 0,60 M€ au titre de provisions relatives au risque de non-récupération des indus.

Toutefois, s'agissant des éléments pris en compte pour estimer le montant de l'allocation RSA lors de l'élaboration du BP 2020, les évolutions suivantes sont intervenues :

- l'augmentation des bénéficiaires avec l'impact de la téléprocédure qui facilite le recours au droit pour les personnes. Cette évolution s'est traduite par un nombre effectif de foyers allocataires au 31 décembre 2019 de 11 739, soit une augmentation de 630 par rapport à septembre 2019 et 1 045 par rapport à décembre 2018.
- la revalorisation du RSA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 à hauteur de 0,9 % au lieu des 0,3 % annoncé,
- le premier impact de la réforme de l'assurance chômage en novembre 2020 fait basculer plus vite vers le RSA des personnes en fin de droits, qui se traduit par la fin de l'allocation chômage.

L'estimation du nouveau montant de l'allocation RSA hors effet COVID est donc fondée sur les projections suivantes :

- Projection sur la base des dépenses à mai 2020 :  
Dépense effective des avances intégrant allocations brutes déduites des indus constatés sur les cinq premiers mois : 30,30 M€.
- Projection de l'allocation sur sept mois de juin à décembre 2020 (base de mai) :  
Allocations brutes : 45,70 M€.  
Revalorisation (+ 0,9 % de hausse du RSA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020) : 0,40 M€.  
Indus : - 2,10 M€, soit une projection de 44,0 M€.

Le montant total estimé est de 74,3 M€ pour l'allocation RSA en 2020, ce qui nécessite une inscription complémentaire de 5,8 M€.

L'estimation du nouveau montant de l'allocation RSA est hors effet COVID ; nous sommes conscients que la crise économique et sociale fera varier les chiffres.

**M. Le PRÉSIDENT.** Le débat est ouvert.

**M. CALIPPE.** Un budget supplémentaire est présenté, mais nous savons que le nombre des demandeurs de RSA et des demandeurs d'emploi augmentera. Où en sommes-nous avec l'ensemble des associations qui œuvrent dans le domaine du RSA ? Cela signifie les chantiers d'insertion, mais pas seulement. Où en sont nos relations avec les CCAS du Département ? La Commissaire régionale en charge de la lutte contre la pauvreté est-elle insérée dans la boucle ? Il semblerait que des financements pourraient être débloqués, notamment au titre de l'aide alimentaire.

Suite à cette période extrêmement difficile, contrairement à ce que certains pensent, nous pourrions connaître un rebond de la pandémie. Il nous faut prendre un peu d'avance sur les éventuels coûts supplémentaires qui risquent de se présenter à nous. L'emploi se dégrade, les demandes d'aide sociale progresseront. Nous le constatons déjà, les gens frappent à la porte des CCAS et des associations. Comment

pouvons-nous lier tout cela ? Quelle est l'implication de l'État, quelle aide apporte-t-il aux collectivités en général, au Département en particulier ? Des annonces régulières de financement sont faites, des enveloppes apparaissent, mais sont-elles inscrites et à quel moment viendront-elles aider les collectivités qui, pendant toute cette crise, ont été sur le terrain et ont répondu du mieux qu'elles le pouvaient aux demandes ?

Le relais associatif souffre et continuera de souffrir. Il apporte des réponses, est très engagé, mais il finira par ne plus pouvoir répondre aux besoins des populations les plus en difficulté. Comment se projeter dans un avenir qui s'appelle demain matin ? Aujourd'hui, nous prenons des mesures justes et nécessaires, mais je crains que l'enveloppe se révèle insuffisante compte tenu de la situation réelle où se trouveront les Sarthoises et les Sarthois dès le mois de septembre 2020.

Nous travaillons tous un peu dans notre coin et je trouve que les rencontres restent insuffisantes pour déterminer ensemble comment apporter des réponses collectives aux situations actuelles et à venir.

Que faisons-nous pour les personnes isolées, susceptibles de devenir allocataires du RSA – mais pas seulement ? Que mettons-nous en place pour les rencontrer ? Quelles actions lancer ? Sur le plan social, ce sera la catastrophe. Aussi, je me demande s'il ne conviendrait pas de réunir l'ensemble des intervenants du secteur social de notre territoire. Nous apportons chacun notre pierre, mais peut-être pourrions-nous regrouper certaines interventions. La situation nécessite que nous intervenions collectivement, sans quoi nous n'y arriverons pas. Nous ne toucherons pas l'ensemble des enveloppes promises. Cela fait longtemps que j'ai fini de croire au Père Noël. Et le remaniement qui se prépare ne résoudra pas les situations auxquelles nous sommes confrontés.

**M. DESMAZIÈRES**, rapporteur. Cette remarque a été validée par les services. Des actions du Plan de 2019, à hauteur de 400 000 euros ont été reprises avec les CCAS, la CAF et l'État qui accorderait, au titre de 2020, une allocation de 500 000 euros, que nous devrions compléter par des plans d'action, de la même façon que nous l'avons vécu en 2019. Tout cela est peu réaliste. Lorsque l'État investit un euro, le Département doit en investir deux.

Pour avoir visité des chantiers d'insertion, je sais que leur gestion est compliquée car ce qui est vrai pour des entreprises déjà installées l'est également pour ces chantiers qui peinent à avoir de l'activité. Dans le cadre du plan, nous travaillerons sur les éléments dont nous disposons. La question va se poser.

**M. Le PRÉSIDENT**. Vous vous méfiez des aides qui ont été annoncées. J'éprouve la même méfiance que vous. J'ai entendu beaucoup de déclarations sur les montants susceptibles d'être attribués. Je ne sais si vous en avez été informés, je ne l'ai pas été quant à moi. Le Département, pour sa part, tiendra ses engagements.

S'agissant d'une réflexion à moyen terme pour préparer l'avenir, j'y suis plutôt favorable. Je propose que le Président de la Commission réunisse les associations départementales concernées pour échanger, ce qui permettrait d'avoir quelques indicateurs et étudier les façons de se préparer non au pire, mais aux situations qui pourraient se dégrader.

Je mets aux voix le rapport n° 9. *(Adopté par 28 voix pour et 13 abstentions.)*

La parole est à Mme Rivron, Présidente et rapporteur de la Commission Attractivité du Département : Culture, Sports, Tourisme, Enseignement supérieur.

**Commission Attractivité du Département : Culture, Sports, Tourisme, Enseignement supérieur**

**FAIRE RAYONNER LA SARTHE GRÂCE À LA CULTURE, AU SPORT ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

(Rapport n° 15)

**M. Le PRÉSIDENT.** Avant la présentation des rapports de la Commission, nous allons vous présenter un clip sur la campagne de communication touristique.

*(Il est procédé à la projection.)*

**Mme RIVRON,** rapporteur. Ce clip prouve que la Sarthe possède de multiples atouts. Ils concernent tous les âges, répondent à toutes les passions et sont présents sur tous les territoires.

Je remercie la commission qui a toujours été très présente, très à l'écoute et force de proposition. Grâce à l'ensemble de nos collègues, les budgets inscrits ont permis de progresser, par exemple, en matière de patrimoine culturel. Plus de 2,2 millions d'euros de subvention sont inscrits, une somme que nous multiplions par trois par effet levier.

Les actions sont à l'œuvre dans tous les territoires. Le plus grand chantier est celui de la restauration de l'église de Notre-Dame-des-Marais à La Ferté-Bernard, qui a quasiment la taille d'une cathédrale, la restauration du Moulin-Vieux à Asnières sur Vègre. Je souligne la restauration d'une voiture Chenard & Walker rendue possible grâce à une campagne de *crowdfunding*. Je pourrais multiplier les exemples.

Sur le territoire, la Commission Patrimoine fonctionne bien, les acteurs sont présents, les dossiers sont extrêmement bien présentés et très intéressants et permettent de faire rayonner notre territoire. Je rappelle que la nature et le patrimoine sont deux atouts importants de la Sarthe.

Au titre du développement artistique, le Schéma départemental de l'enseignement artistique joue pleinement son rôle avec pour point phare la formation, qui représente entre 160 et 200 personnes, 59 sites d'enseignement dans 20 établissements d'enseignement artistiques, 14 intercommunalités. Je ne désespère pas d'y ajouter la quinzième au prochain mandat, voire cette année peut-être ! Ce sont plus de 23 000 enfants qui suivent la formation artistique, que ce soit dans le domaine de la danse, de la musique ou du théâtre.

Le territoire est maillé de telle sorte que les enfants ont accès aux enseignements essentiels à leur épanouissement. Derrière, nous trouvons les animations produites par les musiques municipales qui sont un moyen de faire fructifier et vivre nos territoires.

Sur le plan culturel, nous venons en soutien aux acteurs locaux, culturels et patrimoniaux. Cent soixante-quinze acteurs sont aidés, même si cette année la fréquentation connaît un vide abyssal. Nous avons toutefois pu maintenir le Salon des vins qui fut un succès. Il s'est tenu à l'extérieur en respectant les mesures de distanciation.

Nous pourrions également sauver la Petite saison d'été qui se déroulera à l'Abbaye royale de l'Épau où sont proposées à l'extérieur des animations musicales et des animations cinématographiques destinées aux enfants uniquement. Nous projetterons des films de Charlie Chaplin et de Buster Keaton, afin de ne pas concurrencer le cinéma, actuellement en souffrance. Soulignons que le cirque Les Enchantés se produira au mois d'août.

À l'Abbaye, les activités seront payantes dans la journée et gratuites le soir. Elles obéiront aux mesures de distanciation et d'organisation, comme cela fut le cas à Noël.

Il est important que nous ayons pu réagir et proposer des activités pour cet été. Un lien a été fait avec les Sablons par l'intermédiaire de la Cité du cirque.

De 15 000 visiteurs, l'Abbaye royale de l'Épau est passée à 80 000 visiteurs en 2019. Les chiffres seront malheureusement moins bons en 2020.

La Biennale d'animation culturelle patrimoniale aura lieu dans le Département. Cette semaine verra s'ouvrir le projet de l'été à Roézé-sur-Sarthe. L'animation comprendra des projections de films et des présentations aux visiteurs. La Biennale, qui s'était déroulée à Fillé-sur-Sarthe l'an dernier, avait multiplié par trois le nombre de visiteurs.

S'agissant du sport, je citerai le Sport pour tous, l'activité Parcours prévention santé qui a dénombré 633 participants, le sport adapté pour une insertion des jeunes, au niveau du foyer de l'enfance, et le sport et handicap, le nombre des dossiers restant soutenu.

Au titre de l'animation du territoire, le rapport affiche les diverses évolutions de la participation en championnat national en 2019. Je ne sais comment les clubs passeront cette étape difficile, mais nous serons à leurs côtés pour les aider. La maison des sports est à l'écoute des comités pour trouver des solutions et pour que le secteur rebondisse. Nous avons de bons équipements sportifs, une trentaine a été soutenue, maillée sur l'ensemble du territoire. Peut-être d'autres dossiers seront-ils présentés prochainement. Les équipements qui n'ont pas sollicité d'aide sont ceux qui ne nécessitaient pas de rénovation.

J'en viens aux atouts touristiques.

L'assemblée générale de Sarthe tourisme sera reportée en octobre. Nos chiffres sont excellents, à hauteur de 1,2 million d'euros de subventions d'investissement. Des aménagements sont intervenus au gîte de la Vieux-Ville à Beaufay et le camping à La Flèche a été réhabilité. À l'automne, sera inauguré le FIAA, le fonds international d'art d'accueil, sous la présidence de Lucien Ruimi en collaboration avec la ville du Mans et la société Lefranc Bourgeois. C'est une belle réussite sur le plan architectural. Le Département, qui a aménagé la Visitation, est satisfait de l'aménagement pour la musique avec l'Europa Jazz et avec le FIAA. Cet ensemble est désormais un lieu de référence et requalifie l'offre du Mans. C'est une belle réussite, réalisée conjointement avec la ville du Mans.

L'action phare réside dans l'itinérance, le PDIPR et le PDESI, tout ce qui tourne autour du vélo, du fluveste et du pédestre. En 2014, nous avons inauguré La Sarthe à vélo qui proposait 36 kilomètres de voies vertes et qui, désormais, en proposera 100. Nous avons déjà inauguré la voie verte La Flèche-La Bazouge, le Département ayant accordé une subvention de 240 000 euros. Il s'est également engagé dans la réalisation de voies vertes sur les voies ferrées ; à ce titre, 90 kilomètres supplémentaires doivent être réalisés

Demain, Patrick Desmazières et moi-même inaugurerons le nouveau nom de la V44 qui s'appellera La vélo buissonnière, un nom plus commercial et plus poétique. Elle a été réalisée en lien avec trois Départements : la Sarthe, l'Orne et le Maine-et-Loire. Nous inaugurerons le tronçon sarthois car, parmi les trois départements, le réseau le plus long se situe dans la Sarthe. Nous partirons de Spay en vélo pour rejoindre Fillé. Je pense que le lancement sera une réussite. Nous avons d'ailleurs sur ces circuits beaucoup de demandes d'ajustements.

Pour m'être promené dans la Sarthe ces derniers temps, j'ai constaté le travail effectué, que je salue ; je remercie Mathieu Chaussier qui a réalisé le jalonnement de la V44, des affichettes ayant été posées. À nous d'être vigilants avec les communautés de communes et les communes pour éviter toute dégradation et pour satisfaire le cycliste, car il n'y a rien de plus de terrible pour qui se promène à vélo de se perdre, faute de signalétique. Cela suppose un engagement des communes et des communautés pour assurer la qualité de l'offre, car dans le domaine du tourisme, c'est la qualité de l'offre qui pousse les touristes à revenir.

Vingt-huit millions d'euros d'investissements ont bénéficié à 130 projets touristiques privés pour développer le tourisme qui représente en moyenne 38 millions d'euros dans la Sarthe, ce qui est également une source importante de travaux. Il ne faut pas oublier qu'investir permet aux entreprises sarthoises de travailler.

Les projets sont aboutis et proposent des offres de qualité, au premier rang desquels les lodges du zoo de La Flèche. Le déconfinement a permis à des touristes habitant à plus de cent kilomètres de s'y rendre. Citons également l'hôtel-restaurant du Château-du-Grand-Lucé, qui attire une clientèle internationale. L'hôtel a été classé comme étant l'un des plus beaux hôtels par les États-Unis. Évidemment, la pandémie nous place en difficulté puisque les Américains ne peuvent se rendre en France actuellement. Je pense que le groupe qui a restauré le château a les reins suffisamment solides. C'est un lieu emblématique de très haut de gamme. Citons également la création de l'Orée du Mans à Sillé-le-Philippe et d'un resort au Domaine de l'Épau à Changé. Je me suis rendu sur place récemment, les travaux avancent très rapidement. Je pense aussi à l'hôtel Ibis Le Mans centre gare nord. Nous espérons au cours des prochains mois l'aménagement de la gare qui nécessite un meilleur accès. Un bel hôtel et deux restaurants sont actuellement fermés. Il convient de retrouver une dynamique. C'est pourquoi nous devons être animés du souci de l'investissement et de la recherche d'investisseurs, ce que fait Sarthe Tourisme.

Autre offre non négligeable : la rivière de l'Ouest, qui sera inaugurée au mois de septembre. En raison de la Covid-19, nous avons rencontré des difficultés de navigation, la société n'ayant pas eu l'autorisation d'intervenir pendant la pandémie. Aussi, le projet a-t-il pris du retard. C'est difficile à admettre, mais nous avons eu des difficultés à naviguer. L'inauguration aura donc lieu en septembre.

Le cyclotourisme se pratique sur 1 000 kilomètres de vélo jalonnés. La Vélo Buissonnière (V44), la Vallée de la Loire (V47) et 80 kilomètres de voies vertes viennent enrichir cette offre, 7 itinéraires GR et un projet interdépartemental Le Mans/Le Mont-Saint-Michel est à l'étude pour attirer les touristes britanniques, entre autres, qui viennent d'Angleterre à vélo.

La Sarthe a comptabilisé près de 1,3 million de nuitées marchandes, soit une hausse de plus de 10 % par rapport à 2015. Les nuitées internationales ont, quant à elles, progressé de 32 %. La pandémie a malheureusement un peu coupé l'herbe sous le pied à cette évolution. Nous essayons toutefois d'avoir une action auprès des Belges, des Allemands, des Hollandais, des Suisses, des Italiens et des Espagnols qui ont envie de passer la frontière. Si la situation de la pandémie n'évolue pas dans le mauvais sens cet été, j'espère que nous accueillerons des visiteurs étrangers. Il faut se souvenir que nous comptons 6,3 millions de visiteurs par an, soit une hausse de 8,5 % comparée à 2015.

Par ailleurs, le zoo de la Flèche, le Papéa Parc, le Pôle européen du cheval, le circuit des 24 Heures ont rouvert et la Nuit des Chimères a été lancée très récemment. J'espère que ces événements attireront les Sarthois et au-delà.

Le troisième axe est l'université, élément central de l'attractivité. Au titre du programme d'investissement, 4 millions d'euros de subventions sont attribués aux établissements d'enseignement supérieur, 40 prêts étudiants seront accordés. Nous applaudissons la réussite de l'Ismans qui a rejoint la CESI. Patrick Desmazières a défendu ce dossier et nous constatons le rayonnement de cette école et le dynamisme des étudiants qui s'y inscrivent.

Le Département a participé au financement du banc de mesures aéroacoustiques construit par le CTTM avec la ville, sans oublier le plan qui sera lancé par l'université conjointement avec la Région. Il sera réinterrogé en vertu de cette pandémie. Il conviendra de revoir avec l'université son dispositif qui est compliqué, des étudiants ayant perdu des stages et des sources de revenus qui leur permettaient de financer leurs études. Nous nous trouverons face à des difficultés. Il s'agit, bien sûr, de la compétence régionale mais nous serons attentifs aux étudiants pour accorder des prêts d'honneur. Nous travaillons également avec le syndicat mixte Hectopôle qui est un bras armé du Département.

Le plan de soutien venu en appui à la commission est énergique. Sur les 7,9 M€ de crédits votés au BP 2020, 7 M€ ont été versés aux associations qui ont touché leurs subventions.

Concernant le soutien au Patrimoine, 1 800 000 € ont été versés. Une cellule d'écoute a été mise en place, que ce soit à Sarthe Culture ou à Sarthe Tourisme pour accueillir toutes les demandes et sollicitations des associations afin de travailler ensemble avec les communes et les communautés de communes et trouver des solutions. Nous procédons également régulièrement à une mise à jour pour déterminer ce qui est ouvert et ce qui ne l'est pas.

Ont été engagés :

- . Un accompagnement des dispositifs instauré en réponse aux urgences des professionnels : près de 130 professionnels ont sollicité un accompagnement à ce jour sur des problématiques diverses de trésorerie, d'explication des dispositifs de distanciation.
- . Une instruction des dossiers du Fonds de Secours d'Urgence mis en place par le Département ; 49 demandes sont instruites à la date d'aujourd'hui.
- . Des mesures de soutien à la trésorerie par un dispositif Bons d'achat solidaire avec 80 partenaires et des actions solidaires avec les ambassadeurs. Nous avons activé tous les réseaux.

Au titre de l'opération Médiabox, nous avons vu apparaître un nouveau public majoritairement âgé, dont près d'un tiers de plus de 55 ans, preuve que les personnes d'un certain âge sont dynamiques dans la Sarthe. Le confinement leur a permis un premier contact avec les ressources numériques, soit 270 visites par jour et 450 consultations.

Nous avons compté 1971 nouveaux inscrits aux bibliothèques. Un budget de 45 000 euros a été alloué à cette opération.

Il est proposé un plan de communication multi-canal sur le print, le web, les réseaux sociaux, par relations presse. Le budget est somme toute modeste mais nous pourrons passer en replay dans des émissions importantes, telles que *Des racines et des ailes*, ou Télématin. Lorsque l'on regarde en replay, on est obligé de visionner une petite vidéo, ce sera celle de la Sarthe qui met le tourisme en avant.

La mise en place d'une cellule de concertation sera étudiée avec le Département, son Agence Sarthe Tourisme, BPIFrance, la Banque des Territoires, le secteur bancaire et la Région pour avoir une vue partagée sur la situation de certaines entreprises et des territoires.

Je voulais vous dire la richesse des actions, les prismes de l'attractivité, les soutiens apportés. La création d'un fonds exceptionnel de 350 000 euros vous sera présentée au titre du prochain rapport en faveur des acteurs de la culture, du tourisme, du patrimoine et des sports.

**M. Le PRÉSIDENT.** À partir de ce soir, sur France 3, le spot du Département sera diffusé avant *Plus belle la vie* ... ou après, en tout cas *Plus belle la vie* en Sarthe !

Je mets aux voix le rapport n° 15. (*Adopté à l'unanimité.*)

**Mme RIVRON**, rapporteur. La semaine dernière, nous avons reçu deux acteurs de la culture, Mme Loison et le responsable du théâtre l'Éphémère. Ils sont venus nous proposer une activité pour relancer une production. Ils nous ont dit que l'intermittence n'était pas un travail, mais un dispositif et qu'ils voulaient travailler, se mettre en risque et créer une dynamique créative. Ils se proposent de présenter de petits spectacles sur le territoire.

Ils nous ont expliqué, par exemple, que des agriculteurs ont mis en place une distribution de paniers et qu'il faut prévenir les personnes qui viennent régulièrement les chercher car, à cette occasion, une prestation culturelle à l'extérieur leur sera proposée. Ce sont des prestations qui dynamiseront le territoire où moment où la Sarthe lance une campagne de tourisme de proximité. Nous avons adhéré à ce projet.

Le collectif de Florence Loison, Zutano Bazar, et le Théâtre de l'Éphémère choisiront des formes culturelles. Nous leur faisons confiance. Les acteurs se mettront en risque, puisqu'ils se produiront devant un public et que leurs prestations seront jugées. Nous espérons, par ce moyen, aider les acteurs à présenter leur création et le public à retrouver un contact culturel. Ce dossier, reçu la semaine dernière, sera présenté à la Commission permanente. Nous sommes intervenus auprès du Président qui a accepté d'accorder 10 000 euros à titre exceptionnel, puisqu'il s'agit de la dernière session avant l'été et que les demandeurs n'ont pas l'argent pour financer leur action.

Je mets aux voix le rapport n° 16. *(Adopté à l'unanimité.)*

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci de l'action importante de votre commission.

La parole est à M. Bousard, Président et rapporteur de la Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable.



**POINT D'ÉTAPE DU MANDAT**

**SOUTENIR LES ACTEURS DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID 19**

(Rapport n° 14)

**M. BOUSSARD**, rapporteur. Je remercie les agents de notre collectivité de leur engagement très professionnel au titre des soutiens qu'apporte la commission au monde agricole et aux collectivités et au titre des soutiens de proximité, qui forment la première thématique, soit 22 sites labellisés, 775 permanences dans les maisons des services au public, 16 actions définies et déclinées selon six chantiers : accès aux droits, à la santé, au parcours éducatif, aux pratiques et aux services de proximité, au numérique et à la mobilité locale, car l'accès de proximité reste essentiel de l'aménagement du territoire.

Le Département accorde 80 millions d'euros de subventions aux collectivités, 2,4 millions d'euros aux associations, il participe à 54 % des projets aidés au titre de la voirie communales, à 38 % des projets aidés au titre de la culture et du patrimoine. N'oublions pas l'ATESART dont 263 collectivités sont actionnaires et dont l'activité se densifie. Au cours de l'année 2019, la hausse des contrats est particulièrement marquée par le développement de nouvelles offres, notamment un accompagnement au titre du RGPD, qui reste essentiel pour nos collectivités et nos responsables.

Les graphiques qui vous sont présentés dans le rapport attestent de la pertinence de ces soutiens auprès du monde associatif et des communes.

S'agissant du soutien aux exploitations agricoles, 83 % de dossiers sont accompagnés pour un montant de 762 000 euros de subventions d'investissement et 53 % d'achat local pour la restauration de nos collégiens. L'objectif fixé à 70 % à la fin de l'année 2021 nécessite une action commune et partenariale de sensibilisation contre le gaspillage, en faveur du bien-manger et du bien-savourer les produits locaux, tant auprès des collègues que des EHPAD.

L'action départementale en faveur de l'environnement porte sur les espaces naturels sensibles à hauteur de 1,6 millions d'euros. Quatorze espaces naturels ont été labellisés, 150 kilomètres de haies et 7 826 arbres ont été subventionnés. Un accompagnement et une animation pour planter, entretenir, préserver, sont instaurés en n'oubliant pas les actions pédagogiques sur l'intérêt de la biodiversité et d'un équilibre animal et végétal.

Le Département est partenaires des collectivités. Il a été élaboré un schéma de la sécurisation de l'eau potable et de l'assainissement. Un montant de 6,5 millions d'euros de subventions a été inscrit pour 48 millions de travaux. Dix nouveaux forages, 39 kilomètres de canalisations ont été subventionnés, 25 stations d'épuration ont été construites ou réhabilitées. Voilà un soutien transversal apporté aux communes ou aux syndicats.

Il a été proposé, lors de la session du 30 avril dernier, d'inscrire une enveloppe complémentaire de 30 000 € afin d'accompagner les associations solidaires : « Solidarité Paysans 72 » et Agrisolidarité. D'autres associations pourraient être à court de moyens au vu de l'accroissement des demandes.

La mise en relation des acteurs et la mise en réseau ont été facilitées en listant les commerces de proximité et points de vente aujourd'hui ouverts. Des contacts ont été pris avec le groupement des agriculteurs biologiques et la chambre d'agriculture : les agriculteurs se sont organisés pour réorienter leurs productions de vente directe vers les consommateurs via des regroupements entre producteurs et n'ont pas eu besoin de faire appel au Département pour rechercher des locaux provisoires de stockage ou vente.

La collectivité a également proposé de sécuriser les points d'achat des agriculteurs qui se sont organisés pour faire de la vente directe aux particuliers sur leur exploitation. Un montant forfaitaire leur a été alloué.

Au titre du soutien d'urgence aux artisans, commerçants, TPE et autoentrepreneurs, un Fonds de secours de 1 M€ a été créé par le Département pour apporter un soutien individuel aux entrepreneurs et exploitants agricoles.

Le nombre de dossiers a été actualisé la semaine dernière, ce qui modifie les données figurant dans le rapport :

438 dossiers ont reçu un avis favorable, soit une enveloppe de 665 000 euros et un taux de réalisation de 67 % de l'enveloppe de 1 million d'euros.

La répartition reste la même, axée principalement vers les commerces. Le tableau en page 205 évolue chaque jour.

Au titre du Fonds territorial « Résilience », la consommation atteint 83 % de l'enveloppe, 111 dossiers ont été instruits favorablement.

Un plan de relance de 20 millions d'euros vous est proposé afin d'accompagner l'ensemble des secteurs – sanitaire, social, économique – par un soutien solidaire auprès des usagers, des acteurs socio-économiques, des territoires – les collectivités, communes et communautés de communes.

Le plan de relance s'articule autour des axes suivants :

- Création d'un fonds territorial de relance,
- Mise en place d'une structuration renforcée en matière d'accompagnement des territoires sur le plan de l'ingénierie, sur le plan structurel,
- Soutien au commerce de proximité.

Le rapport n° 14 concerne le soutien aux acteurs du territoire suite à la crise sanitaire de la Covid-19. Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont de 400 000 € en dépenses de fonctionnement et 1 100 000 € en dépenses d'investissement. Inscrire 1,1 million d'euros d'investissement jouera un effet de levier. Dès lors que nous accordons un euro, nous pouvons espérer que quatre, cinq, voire six euros seront réinvestis immédiatement par les communes et les communautés de communes, maîtres d'ouvrage.

Nous privilégions un fonds « souple », simple, agile, fléché, à la disposition des communautés de communes, selon une répartition des enveloppes disponibles en fonction des territoires et des communes et communautés de communes.

Il vous est ainsi proposé de mobiliser une autorisation de programme de 12 M€ pour la période 2020-2022 et un crédit de paiement de 1 M€ pour 2020. Il est proposé de répartir cette enveloppe à hauteur de 9,5 M€ pour les communes et de 2,5 M€ pour les EPCI.

Nous procédons par enveloppes distinctes : une enveloppe de moins de 50 000 euros avec un plan de financement à présenter sans entrer plus dans le détail. Lorsque la demande dépassera 50 000 euros, nous demanderons des compléments aux porteurs et aux maîtres d'ouvrage. Tout champ d'action est concerné dès lors qu'il relève de nos compétences départementales.

Le soutien au commerce de proximité est mis en avant, en complément du fonds Résilience, qui constitue exclusivement une avance qui, si elle recule les difficultés, ne les résout pas. Il a donc été prévu d'inscrire des crédits d'accompagnement complémentaires des fonds Résilience et des mesures d'État en lien direct avec le fonctionnement à la hauteur de 400 000 euros.

Nous avons souhaité un traitement équitable, si ce n'est égalitaire, en apportant des soutiens simples, souples auprès des collectivités sur la base de 18 euros par habitant, jusqu'à 25 euros en fonction du potentiel fiscal et de l'effort fiscal des collectivités. Pour les communautés de communes, le soutien est de 6 euros par habitant, qui peut être porté à 10 euros en fonction du potentiel ou de l'effort fiscal de la collectivité.

*Un tableau du rapport dresse la liste des communes et les enveloppes minimum dont elles bénéficieront. Aucune commune ne touchera moins de 12 000 euros. Tel est le montant accordé, quelle que soit l'importance de la collectivité.*

*Une erreur s'est glissée dans le document. La Communauté urbaine d'Alençon n'est pas fléchée, seules le seront les communes concernées. Il s'agit d'un ajustement que nous avons voulu apporter, en raison sans doute des différentes erreurs d'appréciation évoquées ce matin.*

**M. Le PRÉSIDENT.** Le débat est ouvert.

**Mme ELSHOUD.** Avez-vous fléché le million réservé à l'aide aux travailleurs non-salariés ? Monsieur le Président, vous avez indiqué que le Préfet souhaite que nous retirerions une aide. Était-ce cette aide que vous évoquiez ?

**M. Le PRÉSIDENT.** C'est le fonds Résilience qui est touché. Après les explications que nous avons fournies, nous n'avons pas besoin de modifier notre fonds qui revêt un caractère social. La question posée porte sur l'intervention économique qui préside au choix du fonds Résilience. Bien qu'il s'agisse d'une avance, l'État, par la voie de deux circulaires, a indiqué aux préfets qu'ils pouvaient déférer. D'un côté, le préfet explique au Département qu'il peut voter un plan à caractère économique, si ce n'est que ce n'est pas lui qui décide mais le préfet de Département, lequel juge la validité des délibérations départementales. En l'occurrence, le préfet oppose des circulaires ministérielles extrêmement précises sur le sujet qui l'amène à nous demander de retirer cette délibération. Dans les prochaines semaines, nous proposerons le retrait au cours d'une réunion de la Commission permanente.

Compte tenu des demandes, je pense que nous aurons consommé les trois quarts du fonds départemental de secours, qui restera ouvert jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.

**Mme ELSHOUD.** Le groupe des Élus de gauche s'abstiendra, en raison notamment des conventions « Relance territoires ». Les modalités de calcul organisent l'équité avec un taux de base et un taux majoré qui ne permettent ni au Mans ou à Le Mans Métropole d'entrer dans une case. Ils n'entrent dans aucune des cases. Pour cette raison, notre groupe s'abstient.

**M. Le PRÉSIDENT.** Les communes y sont, la ville du Mans bénéficie d'une aide.

Vous évoquez Le Mans Métropole. Le terme exact est « Communauté urbaine ». Il existe les communautés de communes, les communautés urbaines et les métropoles. On peut aspirer à devenir une métropole, mais d'un point de vue juridique il s'agit d'une communauté urbaine.

Nous avons laissé de côté les attributions financières aux communautés urbaines et aux métropoles, puisque nous n'en comptons pas. Le fonds qui est attribué correspond à une aide qui est plafonnée, comme d'ailleurs la Ville du Mans et la Communauté urbaine plafonnent leurs aides. Si nous ne procédions pas ainsi, nous atteindrions des montants extrêmement élevés qui ne correspondraient pas aux moyens dont nous disposons. J'en ai informé le maire du Mans qui n'a pas trouvé à redire au montant de 500 000 euros plafonné et qui est prêt à signer la convention rapidement.

Je le dis pour que les choses soient claires. Il n'y a pas de discrimination ou de lutte, nous sommes dans un système qui est à peu près identique pour toutes les collectivités. J'ai souhaité que les communes, y compris celles de la Communauté urbaine, aient directement notification de leur aide.

Nous avons choisi de nous polariser sur les communes. Celles de la CUM comme de la ville du Mans, sur la base d'une aide plafonnée, bénéficieront de notre intervention.

**M. BEAUCHEF.** Évidemment, j'applaudis des deux mains le plan présenté par M. Boussard à destination des communes mais je n'ai pas vraiment compris ce qu'il en est de la Communauté urbaine d'Alençon. J'imagine que l'explication est la même que pour la Communauté urbaine du Mans, même si elle est bien moins importante en termes de population.

**M. Le PRÉSIDENT.** Le raisonnement est le même. En outre, vous aurez remarqué que nous avons fixé un plafond mais aussi des planchers. Si nous avons une règle stricto sensu à la règle de base, des communes

auraient reçu entre 300 et 500 euros, ce qui n'a pas de sens. Aussi avons-nous plafonné la subvention maximum. Nous n'avons pas retenu les communautés urbaines, puisque nous aidons directement les communes. Nous avons, par ailleurs, fixé un plancher de 12 000 euros qui est très supérieur à ce qu'il aurait été si nous avions tenu compte du nombre d'habitants. Nous avons recherché l'équilibre. Je vous rappelle que nous traversons une situation financière compliquée ; si nous avions pu faire davantage, nous l'aurions fait.

**M. BOUSSARD**, rapporteur. Je veux rassurer M. Beauchef, l'aide est fléchée en direction de toutes les communes. Le tableau indiquait « Communauté urbaine d'Alençon ». Or elle ne devait pas y figurer à l'instar de la Communauté urbaine du Mans. Les enveloppes sont fléchées vers les communes concernées.

Je suis fier de ce rapport sur la solidarité territoriale et de proximité en cette année où une reprise économique très rapide s'impose, même si je peux regretter les abstentions exprimées. Il est nécessaire de faire travailler nos commerçants et nos artisans qui sont parfois en manque d'activité. Ce plan aura des effets de levier immédiats dès lors que nous le voterons. Quel que soit le maître d'ouvrage, quelle que soit la commune, il permettra de façon équitable de disposer de fonds départementaux, sur la base d'un plancher et d'un plafond. C'est l'esprit de solidarité territoriale qui se manifeste.

**Mme ELSHOUD**. Nous pourrions nous opposer à tous les rapports dès lors que nous aurions une divergence sur un seul aspect. Peut-être gagnerions-nous en lisibilité. Mais notre position d'abstention, que vous décrivez souvent chez nous, marque avant tout le souhait de la nuance, un soutien à certaines mesures que vous proposez, mais aussi une contestation soit de la méthode, soit d'autres dispositions. Nous trouvons l'équilibre, qui est précaire, dans l'abstention. C'est ainsi qu'on peut la comprendre.

**M. Le PRÉSIDENT**. Je mets aux voix le rapport. *(Adopté, par 29 voix pour et 13 abstentions.)*  
Je remercie M. Boussard de sa présentation.

La parole est à M. Lorne, Président et rapporteur de la Commission Finances, Ressources et Administration Générale.

**108 METIERS AU SERVICE DES SARTHOIS**

(Rapport n° 17)

**M. LORNE**, rapporteur général. Mme Pavy-Morançais présentera le rapport « 108 métiers au service des Sarthois ».

**Mme PAVY-MORANÇAIS**, rapporteur. Le Département a dû faire face à un double objectif au moment de la crise : protéger les agents et répondre à la nécessaire continuité des services. C'est l'occasion pour moi de remercier l'ensemble des agents qui sont en présentiel ou en télétravail pour avoir surmonté la crise et être restés à la disposition soit des collectivités, soit des services, notamment des personnes les plus démunies.

Pour faire face à la crise, le Département a engagé un plan d'actions structuré en trois axes.

Premièrement, informer les agents. Cette première phase a débuté bien avant le confinement ; dès le mois de février le Département a anticipé la crise afin de prévenir la propagation du virus.

Le Département a également géré les situations individuelles. Des agents revenaient de zones à risque. L'information a été permanente pour gérer ces situations.

Le Département a actualisé son plan de continuité de service. Il a ensuite préparé le déconfinement et organisé la reprise progressive de l'activité. Même si certains agents pouvaient continuer en télétravail, le Département a amorcé une phase transitoire de reprise de l'activité.

Dans ce contexte, la collectivité a souhaité maintenir un dialogue social indispensable. Ainsi, un point hebdomadaire d'information et d'échanges a eu lieu avec un représentant de chaque organisation syndicale et la Directrice générale adjointe des ressources, la Directrice des Ressources Humaines et la chef du service santé - prévention.

Au-delà de ces temps réguliers, deux CHSCT ont été organisés, le premier le 12 mars dernier et le second le 14 mai. Une séance du Comité technique du 29 mai a également eu lieu. Enfin, une CAP en présentiel s'est déroulée au cours du mois de juin, même si la séance plénière n'a pu se tenir en présentiel. Nous avons donc été extrêmement vigilants pour que le dialogue social soit maintenu.

Il est procédé à un amendement au tableau des postes qui figure dans le rapport. À la suite de la CAP, un poste de technicien a été transformé en poste d'ingénieur. Cette modification sera mentionnée à la délibération au point 2.8.

Telles sont les informations concernant les ressources humaines que je souhaitais vous apporter. C'était aussi l'occasion de rappeler la mobilisation de chacun au cours de la crise.

**M. Le PRÉSIDENT.** Merci et encore une fois félicitations à tous nos services !

Je mets aux voix le rapport n° 17, amendé. *(Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.)*

**RÉVISION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DES COLLÈGES D'ARNAGE, DE COULAINES, DE PIERRE-GILLES DE GENNES, AU MANS ET DE NOYEN-SUR-SARTHE ET CONCERNANT LA NUMÉRISATION DES STOCKS DE DOSSIERS INDIVIDUELS USAGERS**

(Rapport n° 18)

**M. LORNE**, rapporteur général. Il vous est proposé de proroger la durée des amortissements des collèges réalisés en PPP à quarante ans au lieu de vingt-cinq ans. Nos partenaires ayant l'obligation d'entretenir ces collèges pendant vingt-deux ans et sept mois, ils nous rendront des collèges qui auront été parfaitement entretenus. Aussi, est-il logique d'augmenter la durée d'amortissement en la portant à quarante ans.

**M. Le PRÉSIDENT**. Je mets aux voix le rapport n° 18. *(Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour.)*

## OPTIMISER LES MOYENS GÉNÉRAUX

(Rapport n° 19)

**M. LORNE**, rapporteur général. Depuis début mars 2020, le Département a pleinement joué son rôle de soutien aux acteurs du territoire, en particulier aux communes, notamment en organisant et en distribuant deux commandes groupées de masques jetables et « grand public » et en assurant la distribution. Ainsi, durant la période de confinement, un volume de 1 210 000 masques jetables ou en tissu a été commandé et distribué par la collectivité.

La fonction logistique est apparue comme une fonction-clé dans la gestion de cette crise et a très bien été gérée par le Département.

Les équipes, au-delà de la gestion des commandes et des stocks, ont assuré de nombreux circuits de distribution auprès de tous les acteurs du territoire en manque de matériel de protection individuelle et en appui des services de l'État et de l'ARS.

Au-delà de cette mission, l'adaptation des locaux départementaux aux consignes sanitaires a engendré de nombreux achats de matériel dans le but de garantir la sécurité au public accueilli et aux agents utilisateurs des sites.

Au total, sur cette année budgétaire, il est prévu une inscription budgétaire de 3,2 M€ pour acheter de nouveaux équipements individuels de protection et l'ensemble de produits qui deviennent désormais nécessaires : produits de nettoyage, désinfectants, équipements individuels, gels hydro-alcooliques, etc...

Les dépenses de fonctionnement votées avant le BS incluent un virement de 1 180 000 € depuis le chapitre des dépenses imprévues pour engager les commandes de masques sur le premier semestre 2020.

Les ajustements proposés au présent budget supplémentaire sont de :

- +2 000 000 € en dépenses de fonctionnement liées à l'achat de matériels et aux produits nécessaires ;
- +2 500 € en dépenses d'investissement. Il s'agit d'un décalage calendaire du versement d'un engagement pris au titre de 2019 qui a conduit à verser en février 2020 cette aide à une association qui a été différée.

**M. Le PRÉSIDENT.** Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 19. *(Adopté à l'unanimité.)*

## HABILITATION POUR AGIR EN JUSTICE – COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION

(Rapport n° 20)

**M. LORNE**, rapporteur général. Le Département est partie dans les affaires suivantes :  
Devant le tribunal administratif de Nantes pour 17 nouveaux contentieux depuis la réunion des 6 et 7 février 2020 :

Huit dossiers concernent le RSA :

4 font suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA,

4 requêtes sont des contestations d'indu.

Deux requêtes ont été déposées par un MNA, dont une en référé-suspension suite à un refus de contrat jeune majeur. La seconde est un recours relatif à une question d'aménagement foncier en rectification de limites de propriété.

Deux requêtes, dont une en référé-suspension, ont été déposées par une assistante maternelle suite au retrait de son agrément.

Une procédure de référé a été engagée par une mère qui avait placé son enfant à l'Aide sociale à l'enfance pour récupérer sa fille.

Un référé précontractuel a été formé par un candidat non retenu dans une procédure de marché public.

Deux requêtes en référé-liberté ont été déposées par chacun des membres d'un couple d'étrangers pour faire valoir leur droit à un hébergement d'urgence et aux versements d'allocations exceptionnelles.

Le Département s'est constitué partie civile en matière de fraude au RSA dans cinq cas.

Prend acte du compte rendu des jugements rendus dans les affaires où le Département était partie.

Je vous livre maintenant un retour sur les procédures engagées.

Hors fraudes RSA :

Depuis la séance des 6 et 7 février 2020, 27 affaires ont connu un dénouement :

- RSA : 8 ont abouti au rejet de la requête dirigée contre la collectivité ; 2 ont donné lieu à l'annulation de la décision du Président du Conseil départemental et il a été pris acte de 3 désistements et de 2 non-lieux à statuer, le Département étant revenu sur sa décision ou le bénéficiaire a déménagé dans un autre Département.
- En matière d'agrément assistant maternel / assistant familial : 1 suspension de la décision de retrait d'agrément d'une assistante maternelle.
- 5 jugements ont conclu à l'annulation partielle de la décision du Président du Conseil départemental.
- En matière de mineurs non accompagnés, le juge a prononcé un non-lieu à statuer, le jeune ayant été pris en charge jusqu'à la fin de l'année scolaire dans le cadre d'un contrat jeune majeur.
- 2 requêtes en référés en matière d'hébergement d'urgence ont été rejetées.
- 1 ordonnance de non-lieu pour une requête tendant à récupérer un enfant placé à l'Aide sociale à l'enfance, celle-ci étant devenue sans objet.
- Le juge des référés a prononcé un non-lieu à statuer après qu'un candidat non retenu pour un marché a retiré sa requête.
- La responsabilité sans faute du Département a été retenue suite aux dommages subis par les propriétaires d'un moulin, du fait d'un barrage dont il est propriétaire et a été condamné de ce fait à les indemniser.

S'agissant des fraudes au RSA, 13 affaires ont été jugées depuis décembre 2019 :

- 11 ont donné lieu à des classements sans suite pour différents motifs :  
. 2 suite à une composition pénale réussie,



- . 5 où le Parquet a considéré l'infraction inexistante ou insuffisamment caractérisée,
  - . 4 suite à une régularisation de la situation par la personne mise en cause à la demande du Parquet.
- Et 2 ont conduit à un rappel à la loi.

**M. Le PRÉSIDENT.** Personne ne souhaitant intervenir, je mets aux voix le rapport n° 20. *(Adopté à l'unanimité,)*

## PROTÉGER L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU DÉPARTEMENT

(Rapport n° 21)

**M. LORNE**, rapporteur général. Les ajustements proposés sont de :

- . +1 180 000 € en dépenses de fonctionnement ;
- . -20 000 € en recettes de fonctionnement ;
- . -14 720 000 € en recettes d'investissement.

Il convient d'optimiser la gestion de la dette et pour ce faire de diminuer le recours à l'emprunt de -14 720 000 € en recettes d'investissement. Nous allons recourir de façon moins importante que prévu à l'emprunt.

En recettes de fonctionnement, les ajustements proposés sont de -20 000 €. Ils correspondent à l'ajustement d'une provision liée à une mise en jeu de garantie d'emprunt.

Sur le premier semestre 2020, il a été nécessaire d'utiliser des crédits inscrits en dépenses imprévues au profit du chapitre 011 – charges à caractère général, afin de disposer des crédits permettant l'engagement de commandes de masques en grande quantité pour un montant de 1 180 000 €.

En dépenses de fonctionnement, les ajustements proposés sont de +1 180 000 €. Ils correspondent à l'équivalent des dépenses imprévues mobilisées sur les premiers mois de l'année 2020, afin de les maintenir par prudence à un total de 1 500 000 € car nous ignorons encore quelle sera la situation au cours du second semestre.

**Le PRÉSIDENT.** Je mets aux voix le rapport n° 21. *(Adopté, par 31 voix pour et 11 abstentions.)*

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

(Rapport n° 22)

**M. LORNE**, rapporteur général. En dépenses de fonctionnement, le projet de budget supplémentaire présente un ajustement à la hausse des dépenses de fonctionnement de 10 M€, dont 4 M€ au titre de la crise sanitaire et de ses conséquences :

Les dépenses identifiées COVID sont :

- l'achat de masques pour 2 M€, ajouté au prélèvement sur dépenses imprévues de 1,2 M€ suite à la première décision modificative ;
- les mesures du plan de relance en fonctionnement : 0,8 M€ et 0,40 M€ au titre du soutien aux commerces de proximité et 350 000 € au titre du soutien au secteur culturel et sportif ;
- une nouvelle dotation des dépenses imprévues pour 1,2 M€.

Au-delà de ces dépenses COVID, doivent être inscrits des crédits supplémentaires pour faire face à l'accroissement du nombre de bénéficiaires RSA constaté, pour un montant de 5,8 M€, et une inscription de 0,2 M€ au titre du schéma départemental d'enseignements artistiques.

En dépenses d'investissement, le projet de budget supplémentaire présente un ajustement à la hausse des dépenses de fonctionnement de 3,2 M€, dont 1,7 M€ au titre de la crise sanitaire et de ses conséquences :

Les dépenses identifiées COVID sont :

- l'inscription de crédits de paiement au titre des contrats de relance proposés aux territoires pour un montant de 1 M€ sur une autorisation de programme de 12 M€ ;
- l'inscription complémentaire de crédit de paiement de 550 000 € pour les besoins informatiques.

Au-delà de ces dépenses COVID, il est proposé d'inscrire 450 000 € pour les opérations routières ainsi que 1 M€ au titre de dépenses reportées sur les opérations collèges, en application du règlement budgétaire et financier.

L'équilibre budgétaire se présente donc ainsi :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 527,4 M€, les dépenses d'investissement à 496,3 M€. Les ajustements de dépenses proposés conduisent à une épargne budgétaire s'établissant à 31,3 M€. L'épargne brute permettra de financer 103,1 M€ de dépenses d'investissement et 25,9 M€ de remboursement du capital. L'épargne brute, pour faire face à ces dépenses, sera augmentée des recettes propres d'investissement à hauteur de 34,8 M€.

Les résultats des comptes administratifs de 2019 et des années précédentes s'élèvent à 27,9 M€ et l'emprunt d'équilibre à 54 M€. Cet emprunt d'équilibre est une inscription budgétaire. Il ne sera pas obligatoirement mobilisé.

La consolidation de l'ensemble des rapports présente des inscriptions d'autorisation de programme d'un total de 13,7 M€, dont l'essentiel résulte du plan de relance avec l'inscription de l'autorisation de programme relative aux contrats de relance territoriaux et au soutien des commerces de proximité.

L'équilibre du budget supplémentaire, solde d'exécution 2019, crédits nouveaux en mouvements réels et mouvements d'ordres, est donc le suivant :

- En dépenses d'investissement, 48 755 940,15 euros ;
- En recettes d'investissement, 48 755 940,15 euros ;
- En dépenses de fonctionnement, 27 859 342,98 euros ;
- En recettes de fonctionnement, 27 859 342,98 euros ;

Ajouté au BP et à la première décision modificative que nous avons déjà votée, le budget départemental s'élève :

En dépenses d'investissement, à 190,28 millions d'euros ;

En dépenses de fonctionnement, à 511,008 millions d'euros ;

En recettes d'investissement, à 131,11 millions d'euros ;

En recettes de fonctionnement, à 570,26 millions d'euros ;

Soit un budget total de 701,036 millions d'euros.

**M. Le PRÉSIDENT.** Personne ne souhaitant s'exprimer, je mets aux voix le budget supplémentaire.  
(Adopté, par 27 voix pour 12 contre et 2 abstentions.)

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie et lève la séance.

*La séance est levée à 16 heures 45.*

La secrétaire de séance,



Mme Véronique RIVRON

Le Président,



M. Dominique Le MÈNER